

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LE BUDGET INITIAL 2024**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les articles 175 à 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'avis du Directoire en date du 4 décembre 2023 ;

PRESENTATION DU PROJET

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 3 605,77 ETPT, dont 2 739,04 ETPT sous plafond et 866,73 ETPT hors plafond
- 386 637 366 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 268 771 962 € personnel
 - 62 995 582 € fonctionnement
 - 54 869 822 € investissement
- 356 404 756 € de crédits de paiement dont :
 - 268 771 962 € personnel
 - 54 325 309 € fonctionnement
 - 33 307 485 € investissement
- 333 029 096 € de recettes
- - 23 375 660 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 25 668 468 € de variation de trésorerie
- - 1 006 940 € de résultat patrimonial
- 7 676 498 € de capacité d'autofinancement
- - 14 102 532 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 41

Votes : 32

Pour : 20

Contre : 4

Abstentions : 8

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2023-12-15-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Budget initial 2024

Etablissement Experimental UCA

Rapport de l'ordonnateur

Présenté au Conseil d'Administration du 15 décembre 2023

Ce qu'il faut retenir

Le budget 2024 retranscrit les priorités et objectifs du contrat 2021-2026 porté par l'UCA tels qu'ils sont déclinés dans le projet d'établissement, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), signés en 2022 entre le président de l'UCA et chacun des Instituts, les projets de services des directions centrales et le nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) signé avec l'Etat en 2023.

Il s'inscrit dans un contexte de mutation institutionnelle : il s'agit du quatrième budget d'un établissement se préparant à la sortie de l'expérimentation au 1^{er} janvier 2027 ; mais aussi dans un contexte économique nécessitant une adaptation des dépenses et un développement des ressources propres au vu des décisions de maintien du pouvoir d'achat et des conséquences de la forte inflation actuelle.

L'environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche est toujours marqué directement ou indirectement par un ensemble de réformes : mise en place du programme Investissement Avenir (PIA), loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE), réformes des études de santé, loi de programmation pluriannuelle de la Recherche (LPR), réforme du système d'allocation des moyens (COMP). L'ensemble de ces réformes et restructurations ont un impact sur les moyens dont disposeront les établissements.

L'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne, labellisé I-SITE depuis 2017, a été confirmé définitivement dans cette labellisation, en mars 2022, suite à l'évaluation des résultats obtenus depuis 5 ans. L'UCA fait donc partie du cercle des 17 « Universités d'excellence », appelées à déployer l'ensemble de leurs activités de recherche et formation à l'échelle internationale. Ce label I-Site définitif permet d'asseoir et de pérenniser une enveloppe de recette conséquente, ouvrant des perspectives de développement. I-Site, géré en SACD depuis 2017, est intégré dans le budget principal de l'UCA, depuis 2023.

La convention-cadre financière entre l'UCA et son établissement-composante Clermont-Auvergne INP, a été votée au Conseil d'Administration de l'UCA le 20 octobre 2023.

La construction du budget initial 2024 s'est donc réalisée dans un contexte général incertain et inflationniste modifiant les équilibres et nécessitant une analyse des risques d'impact sur la stratégie de développement de l'établissement.

Le Ministère a donné l'autorisation aux établissements de présenter des comptes de résultat déficitaires et de prélever sur leurs fonds de roulement à hauteur de la part non compensée des surcoûts énergétiques et de ceux liés aux revalorisations du points d'indice non compensées par l'Etat, et ce pour répondre à l'obligation d'équilibre réel des budgets.

Le BI 2024 présenté au vote des administrateurs n'inclut plus celui de la Fondation Universitaire de l'UCA. En application du règlement ANC 2018-06 06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les états financiers (bilan, compte de résultat) de la fondation universitaire sont distincts de ceux de l'EPSCP.

Le MINEFI et le MESRI ont invité les établissements à respecter cette réglementation. Ainsi à partir de 2024, le budget d'une fondation universitaire qui constitue une catégorie ad hoc de budget, est voté par son conseil de gestion (article R.719-199 CNE) et approuvé par le conseil d'administration de l'EPSCP (article R.719-200 et R.719-66). Le compte financier 2023 sera soumis aux mêmes règles.

Les dialogues budgétaires, RH et suivi CPOM par Institut et les arbitrages qui s'en sont suivis, ont abouti aux inscriptions budgétaires ci-dessous :

Budgétaire	BI 2023	BR1 2023	BI 2024		
	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Principal	BAI
AE Personnel	259 563 120 €	259 563 120 €	268 771 962 €	268 771 962 €	- €
AE Fonctionnement	74 486 577 €	73 880 709 €	62 995 582 €	62 476 220 €	519 362 €
AE Investissement	25 293 440 €	30 704 312 €	54 869 822 €	22 865 729 €	32 004 093 €
Total AE	359 343 137 €	364 148 141 €	386 637 366 €	354 113 911 €	32 523 455 €
CP Personnel	259 563 120 €	259 563 120 €	268 771 962 €	268 771 962 €	- €
CP Fonctionnement	66 246 430 €	67 356 642 €	54 325 309 €	53 801 399 €	523 910 €
CP Investissement	38 387 656 €	45 302 634 €	33 307 485 €	28 348 491 €	4 958 994 €
Total CP	364 197 206 €	372 222 396 €	356 404 756 €	350 921 852 €	5 482 904 €
Total RE	330 846 784 €	334 861 104 €	333 029 096 €	325 481 596 €	7 547 500 €
Solde budgétaire	- 33 350 422 €	- 37 361 292 €	- 23 375 660 €	- 25 440 256 €	2 064 596 €

Le BR2 2023 n'est pas présenté ici car non validé à ce jour : son vote se fera en conseil d'administration dans sa séance du 15 décembre 2023, en parallèle de celui du BI 2024.

Le projet de budget 2024 (hors Fondation) proposé au vote du conseil d'administration s'établit à **386 637 366 € en AE** et **356 404 756 € en CP**. Avec une inscription en recettes à hauteur de **333 029 096 €**, il présente un solde budgétaire déficitaire de **- 23 375 660 €**.

► Les Principaux Indicateurs - Etablissement agrégé (hors Fondation à partir de 2024)

Budget initial 2023*	Budget rectificatif n°1 2023*	Budget initial 2024
----------------------	-------------------------------	---------------------

Solde budgétaire	- 33 350 422 €	- 37 361 292 €	- 23 375 660 €
------------------	----------------	----------------	----------------

Résultat	- 10 758 369 €	- 8 811 414 €	-1 006 940 €
CAF	- 2 003 767 €	15 515 €	7 676 498 €
Variation du fonds de roulement	- 30 820 999 €	- 34 768 695 €	- 14 102 532 €
Niveau du fonds de roulement	54 977 904 €	51 310 620 €	47 835 864 €
Niveau de trésorerie	77 368 029 €	77 302 899 €	61 263 526 €

*budget agrégé incluant la Fondation

► Les Principaux Indicateurs - par budget

SOLDE BUDGETAIRE	
Etablissement principal	- 25 440 256 €
Budget annexe immobilier	2 064 596 €
Solde budgétaire établissement agrégé	- 23 375 660 €

► Les ratios de soutenabilité budgétaire

RESULTAT	
Etablissement principal	- 4 947 378 €
Budget annexe immobilier	3 940 438 €
Résultat établissement agrégé	- 1 006 940 €

CAF	
Etablissement principal	652 908 €
Budget annexe immobilier	7 023 590 €
CAF établissement agrégé	7 676 498 €

	Budget initial 2024	
	Etablissement	Principal
Fonds de roulement en nombre de jours	53	20
Trésorerie en nombre de jours	68	29
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	17,43%	17,68%
Dépendance aux financements de l'Etat	20,20%	20,67%
Taux de déficit	-0,29%	-1,50%
Poids des charges de personnel	80,25%	82,12%
Taux d'autofinancement	2,32%	0,20%
Part de l'autofinancement dans l'investissement	23,05%	2,30%

Ratios	Méthodes de calcul	Seuils		
Fonds de roulement en nombre de jours	<i>(Montant du fonds de roulement / charges décaissables)*360</i>	> 15 jours		< 15 jours
Trésorerie en nombre de jours	<i>(Montant de la trésorerie / charges décaissables)*360</i>	> 30 jours		< 30 jours
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	<i>Charges décaissables de fonctionnement général / produits encaissables</i>			
Dépendance aux financements de l'Etat	<i>Ressources propres encaissables / produits encaissables</i>	> 15 %	15%> Tx > 13%	< 13 %
Taux de déficit	<i>Résultat / Total des produits</i>	> 2%	2%> Tx >0%	< 0 %
Poids des charges de personnel	<i>Charges de personnel / produits encaissables</i>	< 82 %	82%< Tx < 83%	> 83 %

SOMMAIRE

I. LE CADRAGE DU BUDGET EPE UCA 2024

II. LES PREVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Tableaux budgétaires

1. Autorisations budgétaires limitatives

- Tableau des autorisations d'emplois (pour vote)
- Tableau des autorisations budgétaires (pour vote)
- Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (pour information)

2. Equilibre financier

- Tableau d'équilibre financier (pour vote)
- Tableau des opérations pour comptes de tiers (pour information)

3. Analyse de la soutenabilité

- Tableau de situation patrimoniale (compte de résultat, tableau de financement) (pour vote)
- Plan de trésorerie (pour information)
- Tableau des opérations liées aux recettes fléchées (pour information)
- Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (pour vote)
- Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation (pour information)
- Tableau de suivi des opérations pluriannuelles immobilières (pour information)
-

4. Documents annexes

- Programme pluriannuel immobilier
- Budget propre intégré (BPI) de l'IUT (pour information)

III. LE PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (pour vote)

I- LE CADRAGE DU BUDGET EPE UCA 2024

L'Université Clermont Auvergne, Etablissement public Expérimental depuis le 1er janvier 2021, est composée de six Instituts, dont un établissement-composante, impliquant une construction budgétaire cohérente et convergente de l'ensemble du site clermontois.

Clermont Auvergne INP dispose de l'autonomie budgétaire et présente donc un budget, en conformité avec la stratégie financière de l'UCA, ainsi qu'un compte financier propres. Les Conseils d'Administration de chacun des deux établissements votent leur propre budget, après avis du Directoire.

Les orientations budgétaires, nécessaires à la construction du budget 2024 de l'EPE UCA et traduisant en termes financiers les axes stratégiques, ont été définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire mené par le Conseil d'administration le 8 septembre 2023.

1. Le contexte

Le budget 2024 retranscrit les priorités et objectifs du contrat 2021-2026 porté par l'UCA pour le site et du volet spécifique de Clermont Auvergne INP, tels qu'ils sont déclinés dans le projet d'établissement, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), signés en 2022 entre le président de l'UCA et chacun des Instituts et les projets de services des directions centrales. Il décline également les grands dispositifs nationaux de l'ESR, loi ORE, loi LPR, réforme des études de santé.

Le projet de statuts devant accompagner l'Etablissement dans la sortie de l'expérimentation a été approuvé par le CA de l'EPE et celui de Clermont Auvergne INP lors de leurs séances respectives du 10 novembre 2023. Ces statuts feront l'objet d'un décret en Conseil d'Etat à paraître avant la fin de l'année pour application au 1^{er} janvier 2024. Il est ainsi prévu l'intégration de l'ENSACF en tant qu'établissement composante rattaché à l'Institut LLSHS. Dans l'attente de la parution du décret, les premières prévisions budgétaires 2024 ne retracent aucun flux spécifique avec cet établissement.

Ce budget s'inscrit également dans un contexte économique encore marqué par l'inflation et des incertitudes fortes sur le niveau d'accompagnement de l'Etat. Ainsi la compensation des mesures salariales décidées en 2023 ne sera pas complète et les surcoûts énergétiques ne feront pas l'objet, comme en 2023, d'une enveloppe supplémentaire en 2024. A noter également la fin du dispositif de « l'amortisseur électricité » appliqué directement à la facturation. L'année 2024 verra la montée en puissance des projets structurants et d'ASDESR avec un niveau de dépenses important. Ce sera également la première année pleine d'exécution des six volets du COMP nouveau modèle d'allocation des moyens de l'Etat, permettant la concrétisation des objectifs définis dans la délibération du CA du 10 novembre 2023.

En 2023, le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 Auvergne-Rhône-Alpes, a été signé, l'Etablissement doit désormais contractualiser individuellement avec chaque financeur et pour chaque opération en fonction de leur état d'avancement pour pouvoir inscrire les recettes correspondantes.

La convention-cadre financière entre l'UCA et son établissement-composante Clermont-Auvergne INP, a été votée au Conseil d'Administration de l'UCA le 20 octobre 2023. Elle permettra la conclusion de conventions subséquentes annuelles pour mettre en place l'ensemble des flux financiers y compris ceux en lien avec le CPOM de l'INP.

2. Le cadrage politique : une sécurisation budgétaire de l'EPE pour une ambition renouvelée

Les orientations budgétaires telles qu'elles ressortent du débat d'orientation budgétaire (DOB) avant la validation de la lettre d'orientations (LOB), votée au CA le 08/09/2023, sont partagées sur l'ensemble du périmètre de l'EPE et visent à permettre à l'Université et à son établissement-composante de poursuivre les actions engagées et les objectifs ambitieux fixés pour le site.

Parmi ces objectifs politiques, les priorités sont :

- Une politique RH qualitative et ambitieuse

L'EPE UCA poursuit son engagement à travailler les dispositifs permettant d'augmenter son attractivité auprès des personnels comme des étudiants, mais également de reconnaître l'investissement de tous ses personnels (BIATSS, EEC).

- Une politique immobilière axée sur les priorités environnementales

Le DOB 2024 traduit une politique immobilière de l'UCA ambitieuse avec l'intégration d'engagements supplémentaires permettant de positionner l'UCA comme un acteur responsable de son territoire. La priorité est donnée à la rénovation énergétique des bâtiments, opération qui pourront faire l'objet de financement supplémentaires.

- Une vigilance sur la soutenabilité financière pluriannuelles de l'EPE en s'appuyant sur le travail de prospective financière et les objectifs affichés tels que la maîtrise des coûts de la masse salariale non financée, l'amélioration des prévisions de dépenses de fonctionnement et le développement des ressources propres.

Les ratios qui découlent de ces objectifs sont les suivants :

Axe du plan d'action budgétaire	Indicateur retenu	Niveau ciblé pour 2024 Budgets agrégés
Développement des ressources propres	Dépendance aux financements de l'Etat : Ressources propres sur produits encaissables	≥ 18 %
Maîtrise de la masse salariale	Taux de rigidité Charges de personnel sur produits encaissables	< 82 %
Maîtrise des dépenses de fonctionnement	Poids des charges de fonctionnement sur produits encaissables	< 19 %
Soutenabilité de la programmation immobilière	Part de l'autofinancement dans l'investissement : CAF sur dépenses d'investissement	≥ 30 %
Taux d'autofinancement : CAF sur produits encaissables		≥ 1 %
Fonds de roulement en jours de charges décaissables		≥ 15 jours

Ces ratios reflètent les grands équilibres à atteindre. L'objectif de soutenabilité sera atteint si la progression des recettes est supérieure à celle des dépenses. C'est pourquoi il est indispensable d'associer aux mesures de maîtrise

et de rationalisation des dépenses de masse salariale et de fonctionnement, une politique volontariste de développement des ressources propres.

Cependant la construction de ce BI reste impactée par le prix de l'énergie et les surcoûts de masse salariale liés aux annonces ministérielles du 12 juin 2023. Sur le volet de l'énergie, le projet de loi de finances pour 2024 ne prévoit aucune enveloppe de compensation. Des compensations éventuelles seront examinées en fin de gestion au regard des surcoûts réellement subis et de la situation financière des établissements. Sur le volet RH, les mesures indiciaires seront compensées à hauteur de 50 %.

Ainsi, dans son courrier du 6 novembre 2023 relatif à la préparation des budgets initiaux 2024, la DGESIP a prévu des dispositions dérogatoires aux règles de gestion budgétaires des établissements, afin de prendre en compte ces éléments. Ainsi possibilité est donnée aux établissements de mobiliser une partie de leur fonds de roulement dès le budget initial 2024 pour équilibrer les charges de fonctionnement. Il est donc autorisé de voter une perte comptable prévisionnelle, quand celle-ci est strictement égale aux surcoûts énergétiques et ceux liés aux « Rencontres salariales 2023 » non compensés. De plus, les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie pourront être temporairement abaissés en-dessous des seuils prudentiels de 15 jours de dépenses de fonctionnement pour le fonds de roulement et de 30 jours pour la trésorerie.

3. Les dialogues budgétaires

Les dialogues budgétaires positionnés au niveau Institut, englobent tous les aspects de gestion. Ces dialogues se sont déroulés conjointement avec les dialogues RH et ont intégré le suivi des éléments découlant de la contractualisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, adoptés en CA du 15/04/22.

Pour la partie budgétaire, une phase préparatoire a réuni les responsables administratifs et financiers des composantes/services et les équipes de la DBF en charge du budget. Lors de ces réunions techniques ont été étudiées finement l'ensemble des remontées des prévisions budgétaires et ajustées si nécessaire.

Les dialogues en format Institut ont permis à la gouvernance d'échanger avec chaque directeur/rice d'Institut, accompagné des directeurs/trices des composantes de l'Institut. Il a été rappelé le contexte de la construction de ce budget et les objectifs validés du DOB. Chaque directeur/rice a pu également argumenter ses demandes en les contextualisant. Ces échanges ont permis également d'acter la tranche 2024 des inscriptions budgétaires correspondant aux CPOM. Les directeurs d'Institut ont présenté dans leur budget les dépenses portées au niveau Institut tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les dialogues budgétaires ont également été menés avec les directions des services centraux, afin là aussi de présenter les besoins associés aux projets de services validés en 2022.

L'arbitrage global a été conduit début novembre sur la base de ces dialogues, de la prénotification de SCSP 2024 et du courrier du Ministère du 6 novembre précisant notamment les conditions d'équilibre. Suite à cet arbitrage des ajustements ont été demandés sur les trois enveloppes.

4. Sortie de la Fondation Universitaire du périmètre du budget agrégé de l'UCA

Le BI 2024 répond aux dispositions réglementaires rappelées en liminaire de ce document, selon lesquelles le budget de la fondation universitaire qui constitue une catégorie ad hoc de budget, est voté par son conseil de gestion (article R.719-199 CNE) et **approuvé par le conseil d'administration de l'EPE UCA** (article R0719-200 et R.719-66).

Les données budgétaires de la Fondation ne sont donc plus agrégées à celles du budget principal et celles du Budget Annexe Immobilier.

Ceci apporte un biais très relatif à l'analyse comparative de BI à BI (en version agrégée).

En effet la Fondation représente un poids assez faible dans les prévisions de dépenses et de recettes, de l'ordre de 0,25%. Au compte financier 2022, son poids était de 0,17% en AE et CP et de 0,18% en RE. Le choix a donc été fait de ne pas retraiter les données des exercices antérieurs et de l'année en cours.

Il sera tenu compte de l'impact des résultats de la Fondation sur le niveau global du fonds de roulement et de trésorerie, dans l'analyse financière du BI. Il était respectivement de 4,25% et 3,24% en 2022.

II- LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le projet de budget agrégé 2024 proposé au vote de l'assemblée plénière présente un **solde budgétaire déficitaire de - 23 376 k€**.

Il s'établit à hauteur de **386 637 k€ en autorisations d'engagement (AE)** et **356 405 k€ en crédits de paiement (CP)** avec **333 029 k€ de recettes encaissées (RE)** inscrites.

Budgétaire	BI 2023	BR1 2023	BI 2024		
	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Principal	BAI
AE Personnel	259 563 120 €	259 563 120 €	268 771 962 €	268 771 962 €	- €
AE Fonctionnement	74 486 577 €	73 880 709 €	62 995 582 €	62 476 220 €	519 362 €
AE Investissement	25 293 440 €	30 704 312 €	54 869 822 €	22 865 729 €	32 004 093 €
Total AE	359 343 137 €	364 148 141 €	386 637 366 €	354 113 911 €	32 523 455 €
CP Personnel	259 563 120 €	259 563 120 €	268 771 962 €	268 771 962 €	- €
CP Fonctionnement	66 246 430 €	67 356 642 €	54 325 309 €	53 801 399 €	523 910 €
CP Investissement	38 387 656 €	45 302 634 €	33 307 485 €	28 348 491 €	4 958 994 €
Total CP	364 197 206 €	372 222 396 €	356 404 756 €	350 921 852 €	5 482 904 €
Total RE	330 846 784 €	334 861 104 €	333 029 096 €	325 481 596 €	7 547 500 €
Solde budgétaire	- 33 350 422 €	- 37 361 292 €	- 23 375 660 €	- 25 440 256 €	2 064 596 €

1. L'évolution des recettes

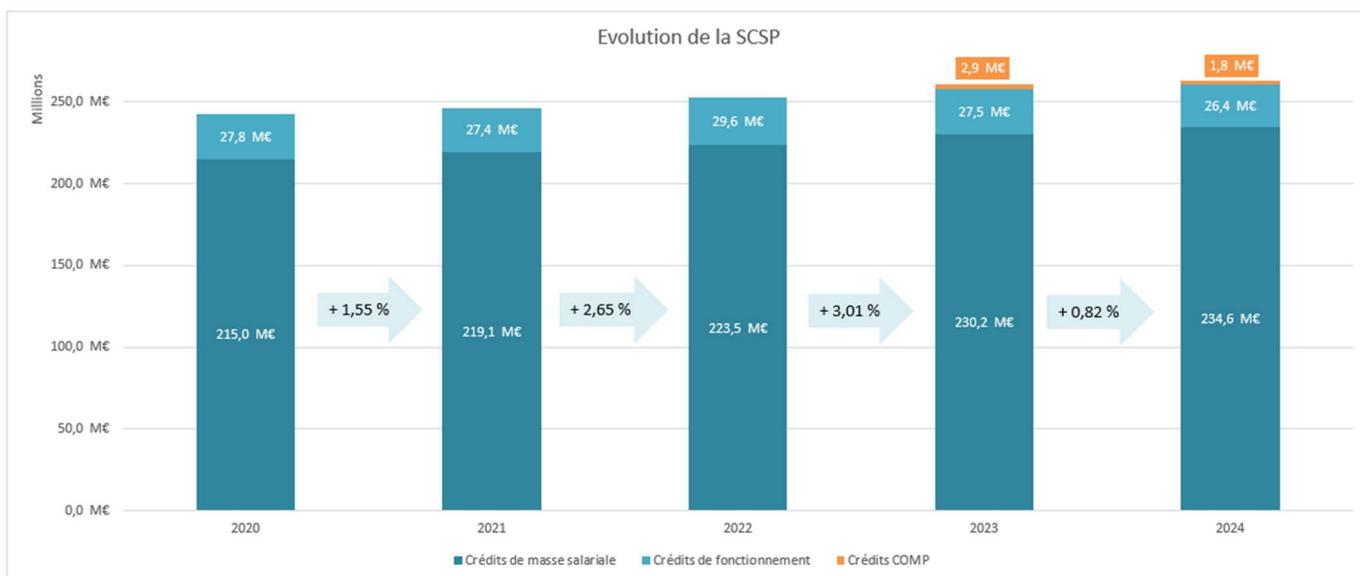
On constate une baisse en agrégé, de 0,5 % dans la prévision des recettes par rapport au BR1 2023, soit 1 832 k€ en valeur. En comparaison avec le CF 2022, on observe une hausse de 4,2 % en agrégé.

Evolution des recettes encaissées (RE)

Evolution des RE	CF2020	CF2021	CF2022	BR1 2023	BI2024	Evolution BI 2024 / CF 2022	Evolution BI 2024 / BR1 2023
Financements de l'Etat (dont SCSP)	245 550 509 €	250 704 472 €	261 919 749 €	260 553 495 €	273 910 005 €	4,6%	5,1%
Fiscalité affectée (CVEC)	2 120 095 €	2 368 749 €	1 485 142 €	2 100 565 €	2 280 590 €	53,6%	8,6%
Autres financements publics	31 100 673 €	30 115 938 €	26 624 287 €	43 272 928 €	27 833 666 €	4,5%	-35,7%
Recettes propres	23 947 312 €	28 840 689 €	29 695 614 €	28 934 116 €	29 004 835 €	-2,3%	0,2%
Total RE	302 718 589 €	312 029 849 €	319 724 792 €	334 861 104 €	333 029 096 €	4,2%	-0,5%

1.1. La subvention pour charge de service public (SCSP)

Evolution de la SCSP	2020 Notification définitive	2021 Notification définitive	2022 Notification définitive	2023 Notification intermédiaire	2024 Montant prévisionnel (Budget)	Evolution BI 2024 / BR 2023
Montant	242 746 050 €	246 510 526 €	253 035 080 €	260 655 522 €	263 964 710 €	1,3%



La pré-notification 2024 alloue un montant de subvention de 262 791 k€ auquel s'ajoutent le financement du PPP (contrat de partenariat public privé) ainsi que la tranche 2024 du PUI1 non présentes dans ce document initial.

Le montant inscrit au titre de la SCSP est donc de **263 965 k€**. Son poids est prépondérant au regard du montant total des recettes inscrites au projet de budget 2024, elle représente 79,3 % du total des recettes inscrites sur l'établissement agrégé (77,5 % au BI 2023).

La prénotification 2024 affiche une hausse de 0,82 % par rapport à la notification intermédiaire 2023.

Elle prend en compte notamment :

- le 2^{ème} versement des crédits du COMP 2023-25 (30%) à hauteur de 1 758 k€ ;
- la compensation à hauteur de 50 % des mesures salariales du 12 juin 2023 (revalorisation du point d'indice de +1,5%, mesures bas salaires pour les grilles des catégories C et B à compter du 1^{er} juillet 2023 et attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les fonctionnaires et agents contractuels relevant du plafond d'emplois issu de la loi de finances), à hauteur de 2,2M€.

La SCSP intègre également les éléments financiers relatifs à la poursuite de la LPR, de la loi ORE et de la réforme des études de santé, certains étant soclés et d'autre alloués au titre de moyens nouveaux.

Cette subvention devrait augmenter en cours d'année, à l'occasion des notifications intermédiaires.

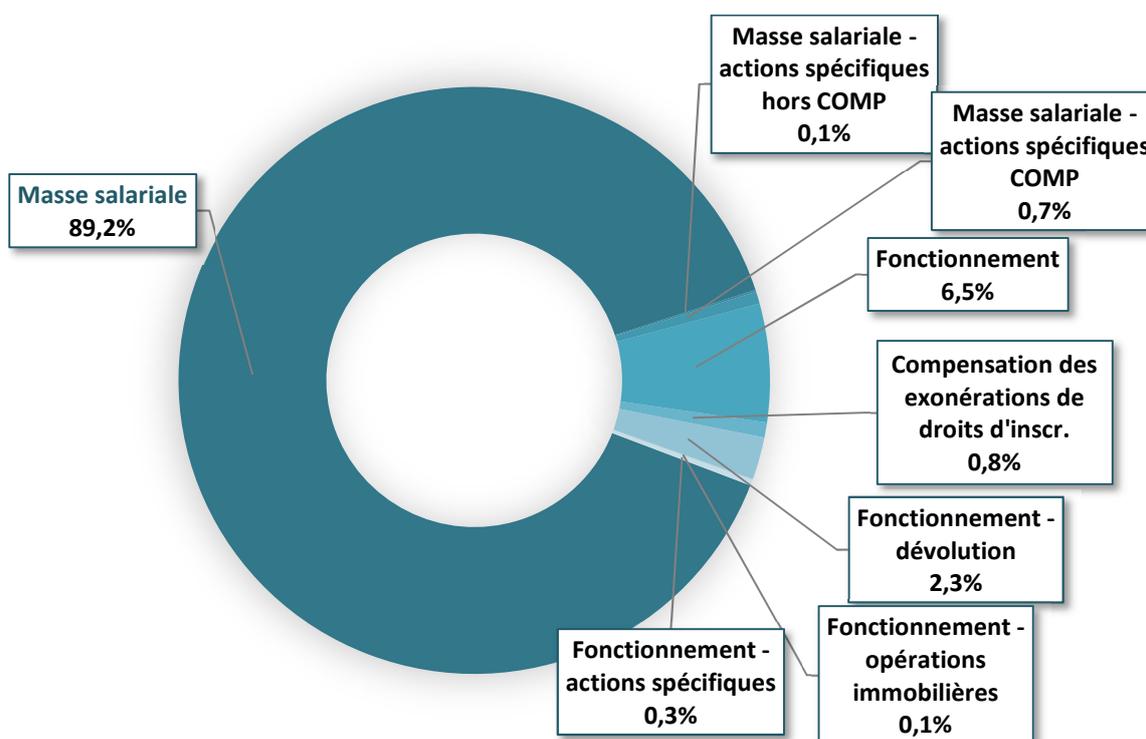
	ETABLISSEMENT
SCSP 2024 Pré-notification	262 790 710 €
<i>Dont crédits loi ORE</i>	<i>3 621 491 €</i>
<i>Dont crédits réussite étudiante</i>	<i>830 432 €</i>
<i>Dont crédits LPR</i>	<i>6 978 705 €</i>
<i>Dont réforme des études de santé</i>	<i>1 725 012 €</i>
<i>Dont compensation mesures salariales 2023 (50%)</i>	<i>2 229 218 €</i>
<i>Dont crédits COMP (2ème tranche - 30%)</i>	<i>1 758 000 €</i>
PPP (sur la base notification intermédiaire n°2 2023)	674 000 €
PUI1 - Tranche 2024	500 000 €
Total SCSP BI 2024	263 964 710 €

La répartition de la pré-notification entre masse salariale et fonctionnement est la suivante :

	PRENOTIFICATION
Masse salariale	234 305 437 €
Masse salariale - actions spécifiques hors COMP	311 484 €
Masse salariale - actions spécifiques COMP	1 758 000 €
Fonctionnement	17 126 568 €
Compensation des exonérations de droits d'inscr.	2 167 382 €
Fonctionnement - dévolution	6 135 000 €
Fonctionnement - opérations immobilières	150 000 €
Fonctionnement - actions spécifiques	836 839 €
Total	262 790 710 €

La totalité de la recette de l'enveloppe COMP (2^{ème} versement) est fléchée en masse salariale, alors qu'elle finance également des dépenses de fonctionnement et d'investissement (Cf délibération du 10/11/23).

Représentée graphiquement ci-dessous :



1.2. Les droits nationaux

Evolution des inscriptions premières (remontées SISE SAPCG)

	2021/2022	2022/2023	Evolution / N-1
Evolution des inscriptions premières	34 841	33 556	-4%

Les inscriptions premières des étudiants affichent une baisse entre 2021/2022 et 2022/2023. Les droits nationaux centralisés sont estimés à 3 701 k€ pour 2024.

1.3. La contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

Le montant prévisionnel de recettes sur le BI 2024 s'élève à 2 281 k€. Elle est affectée selon une clé de répartition votée en conseil d'administration le 15/04/2022 entre les différents services universitaires, à savoir :

- la direction de la vie universitaire pour les actions transverses et le FSDIE
- le pôle santé et handicap regroupant le service de santé universitaire (SSU) et le service université handicap (SUH)
- le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- le service université culture (SUC)

	Répartition CVEC	Montant
DVU actions transverses	14 %	345 k€
DVU FSDIE social	9 %	675 k€
DVU FSDIE projets	21 %	
SSU	20 %	450 k€
SUH	7 %	158 k€
SUAPS	20 %	450 k€
SUC	7 %	158 k€
Chargé de projet CVEC	2 %	45 k€

Ces crédits sont répartis entre les besoins récurrents des services et les nouveaux projets. Ces derniers peuvent être reportables d'un exercice à l'autre, ils sont suivis à travers les tableaux 9 et 10 des opérations pluriannuelles.

Les crédits « actions transverses » sont alloués lors des commissions CVEC semestrielles. Les crédits « FSDIE » sont quant à eux accordés sur les volets projets et social lors des 3 commissions (février, mai et octobre).

Depuis 2022, l'UCA consacre 2% de l'enveloppe CVEC globale au financement d'un poste en CDD de chargé de projets CVEC à la Direction de la Vie Universitaire. Il a pour mission de piloter le dispositif de mobilisation des fonds issus de cette contribution.

Pour les prévisions du BI2024, l'estimation a été calculée sur la base du montant 2022/2023. Pour rappel le montant réglementaire de base est de 43€ par étudiant.

Le budget géré par la DVU en recettes s'élève à 1 020 k€ sur la part FSDIE projet et social et actions transverses. Les services universitaires ont des projets de nature et d'envergure différentes tels que le mur d'escalade du SUAPS prévu sur 2024, financement avec des reliquats CVEC des années antérieures.

1.4. Autres principales prévisions de recettes

Les recettes se décomposent en fonds comme suit :

	CF2020	CF2021	CF2022	BR1 2023	BI 2024
Fonds FD010_ SCSP	242 761 050 €	246 535 526 €	255 460 080 €	257 889 982 €	263 964 710 €
Fonds FD020_ Droits d'inscription	5 045 292 €	4 095 899 €	4 460 160 €	4 668 082 €	4 606 449 €
Fonds FD030_ FC, DU, VAE	6 280 438 €	11 336 467 €	13 233 394 €	11 338 938 €	11 964 483 €
Fonds FD040_ Taxe d'apprentissage	2 092 546 €	1 831 794 €	580 263 €	610 915 €	580 023 €
Fonds FD050_ Etudes et travaux	23 946 €	46 669 €	15 544 €	- €	- €
Fonds FD060_ Valorisation	3 063 065 €	3 239 331 €	3 221 668 €	1 603 183 €	2 584 759 €
Fonds FD070_ ANR IA	9 901 325 €	12 669 896 €	8 313 010 €	11 255 014 €	2 232 170 €
Fonds FD080_ ANR hors IA	3 669 419 €	5 451 334 €	4 679 311 €	5 699 564 €	6 203 366 €
Fonds FD090_ Subventions Région	5 035 877 €	2 632 081 €	3 244 714 €	6 527 214 €	6 241 457 €
Fonds FD100_ Subventions UE	7 534 222 €	4 886 312 €	5 434 613 €	13 155 954 €	8 371 048 €
Fonds FD110_ Subventions autres	8 647 457 €	9 703 856 €	12 476 216 €	10 092 137 €	15 825 063 €
Fonds FD120_ Fondations	234 125 €	183 532 €	400 363 €	549 054 €	14 686 €
Fonds FD130_ Autres recettes	8 429 826 €	9 417 151 €	8 205 456 €	11 471 067 €	10 440 882 €
Total RE	302 718 589 €	312 029 849 €	319 724 792 €	334 861 104 €	333 029 096 €

*Les recettes correspondantes à la CVEC se situent sur le fonds FD130.

Des recettes en baisse qui portent principalement sur deux fonds : les subventions de l'UE et le fonds Subventions autres.

Sur le budget principal les recettes propres globalisées inscrites s'élèvent à 28 838 k€. Elles regroupent notamment les recettes de formation (droits d'inscription, formation continue, formation par apprentissage, taxe d'apprentissage entre autres), de prestations de recherche ou de refacturations.

• Les recettes de formation

Les recettes inscrites sur le fonds FD030 progressent de 5,5 % par rapport au BR1 2023. Dans le détail, les prévisions de formation continue sont stables voire en légère baisse sur certaines composantes. Les recettes de formation par l'apprentissage continuent d'augmenter avec l'ouverture de formations en apprentissage telles que celle de préparateurs en pharmacie. Ces recettes restent prudentes au vu de la baisse dans l'évaluation du coût par branche. En effet l'évaluation a été revue par France compétences, l'allocation par branche donnée à l'Etablissement sera plus faible.

La prévision de taxe d'apprentissage continue de diminuer, elle atteint le niveau constaté au compte financier 2022.

• Les subventions relatives aux contrats de recherche

Elles sont inscrites et retranscrites en pluriannuel dans les tableaux 9 et 10 pour un total de 22 480 k€, répartis comme suit :

- PUI1 et PUI2 = 2 100 k€ (SCSP et ANR)
- ASDESR = 164 k€
- I-Site = 9 239 k€
- contrats de recherche = 10 978 k€ (ANR, Collectivités, CPER, Europe, Feder)

Sur les contrats de recherche, sont par exemple prévus 1 042 k€ pour France Relance, 854 k€ pour le projet Carma, 601 k€ pour le projet Caprice ou encore 500 k€ pour le projet Biotic Gendo.

• Recettes fléchées

Elles s'élèvent à 19 464 k€ sur le budget agrégé dont 9 239 k€ au titre d'I-Site, 3 183 k€ pour le Learning Center (part région du CPER), 1 600 k€ pour le pôle universitaire d'innovation PUI2, 1 350 k€ pour l'ANR CAP GS et 338 k€ pour CAP ART.

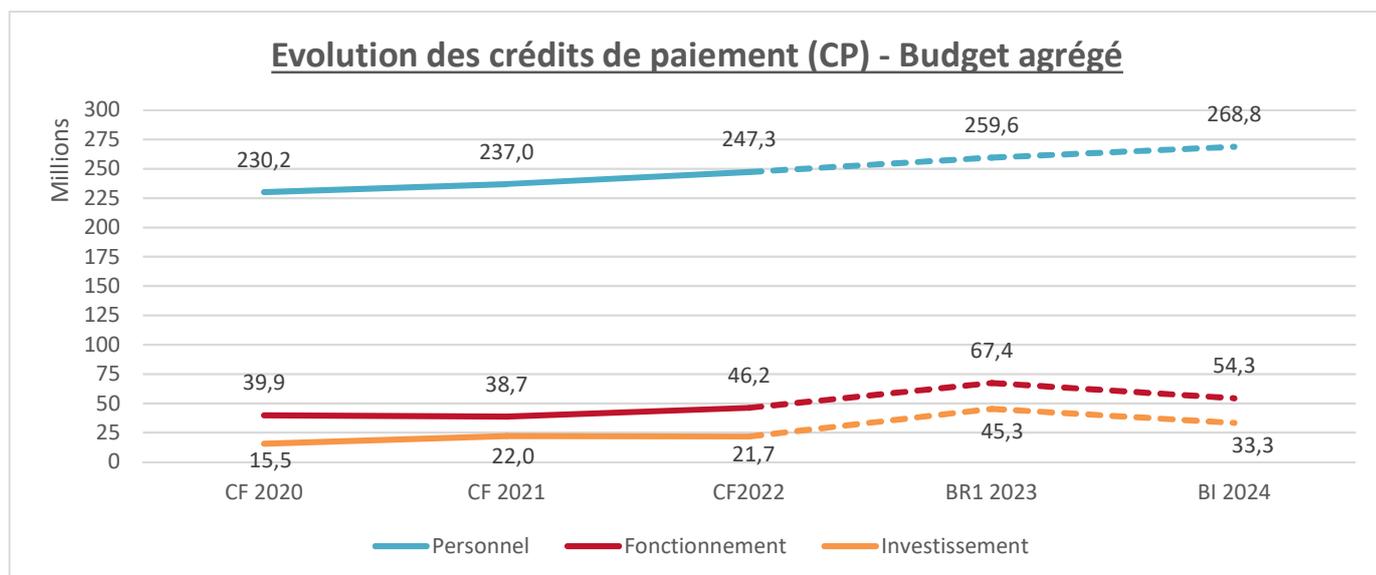
2. L'évolution des dépenses

2.1. Evolution des dépenses (par enveloppe - dépenses décaissables CP)

Budget agrégé	CF 2020	CF 2021	CF2022	BR1 2023	BI 2024	Evolution BI 2024 / CF 2022	Evolution BI 2024 / BR1 2023
Personnel	230 161 025 €	237 017 601 €	247 272 925 €	259 563 120 €	268 771 962 €	8,7%	3,5%
Fonctionnement	39 936 848 €	38 686 585 €	46 229 294 €	67 356 642 €	54 325 309 €	17,5%	-19,3%
Investissement	15 547 511 €	22 045 726 €	21 725 532 €	45 302 634 €	33 307 485 €	53,3%	-26,5%
Total CP	285 645 384 €	297 749 912 €	315 227 751 €	372 222 396 €	356 404 756 €	13,1%	-4,2%

Budget principal (proforma 2024)	CF 2020	CF 2021	CF2022	BR1 2023	BI 2024	Evolution BI 2024 / CF 2022	Evolution BI 2024 / BR1 2023
Personnel	229 941 678 €	236 764 803 €	247 037 423 €	259 207 091 €	268 771 962 €	8,8%	3,7%
Fonctionnement	38 620 011 €	38 114 742 €	45 645 290 €	66 100 016 €	53 801 399 €	17,9%	-18,6%
Investissement	11 676 988 €	17 742 011 €	17 584 300 €	41 399 137 €	28 348 491 €	61,2%	-31,5%
Total CP	280 238 677 €	292 621 555 €	310 267 013 €	366 706 244 €	350 921 852 €	13,1%	-4,3%

Les prévisions de décaissements sont en baisse par rapport au BR1 2023 (-4,2 %) et en hausse par rapport au compte financier 2022 (+13,1 %). Pour mémoire, le pic 2023 en fonctionnement était essentiellement dû aux dépenses de fluides qui affichent une baisse significative en prévision 2024. En investissement, la baisse constatée correspond à l'enveloppe de près de 13M€ de décaissements prévus sur l'opération du Learning center.



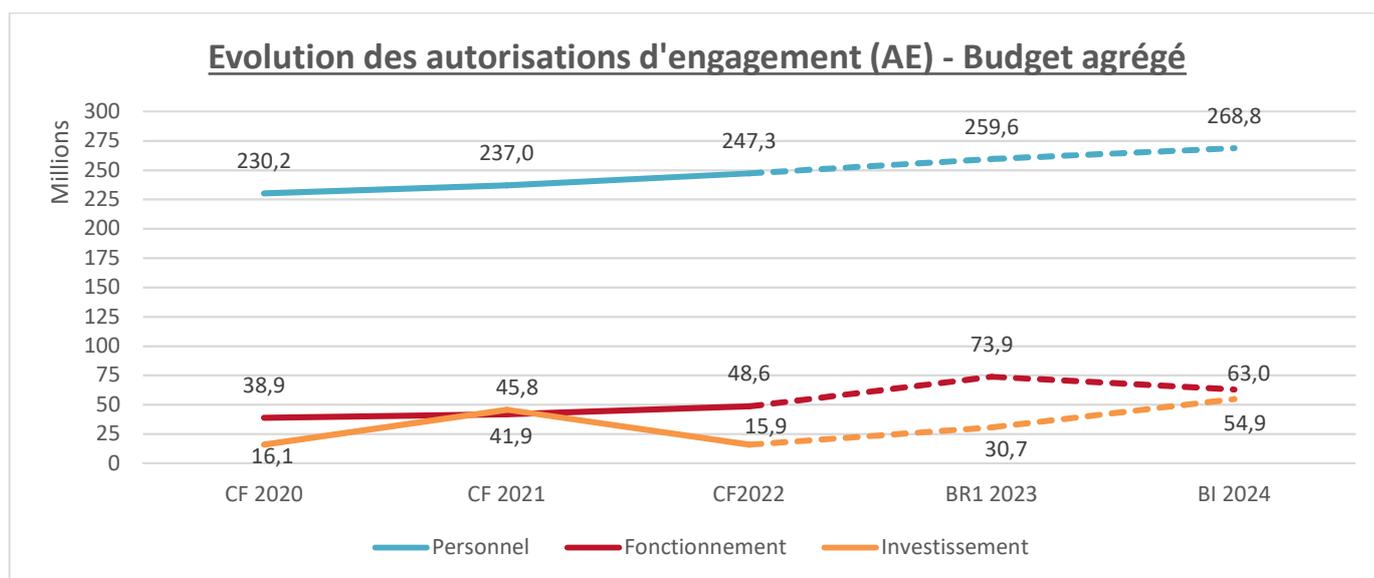
2.2. Evolution des dépenses (par enveloppe - en engagements AE)

Budget agrégé	CF 2020	CF 2021	CF2022	BR1 2023	BI 2024	Evolution BI 2024 / CF 2022	Evolution BI 2024 / BR1 2023
Personnel	230 161 025 €	237 017 601 €	247 272 925 €	259 563 120 €	268 771 962 €	8,7%	3,5%
Fonctionnement	38 939 997 €	41 852 101 €	48 597 886 €	73 880 709 €	62 995 582 €	29,6%	-14,7%
Investissement	16 096 731 €	45 801 327 €	15 932 473 €	30 704 312 €	54 869 822 €	244,4%	78,7%
Total AE	285 197 753 €	324 671 030 €	311 803 284 €	364 148 141 €	386 637 366 €	24,0%	6,2%

Budget principal (proforma 2024)	CF 2020	CF 2021	CF2022	BR1 2023	BI 2024	Evolution BI 2024 / CF 2022	Evolution BI 2024 / BR1 2023
Personnel	229 941 678 €	236 764 803 €	247 037 423 €	259 207 091 €	268 771 962 €	8,8%	3,7%
Fonctionnement	38 088 251 €	41 311 412 €	48 274 857 €	73 019 152 €	62 476 220 €	29,4%	-14,4%
Investissement	11 355 227 €	42 129 706 €	14 687 616 €	28 316 860 €	22 865 729 €	55,7%	-19,3%
Total AE	279 385 156 €	320 205 922 €	309 999 897 €	360 543 103 €	354 113 911 €	14,2%	-1,8%

Les prévisions d'engagement de dépenses affichent une hausse par rapport au BR1 2023 (+ 6,2 %) et par rapport au compte financier 2022 (+ 24,0 %). La part des prévisions en fonctionnement est en baisse, qui s'explique, comme pour les décaissements, par le pic 2023 sur les dépenses énergétiques.

Sur la part investissement, 32 M€ d'engagements sont prévus sur le budget annexe immobilier dont 24,7 M€ pour la restructuration du bâtiment Mitterrand et 5,9 M€ pour la restructuration du bâtiment informatique. Sur le budget principal, les AE d'investissement sont à la baisse par rapport à 2023.



2.3. Analyse des dépenses de masse salariale

2.3.1. Construction du budget de masse salariale, entre contexte inflationniste et démarrage du COMP

Le ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé lors des rencontres salariales en juin 2023 un ensemble de mesures visant à soutenir plus particulièrement les moyens et bas salaires. Ainsi, ont été notamment consentis :

- une revalorisation du point d'indice de +1,5% au 1er juillet 2023 avec un impact en année pleine en 2024;
- l'octroi de cinq points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents titulaires au 01/01/2024 ;

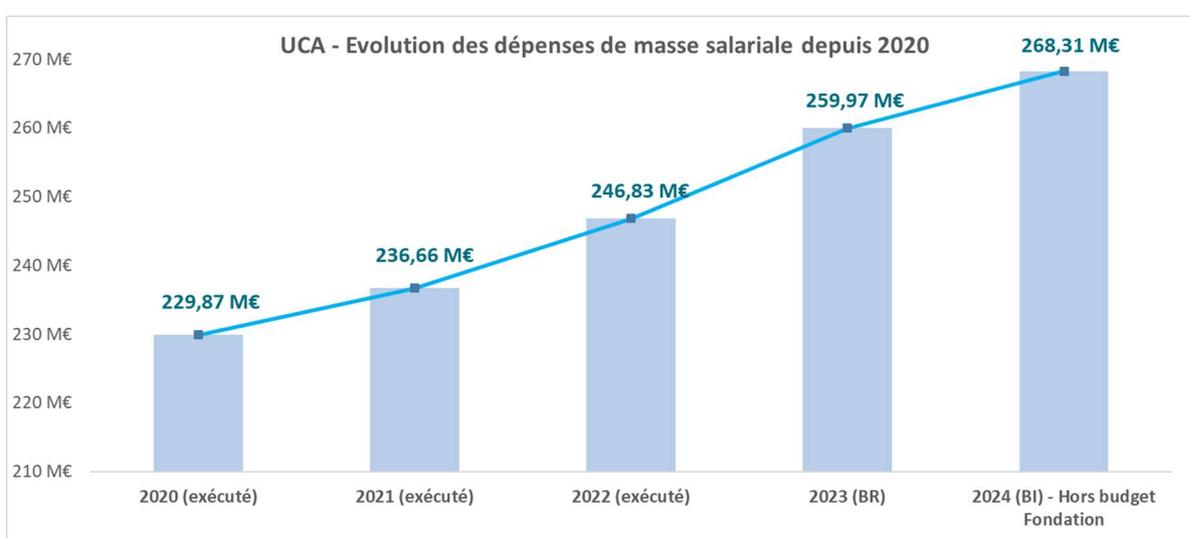
- le passage à l'INM minimum dans la Fonction Publique à 366 au lieu de 361 à compter du 1er janvier 2024 (cette mesure concerne donc bien les contractuels éligibles).

Le budget 2024 retrace également la mise en œuvre du COMP avec un financement réparti en 6 volets stratégiques qui permettra notamment le recrutement de 26,5 ETP pour une dépense estimée à environ 1,14M€.

2.3.2. Une année 2024 marquée à nouveau par une accélération des dépenses de masse salariale depuis 2020

L'inscription 2024 s'élève à 268,31 M€ soit 9,2 M€ de plus qu'au BI 2023.

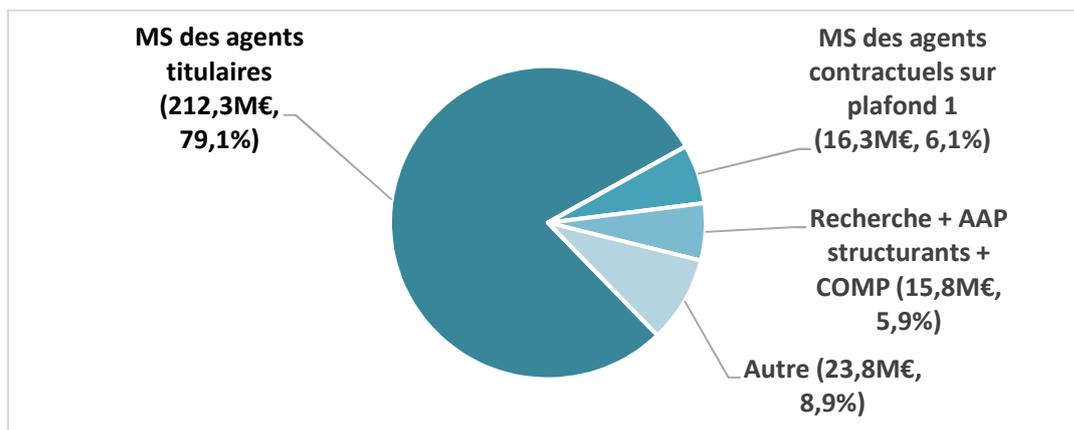
L'évolution de la masse salariale depuis 2020 peut être synthétisée selon le graphique ci-dessous. Comme indiqué en introduction, le budget agrégé exclut le budget de la fondation à compter de 2024. La situation fait état d'une augmentation significative des dépenses prévisionnelles en 2024 par rapport aux années précédentes (vs 2023 : +3,2% / vs 2022 : +8,7% / vs 2021 : +13,4% / vs 2020 : +16,7%), même si cette croissance se ralentit légèrement par rapport aux trois exercices précédents.



Le BI 2024 (volet MS) traduit une consommation des emplois plus élevée dû à la trajectoire dynamique de la LPR à la diversification accrue des financements (COMP et AAP structurants) ou encore un contexte inflationniste observé depuis 2022.

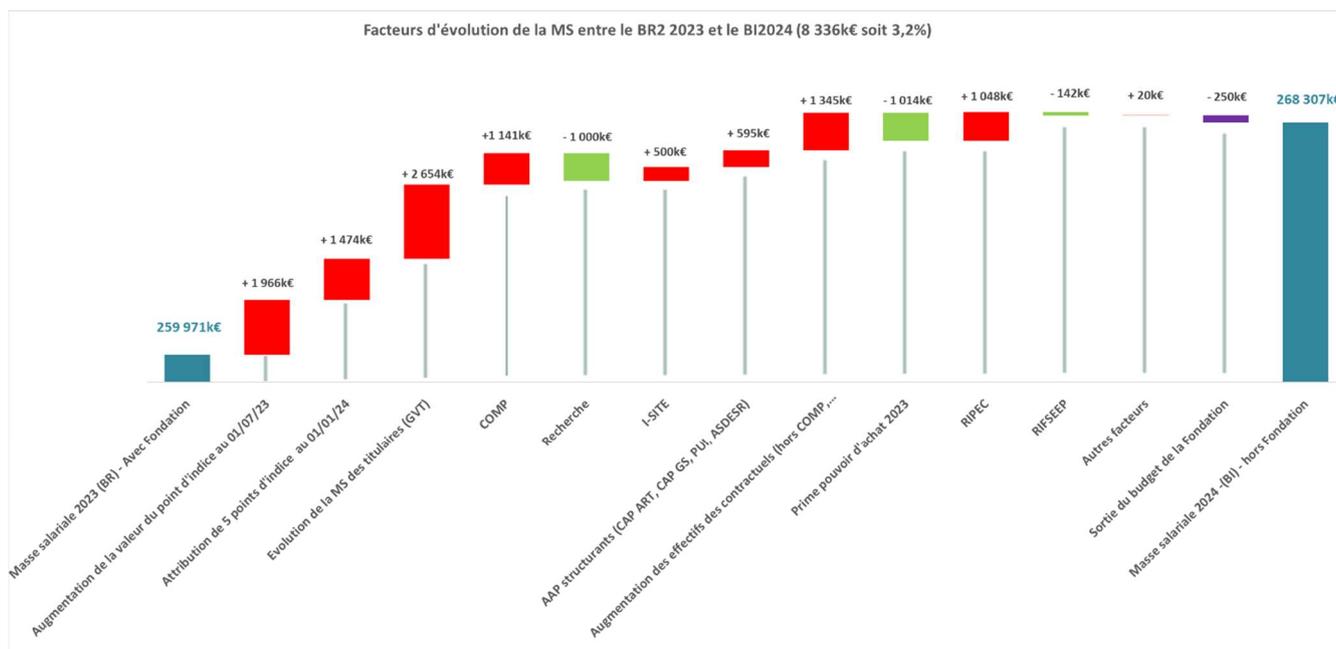
La masse salariale ci-dessus comprend les principales enveloppes suivantes :

- 212,3 M€ MS des agents titulaires
- 16,3 M€ MS des agents contractuels sur plafond 1
- 23,8 M€ autres dont agents contractuels sur plafond 2, heures complémentaires, contrats étudiants
- 1,1 M€ sur le COMP
- 5,4 M€ sur ISITE
- 1,1 M€ sur CAP GS, CAP ART, PUI, ASDESR
- 8,2 M€ sur la recherche



2.3.3. Les principaux facteurs d'évolution des dépenses de masse salariale en 2024 par rapport au budget rectificatif 2023

Les facteurs d'évolution pouvant expliquer l'augmentation des dépenses de masse salariale entre 2023 et 2024 (+8,3 M€ soit +3,2%) peuvent être représentés selon le graphique suivant :



Les montants indiqués correspondent aux variations prévues sur 2024 par rapport à l'année précédente 2023 (BR2 soumis au vote) :

A la hausse pour :

- Augmentation de la valeur du point d'indice au 01/07/23 : **+ 1 966k€¹** (l'impact en année pleine est estimé à 3,7M€) ;
- Attribution de 5 points d'indice à partir du 01/01/24 : **+ 1 474k€**
 - Pour l'ensemble des personnels titulaires : 1 300k€
 - Pour les contractuels au socle de leurs corps respectifs : 174 k€

¹ Y compris sur les heures complémentaires, l'indemnité étant indexé sur le point d'indice (pour rappel : 1 HeTD = 41,41€ brut avant le 01/07/22, 42,86€ au 01/07/22 puis 43,50€ à compter du 01/07/23)

- Evolution de la masse salariale des titulaires (GVT) : **+ 2 654k€**. Cet indicateur comprend les évolutions de carrière (avancements à l'ancienneté, tableaux d'avancement, listes d'aptitude, reclassements ...) ainsi que l'incidence dite « négative » (ou « GVT- ») sur les remplacements des départs en retraite² ;
- Prévisions de recrutements liés à la mise en œuvre du COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance) : **+ 1 141k€**. Cette dépense est intégralement financée par la subvention pour charge de service public avec prélèvement sur le fonds de roulement pour la tranche 2023 et le versement de la tranche 2024
- I-SITE : **+500k€**. Budget en forte hausse si les prévisions des porteurs de projet se réalisent ;
- Appels à projet structurants :
 - CAP GS : +166k€
 - CAP ART : +205k€
 - PUI et PUI 2 : +138k€
 - ASDESR : +85k€ (nouvel appel à projet)
- Fondation : **+106k€ (pour information)**
- Augmentation des effectifs des contractuels (hors COMP, Recherche, I-SITE, AAP structurants et Fondation) : **+ 1 345k€**
- RIPEC : **+ 1 048k€**
 - Composante 1, part statutaire : passage de la prime annuelle de 3500€ à 4200€ (reste à l'état d'une hypothèse, en attente de la parution du décret). A noter que la cible est fixée à 6400€ pour l'année 2027 ;
 - Composante 2, part fonctionnelle : reconduction de la dépense 2023, donc impact neutre
 - Composante 3, part individuelle : 51 PEDR supplémentaires ont été accordées pour la campagne 2023/2026

A la baisse pour :

- Recherche : **- 1 000k€**, le programme France Relance se terminant ;
- Prime pouvoir d'achat 2023 : **- 1 014k€** car non reconduite en 2024 par le Gouvernement mais dépense qui était à la charge de l'UCA.
- RIFSEEP : **-142k€** dû à l'effet de rétroactivité au 01/09/22 de la refonte du dispositif payée en novembre 2023.
- Fondation : ce budget sort à compter de 2024 du budget agrégé de l'UCA. La dépense de 2023 est donc retirée dans ce graphique.

La compensation 2024 n'intervient que sur la base des emplois du plafond 1, sachant que l'UCA applique cette revalorisation à l'ensemble des plafonds d'emplois, entraînant une part d'autofinancement estimé à 3,1M€ (sur l'ensemble des mesures salariales dont 0,9M€ hors plafond 1).

Le budget initial 2024 retient une hypothèse haute se basant sur une réalisation à 100% des événements, sans départs supplémentaires et avec des postes pourvus sans décalage de recrutements.

La part de la masse salariale financée et non financée est à distinguer dans les comparaisons. La hausse que nous constatons par rapport au CF 2022 et de celle du BR 2023, porte en grande partie sur la part financée :

- LPR,
- Compensation partielle des mesures Guerini,
- AAP,
- COMP.

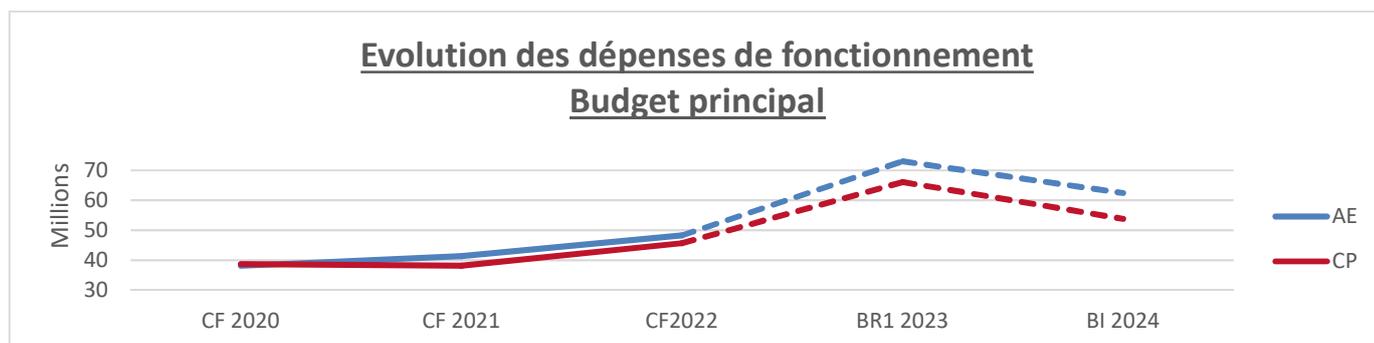
² Un agent titulaire en fin de carrière génère un coût chargé plus important que son remplaçant

L'établissement poursuit son objectif de contention de l'augmentation de la masse salariale, notamment sur la partie non financée, un des objectifs du COMP dans le volet pilotage.

2.4. Fonctionnement

L'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement est un objectif réaffirmé par l'Etablissement sur la partie gestion courante et inscrit dans la prospective (-1%), notamment en rapprochant les prévisions des taux d'exécution. Ces dépenses sont cependant, comme en 2023, fortement impactées par le niveau d'inflation. Ainsi, même si le BI 2024 affiche une baisse de 14,4 % en AE et 18,6 % en CP par rapport au BR1 2023 avec la baisse des coûts de l'énergie entre 2023 et 2024, le niveau prévisionnel des dépenses de fonctionnement est bien supérieur à celui constaté au compte financier 2022, malgré un arbitrage à la baisse.

Principal - Fonctionnement	CF2020	CF2021	CF2022	BR1 2023	BI 2024
AE	38 088 251 €	41 311 412 €	48 274 857 €	73 019 152 €	62 476 220 €
CP	38 620 011 €	38 114 742 €	45 645 290 €	66 100 016 €	53 801 399 €



Le graphique ci-dessus illustre cette situation.

Pour le budget principal l'évolution est de :

- 14,4 % / BR1 2023 (- 10 543 k€) et + 29,4 % / CF 2022 (+ 14 201 k€) en AE ;
- 18,6 % / BR1 2023 (- 12 299 k€) et + 17,9 % / CF 2022 (+ 8 156 k€) en CP.

Les taux d'évolution des dépenses de fonctionnement doivent être analysés en différenciant les opérations de gestion courante des opérations pluriannuelles.

Les autorisations d'engagement 2024 s'élèvent à 62 476 k€ dont 20 727 k€ sur les opérations pluriannuelles (tableau 10) et 41 749 k€ sur la gestion courante.

Sur les opérations pluriannuelles, 2 451 k€ sont prévus en fonctionnement pour les opérations immobilières, 4 630 k€ pour les contrats de recherche, 5 890 k€ pour I-Site, 2 075 k€ pour PUI1 et PUI2, 16 k€ pour ASDESR, 1 347 k€ pour CAP GS, 910 k€ sur la CVEC et 3 407 k€ pour les autres contrats d'enseignement (dont Erasmus).

Les dépenses de gestion courante diminuent par rapport à 2023 avec la baisse des coûts de fluides, même si elles restent au-dessus de 2022.

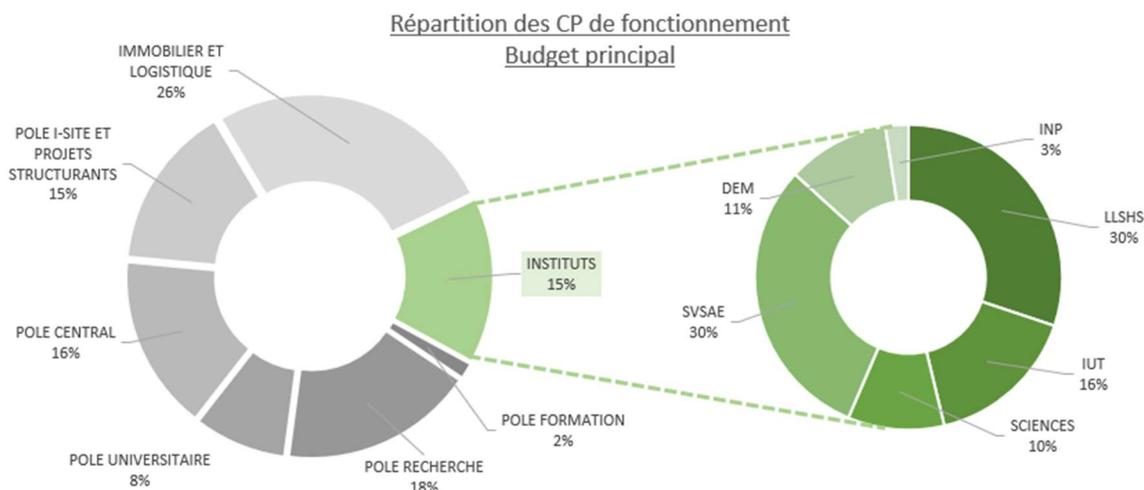
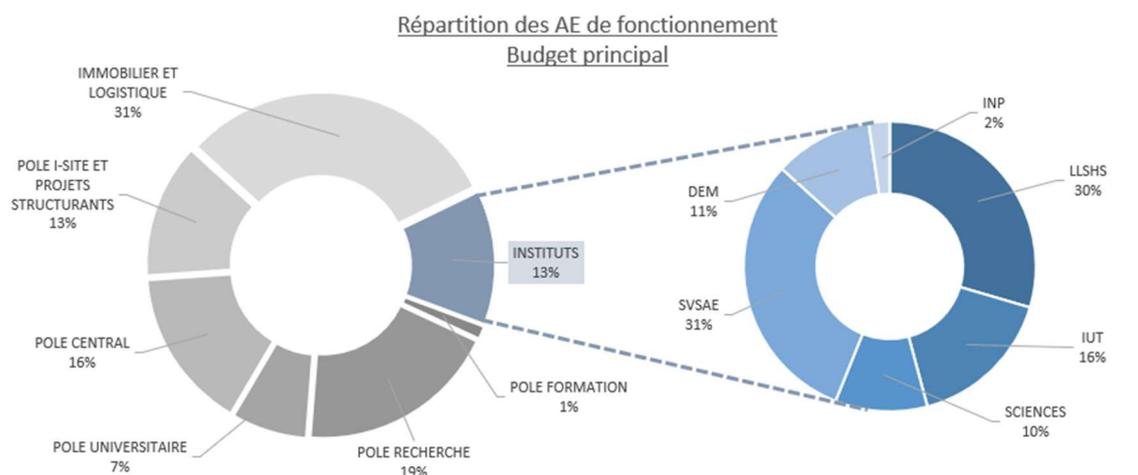
Les prix de l'électricité et du gaz obtenus suite à la renégociation des marchés subséquents de notre contrat cadre conclu l'an passé ont diminué par rapport aux prix obtenus fin 2022. La prévision de consommation en fluides

(électricité, gaz et chaleur) s'élevait à 19,8 M€ au BR12023 soit 13 M€ de plus que l'exécution constatée au CF 2022 qui était de 5,9 M€. Elle a été estimée à 9M€ soit une baisse de 50% des prévisions de dépenses par rapport à 2023 et une hausse de 3,1 M€ par rapport au CF 2022. Ces contrats négociés au mois de novembre assurent une certaine visibilité sur les deux prochaines années pour l'électricité et le gaz.

Les autres pôles affichent des prévisions de dépenses de fonctionnement stables par rapport au budget 2022 conformément au DOB (composantes, services centraux, services universitaires), ceci permettant entre autres d'améliorer les taux d'exécution sur ce volet.

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des dépenses de fonctionnement dans le budget principal. Les principaux pôles étant :

- l'immobilier et la logistique : 19 330 k€, soit 31 % (dont 9 000 k€ de fluides) ;
- la recherche (dont laboratoires, plateaux techniques, écoles doctorale, direction de la recherche et des études doctorales) : 12 032 k€, soit 19 % ;
- le pôle central : 9 654 k€, soit 16% ;
- la formation (dont les composantes réparties en instituts, autres unités de formation, direction de la formation) : 8 870 k€, soit 14 %.

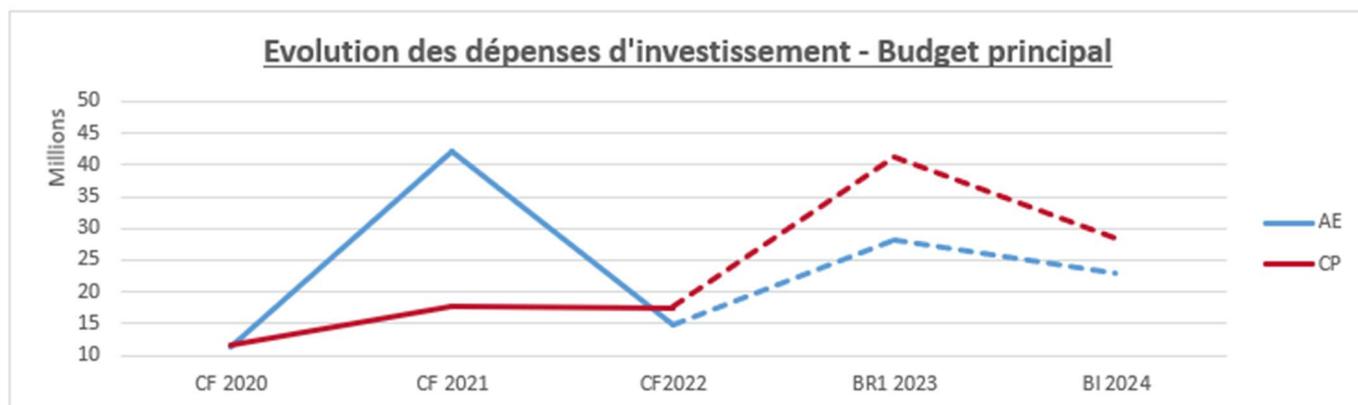


2.5. Investissement

Le budget d'investissement fluctue majoritairement selon le cadencement des opérations immobilières.

Le BI 2024 s'élève à 22 866 k€ en AE et 28 348 k€ en CP dont respectivement 6 194 k€ et 14 180 k€ pour les opérations immobilières du budget principal.

Principal - Investissement	CF2020	CF2021	CF2022	BR1 2023	BI 2024
AE	11 355 227 €	42 129 706 €	14 687 616 €	28 316 860 €	22 865 729 €
CP	11 676 988 €	17 742 011 €	17 584 300 €	41 399 137 €	28 348 491 €



5 066 k€ d'AE d'investissement sont prévus sur la recherche (dont réserve), avec entre autres 719 k€ sur le projet Feder/CNRS/I-Site/Clervolc du LMV, 500 k€ sur le CPER Région Biotic Gendo ou encore 340 k€ sur le CPER Région IDEAL du LPC.

1 013 k€ sont prévus pour le budget I-Site.

Des crédits d'investissement sont également prévus sur :

- les composantes à hauteur de 3 895 k€,
- les services universitaires à hauteur de 1 675 k€ (dont 1 130 k€ pour le SUAPS essentiellement sur l'opération du mur d'escalade),
- les services centraux à hauteur de 4 129 k€ (dont 883 k€ pour les COMP),
- les CPOM pour 649 k€,
- les dépenses numériques 1 727 k€.

Concernant l'immobilier et la logistique, le budget investissement s'élève à 6 973 k€ en AE et 14 959 k€ en CP, les opérations immobilières étant détaillées dans le focus ci-après.

3. Focus

3.1. Focus COMP

Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025 signé entre l'EPE UCA et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche contractualise la stratégie de l'Etablissement sur quatre politiques publiques ministérielles prioritaires (adaptation de l'offre de formation, transition écologique et développement soutenable, recherche et innovation, bien-être et réussite des étudiants), ainsi que sur l'amélioration du pilotage et l'affirmation de la signature de l'Etablissement. Il est composé de six volets se déclinant en objectifs. Le plan

de financement prévoit le versement de 6,4 M€ pour l'EPE répartis entre l'UCA (5 860 k€) et l'INP (540 k€), selon l'échéancier suivant :

- une avance de 50 % perçue en 2023 ;
- un complément de 30 % en 2024 ;
- un solde de 20 % en 2025, selon le respect des indicateurs.

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées. En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant des crédits effectivement versés au titre de l'objectif sera ajusté au prorata du niveau de réalisation effective de la cible. Cela se traduira par un ajustement du solde ou par un abattement sur le premier versement du COMP suivant. L'Université Clermont Auvergne et l'établissement-composante signataire sont solidaires dans la réalisation des objectifs. L'éventuel abattement sur le solde sera appliqué uniformément à l'ensemble des établissements signataires.

Pour 2024, la seconde tranche du versement est inscrite à hauteur de 30%, soit 1 758 k€, conformément au montant inscrit dans la prénotification de SCSP.

En dépenses au BI 2024, 2 566 k€ sont prévus sur le personnel, le fonctionnement et l'investissement soit un solde budgétaire négatif d'environ -800 k€ cette année.

3.2. Focus CPOM

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés en 2022 avec les Instituts font l'objet d'un suivi et d'un ajustement à chaque dialogue budgétaire au regard de l'exécution des dépenses mais aussi de la survenance de besoins nouveaux. Le total des actions votées (MS, fonctionnement et investissement) représentait un montant de 3,2 M€. Pour l'exercice 2024 la tranche annuelle inscrite en prévisions est de 1,3 M€ et porte le total des CPOM à 3,5 M€ soit une augmentation de 0,3 M€.

Le tableau ci-après détaille les inscriptions par Institut :

	Total voté 2022	Total BI 2024	Tranche 2024	Variation allocation CPOM / CPOM voté
IDEM	467 100 €	467 100 €	110 400 €	- €
IDS	630 500 €	634 138 €	158 688 €	3 638 €
ILLSHS	517 414 €	595 192 €	281 478 €	77 778 €
INP	252 500 €	427 500 €	275 000 €	175 000 €
ISVSAE	720 000 €	770 000 €	289 000 €	50 000 €
IUT	567 000 €	557 000 €	146 750 €	- 10 000 €
TOTAL	3 154 514 €	3 450 930 €	1 261 316 €	296 416 €

Les principales modifications des CPOM sont les suivantes :

- IDS : terrasse pour les étudiants réévaluation à la hausse de l'opération (62k€)
- ILLSHS : 3 opérations pour lesquelles le chiffrage n'était pas connu (42k€) et la réévaluation à la hausse des formations individualisées en anglais (30k€)
- INP : ajout de 3 opérations de travaux immobiliers supplémentaires (120k€)
- ISVSAE : ajout d'une demande de création d'un parking à vélo (50k€)
- IUT : ajustement flotte automobile (-10k€)

3.3. Focus Clermont Auvergne INP

Une convention subséquente ainsi qu'une convention spécifique d'allocation des moyens dans le cadre du CPOM sont élaborées annuellement pour la mise en œuvre des dispositions de la convention cadre approuvée par le CA de l'EPE le 20/10/2023.

Il a été convenu que l'UCA apportait un soutien financier à l'encadrement de formations conduites par l'INP (PEIP et formations par l'apprentissage de Polytech Clermont et ISIMA) se traduisant par la prise en charge de dépenses de masse salariale, avec un impact sur le taux de rigidité de l'UCA.

En conséquence le flux INP/UCA au titre de la convention subséquente 2024 sur la base des dépenses n-1 se traduira par un solde quasi nul.

Par ailleurs, le projet de budget de l'INP présenté au Directoire du 27/11 répond aux objectifs du DOB commun.

3.4. Focus Opérations immobilières

Le budget proposé en 2024 respecte à la fois la stratégie d'Etablissement voté en CA du 21 février 2020, le plan de sobriété de l'Etablissement mais également la délibération du CA du 29 septembre 2023 portant sur l'actualisation de la stratégie immobilière. Cette stratégie correspond à l'application du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2019/2024 et se traduit par la réalisation d'opérations sur le patrimoine dévolu et non dévolu notamment dans le cadre du CPER 2021/2027.

Après la réception d'une première opération du CPER 2021-2027 dès 2023 à Montluçon, la réception de l'opération du KAP – Learning Centre - se réalisera au premier semestre 2024. L'Etablissement avait décidé d'avancer sur ces opérations malgré le retard de la contractualisation du CPER. Concernant les autres projets, ils sont au stade des études préalables pour la plupart. C'est le cas notamment de l'antenne du Learning Centre au Puy en Velay mais également de la réhabilitation du site de Besse ainsi que l'opération de réhabilitation-construction du site Gergovia. Les études préalables du site Carnot débuteront également mais à un horizon plus lointain car il est nécessaire de réaliser l'opération de Gergovia avant l'opération de Carnot. S'agissant de l'actualisation de la stratégie immobilière, les études préalables du bâtiment des amphithéâtres des Cézeaux seront également réalisées en 2024.

En parallèle du programme du CPER, l'Etablissement poursuit la remise à niveau de son périmètre dévolu avec la poursuite des études de l'opération de réhabilitation et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment Mitterrand. Le deuxième projet concernant le bâtiment informatique de l'IUT des Cézeaux verra également les études se poursuivre en 2024. Les études préalables pour l'opération d'extension de Dunant visant à accueillir les services de santé, les écoles paramédicales et l'extension de la restauration seront également reprises.

Dans le cadre de la délibération portant actualisation de la stratégie immobilière, seront lancées les études préalables pour la bibliothèque universitaire des Cézeaux, pour une réhabilitation partielle du pôle chimie mais également pour l'installation de panneaux photovoltaïques sous forme principalement d'ombrières sur les parkings du campus des Cézeaux.

La DPIE pilote par ailleurs une opération du CPER pour le compte de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand à travers un mandat de maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'une opération non budgétaire mais avec impact sur la trésorerie de l'Etablissement. Pour 2024, un encaissement est prévu à hauteur de 900 k€ pour des décaissements de l'ordre de 69 k€.

Conformément au tableau des opérations pluriannuelles voté, le budget des opérations immobilières 2024, portant à la fois sur le budget principal pour les bâtiments non dévolus et sur le budget annexe immobilier pour la part dévolue, s'élève à 40 168 k€ en AE (dont 37 198 k€ en investissement) et 21 596 k€ en CP (dont 18 139 k€ en investissement).

Opérations immobilières (Fonct.+ Inv.)	AE	CP
BAI	32 523 455 €	5 482 904 €
Budget Principal	7 644 539 €	16 112 670 €
TOTAL	40 167 994 €	21 595 574 €

Ci-dessous, la répartition par site des opérations immobilières prévues en 2024 :

Par site	AE	CP
Tous sites	2 650 402 €	2 815 864 €
Cézeaux	9 735 987 €	9 560 350 €
Clermont centre	26 679 226 €	8 298 953 €
Dunant	314 528 €	319 076 €
Montluçon	18 000 €	140 546 €
Le Puy	243 152 €	188 152 €
TOTAL	40 167 994 €	21 595 574 €

Sur le budget principal, les crédits de paiements sont largement supérieurs aux autorisations d'engagement, prenant en compte les restes à payer sur opérations engagées les exercices précédents, principalement :

- Learning center (opération 857) : 430 k€ en AE et 5 946 k€ en CP
- Mise en sécurité STAPS 3è tranche (opération 996) : 20 k€ en AE et 2 493 k€ en CP

Les autres principales opérations sur ce budget sont :

- L'Intracting (opération 940) : 760 k€ en AE et 646 k€ en CP
- PPP Crèche (opération 936) : 819 k€ en AE et 1 350 k€ en CP
- Réhabilitation Gergovie (opération 1070) : 513 k€ en AE
- Poncillon B (opération 1079) : 565 k€ en AE et 598 k€ en CP

Sur le budget annexe immobilier, sont principalement inscrits les AE des 2 opérations qui seront engagées sur 2024, à savoir :

- Restructuration Mitterrand (opération 1058) : 24 710 k€ en AE et 1 140 k€ en CP
- Restructuration du bâtiment informatique (opération 1059) : 5 933 k€ en AE et 2 457 k€ en CP

Le détail du BAI n'étant pas disponible dans le tableau des opérations pluriannuelles de la liasse budgétaire, il est proposé de détailler ces 2 opérations dans les tableaux ci-dessous. Les recettes ne sont pas isolées sur ces opérations s'agissant de la dévolution du patrimoine reçue via la SCSP (mise à jour des tableaux liée au projet INFINOE).

Opération :	Restructuration Mitterrand
N° de l'opération :	1058
Programme de financement :	06AA1058
Montant total de l'opération :	30 000 000 €

DEPENSES	Total de l'opération	AE avant 2024	AE ouvertes en 2024 (BI)	CP avant 2024	CP ouverts en 2024 (BI)	AE 2025	CP 2025	AE 2026	CP 2026	AE > 2026	CP > 2026
Fonct.	367 708 €	17 708 €	10 000 €	17 158 €	10 000 €	160 000 €	160 000 €	5 000 €	5 000 €	175 000 €	175 550 €
Invest.	29 632 292 €	696 143 €	24 700 000 €	208 037 €	1 130 000 €	471 000 €	3 420 000 €	3 000 000 €	16 402 202 €	765 149 €	8 472 053 €
TOTAL	30 000 000 €	713 851 €	24 710 000 €	225 195 €	1 140 000 €	631 000 €	3 580 000 €	3 005 000 €	16 407 202 €	940 149 €	8 647 603 €

Opération :	Restructuration bât. informatique
N° de l'opération :	1059
Programme de financement :	01AA1059
Montant total de l'opération :	6 000 000 €

DEPENSES	Total de l'opération	AE avant 2024	AE ouvertes en 2024 (BI)	CP avant 2024	CP ouverts en 2024 (BI)	AE 2025	CP 2025	AE 2026	CP 2026	AE > 2026	CP > 2026
Fonct.	50 000 €	13 816 €	36 184 €	13 816 €	36 184 €						
Invest.	5 950 000 €	53 635 €	5 896 365 €	53 635 €	2 421 266 €		3 475 099 €				
TOTAL	6 000 000 €	67 451 €	5 932 549 €	67 451 €	2 457 450 €	- €	3 475 099 €	- €	- €	- €	- €

Les sources de financements :

En recettes, en plus des 7 547 k€ prévus sur le budget annexe immobilier dans le cadre de la dévolution du patrimoine, 4 677 k€ sont prévus sur le budget principal pour les opérations immobilières dont 3 183 k€ pour le Learning center (part région du CPER).

Au-delà des deux principales sources de financement que sont le CPER et la contribution de dévolution, l'Établissement se prépare afin de saisir différentes opportunités. A ce titre l'UCA va déposer plusieurs dossiers de projets, études et/ou travaux, dans le cadre de l'appel à projet « Transition environnementale » 2024 lancé par la DIE pour plusieurs millions d'euros.

Également, l'UCA reste engagée dans le groupe pilote national PEEC 2030 dans l'optique d'obtenir de nouveaux financements (tiers financement), mais également reste intéressée par la piste de l'emprunt. L'année 2024 sera donc une année de décision autour des différents dispositifs possibles afin de garantir le maintien d'un programme immobilier ambitieux.

Enfin, dans le même sens, l'Établissement cherche des opportunités de cofinancement, entre autres avec l'appui du FEDER. Par exemple, une réponse à un dossier déposé fin d'année 2023 devrait être apportée début 2024 pour un peu plus d'un million d'euros (FEDER sur la transition écologique d'un projet).

4. Les principaux indicateurs

Indicateurs	UCA Agrégé	Budget principal	BAI
Solde budgétaire	- 23 375 660 €	- 25 440 256 €	2 064 596 €
Résultat prévisionnel	- 1 006 940 €	- 4 947 378 €	3 940 438 €
CAF	7 676 498 €	652 908 €	7 023 590 €
Variation FDR	- 14 102 532 €	- 16 167 128 €	2 064 596 €

Indicateurs	UCA Agrégé
Variation de trésorerie	- 25 668 468 €

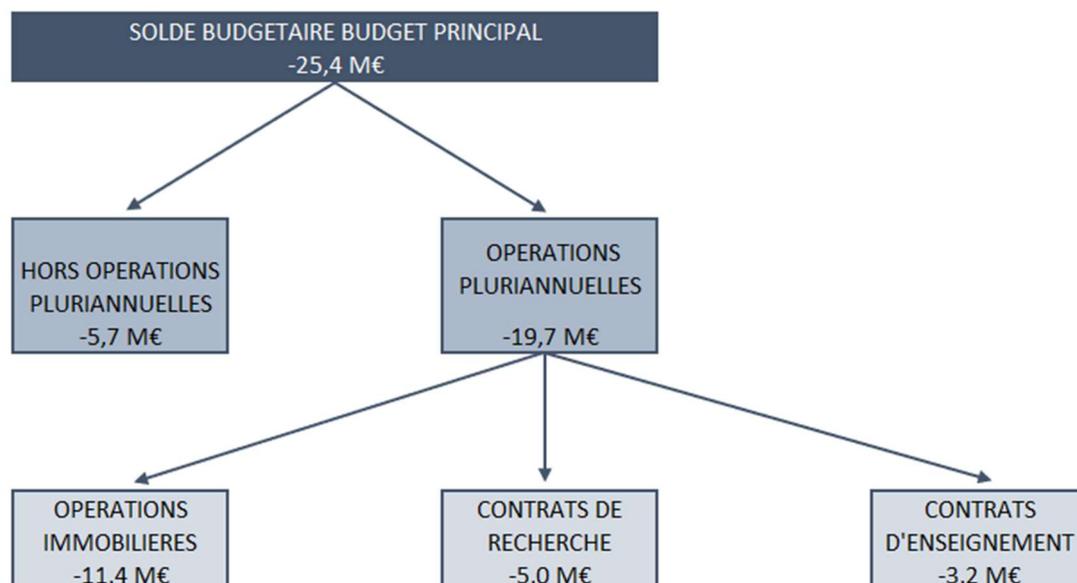
4.1. Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est déficitaire sur l'Établissement agrégé. Il est de -23,4 M€ pour 2024.

SOLDE BUDGETAIRE	
Etablissement principal	- 25 440 256 €
Budget annexe immobilier	2 064 596 €
Solde budgétaire établissement agrégé	- 23 375 660 €

Il correspond à la contribution de l'Établissement à l'activité des différents pôles (via les recettes centralisées) et aux décalages de trésorerie sur les opérations pluriannuelles conformément aux tableaux budgétaires 9 et 10.

Le solde budgétaire du budget principal se décompose selon le schéma suivant :



On constate que le solde budgétaire des opérations pluriannuelles représente une part importante du déficit budgétaire du budget principal (77 %). Il s'explique par des décalages de trésorerie, comme pour les contrats de recherche, mais également par la part d'autofinancement notamment sur les opérations immobilières (surcoûts d'opération, désengagement de partenaires...) ou certains appels à projets (CAP GS).

Le solde est également négatif sur les opérations de gestion courante du fait d'une part de la hausse des coûts de l'énergie (mais aussi de l'inflation généralisée) et, d'autre part, des mesures salariales non compensées.

4.2. Le résultat

Le résultat patrimonial retrace les produits et charges de l'exercice.

RESULTAT	
Etablissement principal	- 4 947 378 €
Budget annexe immobilier	3 940 438 €
Résultat établissement agrégé	- 1 006 940 €

Il prend en compte les produits à recevoir (PAR) et les produits constatés d'avance (PCA) des opérations pluriannuelles neutralisant ainsi leur impact en termes de déficit sur la partie budgétaire. Les amortissements et reprises de financement sont également retenus dans la constitution du résultat.

Le résultat prévisionnel s'élève ainsi à - 1,0 M€ sur l'Etablissement agrégé. Il est fortement impacté par celui du budget principal de - 4,9 M€ en raison de l'impact de la hausse des coûts de l'énergie et des mesures salariales non compensées.

Le BAI affiche un résultat bénéficiaire de 3,9 M€, la contribution de dévolution étant comptabilisée en totalité en classe 7.

Comme le prévoit le courrier du 6 novembre 2023 de la DGESIP relative à la préparation des budgets initiaux 2024, l'UCA présente un résultat déficitaire du budget principal inférieur aux surcoûts énergétiques (3,1 M€) et à ceux liés aux mesures RH « Rencontres salariales 2023 » non compensés (2,2 M€).

L'Etablissement sollicite donc la possibilité de couvrir ces charges exceptionnelles ne dépendant pas de sa volonté, et dues à une conjoncture économique sans précédent, par un prélèvement sur son fonds de roulement afin de réaliser l'équilibre réel conformément aux dispositions de l'article R 719-61 du code de l'éducation.

4.3. La CAF

Corollaire du résultat déficitaire, l'UCA présente donc une capacité d'autofinancement en 2024, de 7,7 M€ en agrégé et seulement 0,7 M€ sur le principal.

La CAF du BAI se situe toujours à un niveau élevé permettant le financement des opérations d'investissement.

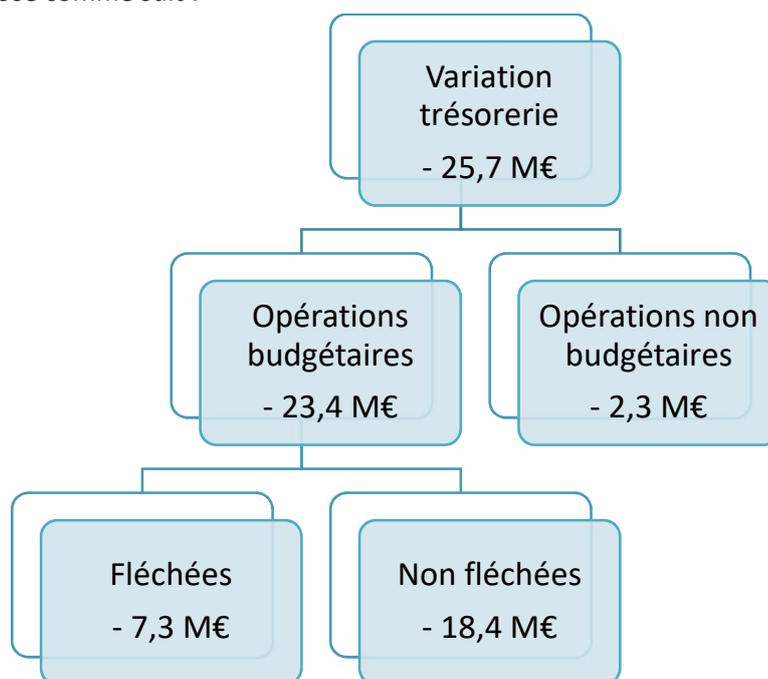
CAF	
Etablissement principal	652 908 €
Budget annexe immobilier	7 023 590 €
CAF établissement agrégé	7 676 498 €

4.4. La variation du fonds de roulement

La prévision des dépenses d'investissement et la très faible CAF sur le budget principal, constatée suite au déficit, entraîne un prélèvement sur le fonds de roulement de 14,1 M€ en agrégé qui se décompose par un prélèvement de 16,1 M€ sur le budget principal et un apport au fonds de roulement de 2,1 M€ du budget annexe immobilier.

4.5. La variation de la trésorerie

La trésorerie présente une variation négative de - 25,7 M€ (- 27,6 M€ sur le BP, + 2,0 M€ sur le BAI). Elle se décompose comme suit :



Dans les opérations non budgétaires, en plus de la TVA, on retrouve les bourses AMI, le contrat Red Lang ou encore le mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'ENSACF. Ces données sont détaillées dans le tableau 5 des opérations pour compte de tiers.

5. Les ratios de soutenabilité budgétaire

Indicateurs	Compte financier 2022		Budget initial 2023		Budget rectificatif n°1 2023*		Budget rectificatif n°2 2023		Budget initial 2024	
	Établissement	Principal	Établissement	Principal	Établissement	Principal	Établissement	Principal	Établissement	Principal
Résultat	8 060 776 €	3 433 526 €	- 10 758 369 €	- 15 016 645 €	- 8 811 414 €	- 12 515 167 €	1 390 088 €	- 3 807 852 €	- 1 006 940 €	- 4 947 378 €
CAF	16 820 781 €	9 186 271 €	- 2 003 767 €	- 9 088 242 €	15 515 €	- 6 722 337 €	8 642 583 €	1 785 976 €	7 676 498 €	652 908 €
Variation du fonds de roulement	1 736 173 €	- 1 870 213 €	- 30 820 999 €	- 34 478 820 €	- 34 768 695 €	- 37 603 050 €	- 20 509 593 €	- 25 484 636 €	- 14 102 532 €	- 16 167 128 €
Niveau du fonds de roulement	86 079 314 €	57 907 510 €	54 977 904 €	25 827 369 €	51 310 620 €	21 722 173 €	65 569 722 €	33 840 587 €	47 835 864 €	17 673 459 €
Niveau de la trésorerie	113 570 196 €	63 214 358 €	77 368 029 €	42 725 961 €	77 302 899 €	42 264 062 €	90 580 002 €	53 370 083 €	61 263 526 €	25 723 119 €
Solde budgétaire	4 497 041 €	- 1 108 640 €	- 33 350 422 €	- 37 008 243 €	- 37 361 292 €	- 40 195 647 €	- 23 402 190 €	- 28 377 233 €	- 23 375 660 €	- 25 440 256 €
Ratios										
Fonds de roulement en nombre de jours	105	73	61	29	57	24	73	38	53	20
Trésorerie en nombre de jours	139	80	86	48	85	47	101	60	68	29
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	16,41%	15,87%	21,52%	21,82%	21,65%	21,82%	19,91%	20,04%	17,43%	17,68%
Dépendance aux financements de l'Etat	18,00%	15,85%	20,64%	20,96%	20,90%	21,20%	20,69%	20,98%	20,20%	20,67%
Taux de déficit	2,49%	1,14%	-3,21%	-4,66%	-2,60%	-3,84%	0,40%	-1,15%	-0,29%	-1,50%
Poids des charges de personnel	78,19%	81,01%	79,10%	81,07%	78,34%	80,29%	77,47%	79,40%	80,25%	82,12%
Taux d'autofinancement	5,40%	3,12%	-0,62%	-2,89%	0,00%	-2,12%	2,61%	0,55%	2,32%	0,20%
Part de l'autofinancement dans l'investissement	82,99%	58,80%	-5,22%	-25,99%	0,03%	-16,24%	20,84%	4,69%	23,05%	2,30%

Ratios	Méthodes de calcul	Seuils		
Fonds de roulement en nombre de jours	$(\text{Montant du fonds de roulement} / \text{charges décaissables}) * 360$	> 15 jours		< 15 jours
Trésorerie en nombre de jours	$(\text{Montant de la trésorerie} / \text{charges décaissables}) * 360$	> 30 jours		< 30 jours
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	$\text{Charges décaissables de fonctionnement général} / \text{produits encaissables}$			
Dépendance aux financements de l'Etat	$\text{Ressources propres encaissables} / \text{produits encaissables}$	> 15 %	15% > Tx > 13%	< 13 %
Taux de déficit	$\text{Résultat} / \text{Total des produits}$	> 2%	2% > Tx > 0%	< 0 %
Poids des charges de personnel	$\text{Charges de personnel} / \text{produits encaissables}$	< 82 %	82% < Tx < 83%	> 83 %

Taux de saturation de la masse salariale

Ce ratio mesure le poids des charges les plus rigides difficilement compressibles (dépenses de personnel) par rapport aux produits de fonctionnement. Ce ratio de rigidité évalue les limites des marges de manœuvre.

Un rapport élevé traduit la disproportion du poids des charges par rapport aux produits et mesure la difficulté de rééquilibrage pour les réduire.

Calcul : Charges de personnel / Produits de fonctionnement (hors produits calculés)

Il convient de préciser que le taux de saturation a été calculé en prenant en compte les dépenses inscrites au titre de l'enveloppe de personnel du tableau 6.

Pour le budget agrégé, le taux de saturation s'élève à 80,25 % et enregistre donc une hausse de 2,06 points par rapport au CF 2022.

Concernant l'établissement principal, qui intègre la masse salariale de l'I-Site, le taux de saturation s'élève alors à 82,12 %, au-dessus du seuil règlementaire est à 82 %.

L'évolution du taux de saturation sur le budget principal s'explique par l'augmentation des charges de personnel au regard de la politique ambitieuse mise en place, par une compensation du point d'indice qui est inférieure

aux dépenses évaluées sur le plafond 1 des emplois (50%) et sur l'impact sur le plafond 2 totalement supporté par l'Etablissement.

L'évolution de ce taux reste donc sous surveillance, ce qui justifie la poursuite des actions de fiabilisation des prévisions et du pilotage de la masse salariale.

L'analyse de la soutenabilité

Le compte de résultat présente un résultat déficitaire de 1 M€, porté essentiellement par le budget principal affichant un déficit de 4,9 M€ (taux de déficit de - 1,50 %) correspondant à l'augmentation des dépenses de fluides et à la part non compensée des mesures salariales, déficit autorisé de manière dérogatoire par le courrier du 6 novembre 2023 de la DGEIP relatif à la préparation des budgets initiaux 2024.

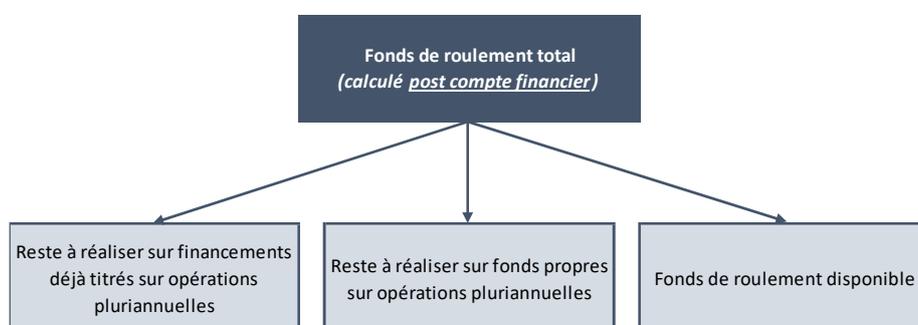
Le fonds de roulement en agrégé s'élève à 47,8 M€, représentant 53 jours de fonctionnement (seuil > 15 jours), et affiche ainsi une importante baisse par rapport au CF 2022 et au budget 2023, compte tenu des éléments explicités supra. (Pour information le fonds de roulement de la Fondation de 3,3M€ n'est plus comptabilisé en agrégé).

Le niveau du fonds de roulement sur l'établissement principal représente 20 jours de fonctionnement. Ce taux nécessite une vigilance sur le volume des dépenses de fonctionnement.

Le niveau du fonds de roulement sera remis à jour avec le compte financier 2023 en fonction des taux d'exécution. Le premier budget rectificatif prendra acte de cette mise à jour pour réactualiser les données.

En découlera aussi, selon le niveau des restes à payer et à encaisser, le fonds de roulement disponible. Ce dernier sera donc calculé post vote du compte financier.

Le schéma ci-dessous formalise cet exercice réglementaire qui suit le vote du compte financier :



La soutenabilité réside dans la capacité de l'Etablissement à faire face à l'ensemble de ses engagements antérieurs (couverture des dépenses obligatoires) et nouveaux.

Comme détaillé dans le tableau agrégé des opérations pluriannuelles (tableau 9), au 31/12/2024, les restes à payer sur engagements réalisés sont évalués à hauteur de 40,3 M€, dont 38,8 M€ pour les opérations immobilières.

Le budget présente une capacité d'autofinancement de 7,7 M€ en agrégé et de 0,7 M€ sur le budget principal. Ce très faible montant de la CAF sur le budget principal s'explique par le résultat déficitaire de l'Etablissement. Le taux d'autofinancement du budget principal de 0,20 % est donc sous le seuil d'alerte de 0,50 %.

La part d'autofinancement dans l'investissement est en conséquence très faible de 23,05 % en agrégé (en dessous du seuil prudentiel de 30%) et de 2,30 % sur le budget principal (en dessous du seuil d'alerte de 20%).

La trésorerie s'élève à 61,3 M€ et représente 68 jours de charges décaissables, niveau inférieur au budget 2023. Le tableau d'équilibre financier (tab 4) et le tableau des opérations pour comptes de tiers (tab 5) apportent une précision sur la constitution de la trésorerie. *(Pour information la trésorerie de la Fondation de 3,3M€ n'est plus comptabilisée en agrégé)*

Le solde budgétaire de - 23,4 M€ conjugué principalement à l'impact des opérations pour compte de tiers (dont convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'école d'architecture) et de TVA à hauteur de 2,3 M€ ; entraînent un prélèvement de la trésorerie à hauteur de 25,7 M€.

Le niveau de la trésorerie sur le budget principal représente 29 jours de fonctionnement, soit 1 point en-dessous du seuil limite de 30 jours. Ce niveau qui nécessite aussi vigilance sera à mettre en relation avec les restes à payer et reste à encaisser sur les opérations pluriannuelles afin de déterminer, après le compte financier 2023, le montant de la trésorerie disponible.

La situation financière de l'UCA voit pour la deuxième année consécutive, certains de ses ratios se dégrader du fait du résultat comptable déficitaire qui impacte l'ensemble des indicateurs. Le BI 2024 enregistre un affaiblissement de capacité financière, largement expliquée par l'inflation générale et notamment le coût des fluides. Le plan de sobriété énergétique voté par le CA le 21/10/2022 est toujours d'actualité, l'ensemble de la communauté universitaire est mobilisé pour répondre aux objectifs fixés : la diminution des consommations.

Le fonds de compensation de l'Etat ainsi que « l'amortisseur électricité » ont contribué à gommer quelque peu la hausse très importante de cette dépense de fluides en 2023 mais l'impact reste fort et contribue au déficit comptable en 2024.

La part non compensée des mesures de revalorisation salariale participe également à cette dégradation, notamment sur le budget principal avec un taux de rigidité qui entre dans une zone de vigilance. Le taux de dépendance aux financements de l'Etat reste quant à lui stable.

L'UCA doit maintenir sa stratégie de développement et assumer ses engagements pris comme label d'excellence (ISite). Une partie de ses objectifs sont retracés dans le COMP voté au CA du 10 novembre, l'UCA peut s'appuyer sur ce nouveau dispositif de financement.

Le développement des recettes propres reste un enjeu majeur, leur diversification est en effet primordiale dans un contexte de baisse des recettes de formation.

La concrétisation, au fil de l'eau, des conventions subséquentes du CPER 2021-2027, permettra de consolider les engagements financiers de ses partenaires : état, région et autres collectivités territoriales.

CONCLUSION

Le budget initial 2024 est marqué par un contexte inflationniste encore présent, par des mesures nationales non complètement compensées, et par des hausses encore notables du coût de l'énergie. Il nécessite ainsi une analyse des risques d'impact sur la stratégie de développement de l'établissement.

Le budget principal de l'UCA intègre celui de l'I-SITE (labellisation I-SITE définitive en mars 2022, associée à la pérennisation d'une enveloppe de recettes conséquente). Il n'inclut plus celui de la Fondation Universitaire de l'UCA, personne morale de droit privé à but non lucratif dont le budget fait l'objet d'une délibération spécifique et qui est approuvé par le CA de l'UCA.

Il intègre également les engagements pris dans le cadre des CPOM à l'égard de chacun de six instituts de l'Université, engagements actualisés à l'occasion des dialogues annuels de gestion RH et budgétaire, qui font l'objet d'une réunion programmée à l'automne et traitant de l'ensemble des moyens. Les arbitrages réalisés s'appuient sur le DOB commun INP/UCA, adopté par les CA des deux établissements en amont des arbitrages budgétaires. Il intègre les projets liés aux engagements pris dans le cadre du COMP 2023-25 (part de 30% de l'enveloppe totale en 2024), les dépenses croissantes associées à la mise en œuvre des projets structurants et ASDESR, et le CPER 2021-27 dont la signature effective courant 2023 permet de consolider les engagements de chaque financeur.

Le contexte général dans lequel la construction du BI 2024 s'est réalisée, avec une modification des équilibres, rend plus difficile l'atteinte des objectifs de soutenabilité financière inscrits dans le DOB, même si des arbitrages ont permis de limiter le montant global des dépenses de fonctionnement. Afin d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre des mesures RH nationales et afin de pouvoir assumer la part non compensée des surcoûts énergétiques, le Ministère a donné l'autorisation de présenter des comptes de résultats déficitaires et de prélever dans leur fonds de roulement, à hauteur de la part non compensée des revalorisations RH de l'Etat et des surcoûts énergétiques non compensés.

Le budget de l'UCA présente ainsi un solde budgétaire déficitaire de - 25 440 256 € sur le principal (- 23 375 660 € sur le budget agrégé), et un résultat déficitaire associé de - 4 947 378 € sur le principal (- 1 006 940 € sur le budget agrégé), correspondant à la part non compensée par l'Etat des surcoûts énergétiques et des mesures RH nationales.

Les indicateurs de soutenabilité traduisent cette altération financière, indépendante du niveau de maîtrise des dépenses par l'UCA. Ainsi, le poids des charges de personnel est de 82,12% soit au-dessus du seuil de vigilance de 82% (objectif DOB <82%) et le nombre de jours de trésorerie passe lui-aussi tout juste sous le seuil de vigilance des 30 jours. Cette dégradation s'explique par l'absence d'accompagnement complet de l'Etat sur les dépenses conjoncturelles ou celles associées aux mesures nationales.

Si ce résultat devait être confirmé, en l'absence de recettes complémentaires, la capacité d'investissement de l'UCA à court et à moyen terme serait fortement obérée – ce qui remettrait en cause une partie des opérations mobilisant les ressources propres de l'établissement et visant à améliorer la performance thermique des bâtiments et à réduire notre consommation énergétique. Dans une perspective de développement soutenable de l'UCA, il est donc indispensable que la capacité à investir soit au maximum préservée. Or, le FDR est de 47 835 864 € et est déjà gagé, donc sans possibilité de nouveaux investissements en l'absence de recettes supplémentaires.

Afin d'assurer la soutenabilité de l'activité de l'établissement, de maintenir la programmation immobilière ambitieuse en vue d'améliorer les conditions de travail et la performance énergétique des bâtiments et de garantir également les engagements pluriannuels notamment RH pris dans le cadre des CPOM et des projets des directions et services centraux, il convient de réfléchir dès 2024 aux marges de manœuvre possibles sur les coûts de fonctionnement et aux leviers envisageables en matière d'investissement. Il est aussi indispensable que l'Etat en revienne au principe de compensation des surcoûts liés aux mesures qu'il prend à l'échelle nationale.

LES TABLEAUX BUDGETAIRES

1. Autorisations budgétaires limitatives

Tableau des emplois (pour vote)

Budget établissement

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *		
			En ETPT	En ETPT	
			1 336,42		1 336,42
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Titulaires			
		CDI	12,33	28,22	40,55
	Non permanents	CDD	330,07	324,25	654,31
S/total EC			1 678,82	352,47	2 031,28
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					
			998,20		998,20
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires			
		CDI	16,08	77,45	93,53
	Non permanents	CDD	45,94	436,81	482,75
S/total Biatss			1 060,22	514,26	1 574,48
Totaux			2 739,04	866,73	3 605,77
					Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			3 043 (3)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau des autorisations budgétaires (pour vote)

Autorisations budgétaires Budget initial 2024
ETABLISSEMENT AGREGE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2024	Encaissements 2024	
	BI	BI	BI	
Personnel	268 771 962	268 771 962	313 564 941	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS</i>	73 567 786	73 567 786	263 964 710	Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>			645 295	Autres financements de l'Etat
			2 280 590	Fiscalité affectée
Fonctionnement	62 995 582	54 325 309	17 836 185	Autres financements publics
			28 838 161	Recettes propres
Investissement	54 869 822	33 307 485	19 464 155	Recettes fléchées*
			9 300 000	Financements de l'Etat fléchés
			9 997 481	Autres financements publics fléchés
			166 674	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	386 637 366	356 404 756	333 029 096	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)				
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	-		23 375 660	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Autorisations budgétaires Budget initial 2024
ETABLISSEMENT PRINCIPAL

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2024	Encaissements 2024	
	BI	BI	BI	
Personnel	268 771 962	268 771 962	306 017 441	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS</i>	73 567 786	73 567 786	256 417 210	Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>			645 295	Autres financements de l'Etat
			2 280 590	Fiscalité affectée
Fonctionnement	62 476 220	53 801 399	17 836 185	Autres financements publics
			28 838 161	Recettes propres
Investissement	22 865 729	28 348 491	19 464 155	Recettes fléchées*
			9 300 000	Financements de l'Etat fléchés
			9 997 481	Autres financements publics fléchés
			166 674	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	354 113 911	350 921 852	325 481 596	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)				
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	-		25 440 256	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Autorisations budgétaires Budget initial 2024
BUDGET ANNEXE IMMOBILIER

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES	
	AE Engagements de portées annuelle et pluriannuelle	CP Décaissements 2024	Encaissements 2024	
	BI	BI	BI	
Personnel			7 547 500	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS</i>			7 547 500	Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
Fonctionnement	519 362	523 910		Autres financements publics
				Recettes propres
			-	Recettes fléchées*
				Financements de l'Etat fléchés
Investissement	32 004 093	4 958 994		Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	32 523 455	5 482 904	7 547 500	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)				
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	2 064 596		-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**Tableau des dépenses par destination
et des recettes par origine
(pour information)**

BUDGET Etablissement agrégé
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2024	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	105 337 430	105 337 430	6 638 143	6 715 946	3 399 952	3 399 952	115 375 525	115 453 328
D101-Formation initiale et continue Licence	104 167 269	104 167 269	2 885 918	2 890 698	2 386 722	2 386 722	109 439 909	109 444 689
D102-Formation initiale et continue Master	1 030 406	1 030 406	3 752 225	3 825 248	1 013 230	1 013 230	5 795 861	5 868 884
D103-Formation initiale et continue Doctorat	139 755	139 755	-	-	-	-	139 755	139 755
D105-Bibliothèques et Documentation	6 037 555	6 037 555	1 566 050	1 596 250	187 000	187 000	7 790 605	7 820 805
Recherche universitaire	82 769 271	82 769 271	17 275 723	14 732 404	6 027 306	5 584 466	106 072 300	103 086 141
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé	24 494 983	24 494 983	3 090 084	2 817 572	143 923	30 400	27 728 990	27 342 955
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information	8 399 074	8 399 074	655 197	490 350	36 800	6 800	9 091 071	8 896 224
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 754 646	7 754 646	1 124 882	875 002	792 792	692 792	9 672 320	9 322 440
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	4 045 237	4 045 237	693 223	504 915	1 128 629	1 083 629	5 867 089	5 633 781
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	19 581 589	19 581 589	1 150 291	645 376	52 114	5 500	20 783 994	20 232 465
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire	18 493 742	18 493 742	10 562 046	9 399 189	3 873 048	3 765 345	32 928 836	31 658 276
D113-Diffusion des savoirs et musées	48 766	48 766	31 360	4 500	-	-	80 126	53 266
D114-Immobilier	6 142 607	6 142 607	21 528 867	16 326 608	39 349 362	20 290 365	67 020 836	42 759 580
D115-Pilotage et support	63 837 719	63 837 719	10 808 081	9 768 243	4 418 102	2 886 602	79 063 902	76 492 564
Vie Etudiante	4 598 614	4 598 614	5 147 358	5 181 358	1 488 100	959 100	11 234 072	10 739 072
D201-Aides directes	1 331 533	1 331 533	3 184 468	3 184 468	252 500	252 500	4 768 501	4 768 501
D202-Aides indirectes	536 290	536 290	577 080	577 080	60 000	60 000	1 173 370	1 173 370
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 730 791	2 730 791	1 385 810	1 419 810	1 175 600	646 600	5 292 201	4 797 201
TOTAL	268 771 962	268 771 962	62 995 582	54 325 309	54 869 822	33 307 485	386 637 366	356 404 756

Contrôle cohérence tableau 2

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B

ok

Recettes par origine

RECETTES 2024	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public	263 964 710	-	-	-	-	-	-	-	263 964 710
FD020-Droits inscriptions	-	-	-	-	4 606 449	-	-	-	4 606 449
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE	-	-	-	-	11 964 483	-	-	-	11 964 483
FD040-Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	580 023	-	-	-	580 023
FD050-Etudes et travaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)	-	-	-	-	2 577 759	-	-	7 000	2 584 759
FD070-ANR investissements d'avenir	-	-	-	105 920	-	-	2 126 250	-	2 232 170
FD080-ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	3 731 031	-	-	2 472 335	-	6 203 366
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région	-	-	-	4 106 457	-	-	2 135 000	-	6 241 457
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE	-	-	-	5 638 299	-	-	2 732 749	-	8 371 048
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres	-	645 295	-	4 186 588	1 202 033	9 300 000	481 147	10 000	15 825 063
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs	-	-	-	-	14 686	-	-	-	14 686
FD130-Autres recettes	-	-	2 280 590	67 890	7 892 728	-	50 000	149 674	10 440 882
TOTAL	263 964 710	645 295	2 280 590	17 836 185	28 838 161	9 300 000	9 997 481	166 674	333 029 096

Contrôle cohérence tableau 2

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

23 375 660

ok

BUDGET Etablissement Principal
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2024	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	105 337 430	105 337 430	6 638 143	6 715 946	3 399 952	3 399 952	115 375 525	115 453 328
D101-Formation initiale et continue Licence	104 167 269	104 167 269	2 885 918	2 890 698	2 386 722	2 386 722	109 439 909	109 444 689
D102-Formation initiale et continue Master	1 030 406	1 030 406	3 752 225	3 825 248	1 013 230	1 013 230	5 795 861	5 868 884
D103-Formation initiale et continue Doctorat	139 755	139 755	-	-	-	-	139 755	139 755
D105-Bibliothèques et Documentation	6 037 555	6 037 555	1566050	1596250	187000	187 000	7 790 605	7 820 805
Recherche universitaire	82 769 271	82 769 271	17 275 723	14 732 404	6 027 306	5 584 466	106 072 300	103 086 141
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé	24 494 983	24 494 983	3 090 084	2 817 572	143 923	30 400	27 728 990	27 342 955
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information	8 399 074	8 399 074	655 197	490 350	36 800	6 800	9 091 071	8 896 224
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 754 646	7 754 646	1 124 882	875 002	792 792	692 792	9 672 320	9 322 440
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	4 045 237	4 045 237	693 223	504 915	1 128 629	1 083 629	5 867 089	5 633 781
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	19 581 589	19 581 589	1 150 291	645 376	52 114	5 500	20 783 994	20 232 465
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire	18 493 742	18 493 742	10 562 046	9 399 189	3 873 048	3 765 345	32 928 836	31 658 276
D113-Diffusion des savoirs et musées	48 766	48 766	31360	4500	-	-	80 126	53 266
D114-Immobilier	6 142 607	6 142 607	21009505	15802698	7345269	15 331 371	34 497 381	37 276 676
D115-Pilotage et support	63 837 719	63 837 719	10808081	9768243	4418102	2 886 602	79 063 902	76 492 564
Vie Etudiante	4 598 614	4 598 614	5147358	5181358	1488100	959 100	11 234 072	10 739 072
D201-Aides directes	1 331 533	1 331 533	3 184 468	3 184 468	252 500	252 500	4 768 501	4 768 501
D202-Aides indirectes	536 290	536 290	577 080	577 080	60 000	60 000	1 173 370	1 173 370
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 730 791	2 730 791	1 385 810	1 419 810	1 175 600	646 600	5 292 201	4 797 201
TOTAL	268 771 962	268 771 962	62 476 220	53 801 399	22 865 729	28 348 491	354 113 911	350 921 852

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B	-
---	----------

Recettes par origine

RECETTES 2024	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public	256 417 210								256 417 210
FD020-Droits inscriptions					4 606 449				4 606 449
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE					11 964 483				11 964 483
FD040-Taxe d'apprentissage					580 023				580 023
FD050-Etudes et travaux					-				-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)					2 577 759			7 000	2 584 759
FD070-ANR investissements d'avenir				105 920			2 126 250		2 232 170
FD080-ANR hors investissements d'avenir				3 731 031			2 472 335		6 203 366
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région				4 106 457			2 135 000		6 241 457
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE				5 638 299			2 732 749		8 371 048
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres		645 295		4 186 588	1 202 033	9 300 000	481 147	10 000	15 825 063
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs				-	14 686		-	-	14 686
FD130-Autres recettes			2 280 590	67 890	7 892 728		50 000	149 674	10 440 882
TOTAL	256 417 210	645 295	2 280 590	17 836 185	28 838 161	9 300 000	9 997 481	166 674	325 481 596

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C	25 440 256
--	-------------------

BUDGET Budget annexe immobilier

Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses par destination

DEPENSES 2024	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI
Formation initiale et continue	-	-	-	-	-	-	-	-
D101-Formation initiale et continue Licence							-	-
D102-Formation initiale et continue Master							-	-
D103-Formation initiale et continue Doctorat							-	-
D105-Bibliothèques et Documentation							-	-
Recherche universitaire	-	-	-	-	-	-	-	-
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé							-	-
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information							-	-
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur							-	-
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement							-	-
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société							-	-
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire							-	-
D113-Diffusion des savoirs et musées							-	-
D114-Immobilier			519 362	523 910	32 004 093	4 958 994	32 523 455	5 482 904
D115-Pilotage et support							-	-
Vie Etudiante	-	-	-	-	-	-	-	-
D201-Aides directes							-	-
D202-Aides indirectes							-	-
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives							-	-
TOTAL	-	-	519 362	523 910	32 004 093	4 958 994	32 523 455	5 482 904

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B	2 064 596
---	------------------

Recettes par origine

RECETTES 2024	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total BI (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	BI	
FD010-Subvention pour charges de service public	7 547 500								7 547 500
FD020-Droits inscriptions									-
FD030-Formation continue, diplômes propres et VAE									-
FD040-Taxe d'apprentissage									-
FD050-Etudes et travaux									-
FD060-Valorisation (colloques, prestations de recherche)									-
FD070-ANR investissements d'avenir									-
FD080-ANR hors investissements d'avenir									-
FD090-Subventions exploitation & financement d'actifs - Région									-
FD100-Subventions exploitation & financement d'actifs - UE									-
FD110-Subventions exploitation & financement d'actifs - Autres									-
FD120-Fondations - fonds propres, réserves dons et legs									-
FD130-Autres recettes									-
TOTAL	7 547 500	-	-	-	-	-	-	-	7 547 500

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C	-
--	----------

LES TABLEAUX BUDGETAIRES

2. Equilibre financier

Tableau d'équilibre financier (pour vote)

Equilibre financier Budget initial 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		FINANCEMENTS	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	23 375 660	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont budget principal</i>	25 440 256	-	<i>dont budget principal</i>
<i>dont budget annexe immobilier</i>	-	2 064 596	<i>dont budget annexe immobilier</i>
Remboursements d'emprunts		Nouveaux emprunts	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	160 308	440 100	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	6 591 800	4 019 200	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	100 000	100 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	30 227 768	4 559 300	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	25 668 468	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	-	7 284 756	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	-	18 383 712	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	30 227 768	30 227 768	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Tableau des opérations pour comptes de tiers
(pour information)

Tableau des opérations pour le compte de tiers - Etablissement

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aides Mobilité (AMI)	47310000	Recettes à transférer	472 000,00	472 000,00
Univ Franco Allemand	47310000	Recettes à transférer	62 000,00	85 200,00
OPCT1046 - Mandat de maîtrise d'ouvrage - ENSACF	47310000	Recettes à transférer	69 300,00	900 000,00
Cotis Salariale RAFFP	47310000	Recettes à transférer	10 000,00	12 000,00
R21JEUAN - Projet Red Lang -ERCEA	47310000	Recettes à transférer	150 000,00	150 000,00
TVA	44500000		5 828 500,00	2 400 000,00
Autres opérations pour comptes de tiers			100 000,00	100 000,00
TOTAL			6 691 800,00	4 119 200,00

Tableau de situation patrimoniale
(compte de résultat – tableau de financement)
(pour vote)

Situation patrimoniale Budget initial 2024

ETABLISSEMENT AGREGÉ

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel	265 435 859	Subventions de l'Etat	272 512 005
		Fiscalité affectée	2 280 590
		Autres subventions	26 976 339
		Autres produits	40 605 501
Fonctionnement autre que les charges de personnel	77 945 516		
TOTAL DES CHARGES (1)	343 381 375	TOTAL DES PRODUITS (2)	342 374 435
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 006 940
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	343 381 375	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	343 381 375

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 006 940
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 284 104
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	11 600 666
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	7 676 498

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	7 676 498
		Financement de l'actif par l'État	1 398 000
Investissements	33 307 485	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	9 850 663
		Autres ressources	-
Remboursement des dettes financières	160 308	Augmentation des dettes financières	440 100
TOTAL DES EMPLOIS (5)	33 467 793	TOTAL DES RESSOURCES (6)	19 365 261
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	14 102 532

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 14 102 532
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	11 565 936
Variation de la TRÉSorerIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 25 668 468
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	47 835 864
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 13 427 662
Niveau final de la TRÉSorerIE	61 263 526

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Situation patrimoniale Budget initial 2024

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel	265 435 859	Subventions de l'Etat	264 964 505
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	73 567 786	Fiscalité affectée	2 280 590
Fonctionnement autre que les charges de personnel	70 366 555	Autres subventions	26 976 339
		Autres produits	36 633 602
TOTAL DES CHARGES (1)	335 802 414	TOTAL DES PRODUITS (2)	330 855 036
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	4 947 378
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	335 802 414	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	335 802 414

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 4 947 378
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 229 053
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	7 628 767
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	652 908

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	652 908
Investissements	28 348 491	Financement de l'actif par l'État	1 398 000
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	9 850 663
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières	160 308	Augmentation des dettes financières	440 100
TOTAL DES EMPLOIS (5)	28 508 799	TOTAL DES RESSOURCES (6)	12 341 671
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)- (5)	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)- (6)	16 167 128

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 16 167 128
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	11 479 836
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 27 646 964
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	17 673 459
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 8 049 660
Niveau final de la TRÉSORERIE	25 723 119

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Situation patrimoniale Budget initial 2024

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Budget initial	PRODUITS	Budget initial
Personnel		Subventions de l'Etat	7 547 500
		Fiscalité affectée	
dont charges de pensions civiles*			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 578 961	Autres subventions	
		Autres produits	3 971 899
TOTAL DES CHARGES (1)	7 578 961	TOTAL DES PRODUITS (2)	11 519 399
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 940 438	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 519 399	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	11 519 399

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	3 940 438
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 055 051
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	3 971 899
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	7 023 590

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial	RESSOURCES	Budget initial
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	7 023 590
Investissements	4 958 994	Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 958 994	TOTAL DES RESSOURCES (6)	7 023 590
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	2 064 596	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 064 596
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	86 100
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	1 978 496
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	30 162 405
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 5 378 002
Niveau final de la TRÉSORERIE	35 540 407

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Plan de trésorerie (pour information)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	86 932	61 993	36 592	11 881	117 476	91 963	74 321	137 113	112 396	88 736	106 564	80 035	1 006 003
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	1 096	2 758	3 556	133 424	2 461	4 201	92 986	1 267	4 298	43 942	6 201	17 376	313 565
Subvention pour charges de service public	0	0	0	129 514	446	0	90 087	0	0	38 803	3 024	2 092	263 965
Autres financements de l'Etat	0	15	4	0	38	35	424	0	7	48	0	76	645
Fiscalité affectée	0	1 148	0	0	0	0	0	0	827	0	0	306	2 281
Autres financements publics	67	590	613	493	978	1 083	1 162	636	1 313	2 060	1 594	7 246	17 836
Recettes propres	1 029	1 006	2 939	3 417	999	3 084	1 313	631	2 151	3 031	1 583	7 656	28 838
A2. Recettes budgétaires fléchées	7	12	642	43	713	8 599	3 183	89	218	3 360	34	2 565	19 464
Financements de l'Etat fléchés	0	0	0	0	0	7 717	300	0	0	860	0	423	9 300
Autres financements publics fléchés	0	0	630	39	707	878	2 883	87	217	2 500	23	2 035	9 997
Recettes propres fléchées	7	12	11	4	6	3	0	2	1	0	12	107	167
A3. Opérations non budgétaires	65	631	87	47	387	96	892	28	1 079	778	234	235	4 559
Emprunts : encaissement en capital	0	423	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	423
Prêts : encaissement en capital	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	15
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA encaissée	36	58	70	36	49	86	782	27	177	775	84	220	2 400
Dispositif d'intervention pour compte de tiers	29	150	17	10	338	10	10	0	902	2	150	0	1 619
Autres encaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0	100
A. TOTAL	1 168	3 401	4 285	133 513	3 561	12 896	97 061	1 383	5 595	48 080	6 470	20 177	337 588
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	24 787	26 801	26 767	24 885	26 340	27 940	28 610	24 877	26 120	28 147	29 541	34 842	329 656
Personnel	21 249	22 006	21 662	21 400	21 402	21 593	22 430	23 729	20 736	21 515	21 931	21 940	261 591
Fonctionnement	2 469	3 077	3 399	2 346	3 307	4 690	3 571	469	3 721	3 175	4 642	8 405	43 272
Intervention													
Investissement	1 069	1 718	1 706	1 139	1 631	1 657	2 609	679	1 663	3 456	2 967	4 497	24 792
B2. Dépenses sur recettes fléchées	1 022	1 710	1 775	2 670	2 460	2 141	2 757	1 208	2 618	1 765	3 010	3 614	26 749
Personnel	589	611	600	592	593	598	621	658	574	595	607	544	7 181
Fonctionnement	180	635	479	865	642	796	850	87	1 445	834	1 707	2 534	11 053
Intervention													0
Investissement	252 500,00	463 900,00	695 800,00	1 212 400,00	1 225 200,00	747 100,00	1 285 700,00	463 900,00	599 600,00	336 700,00	695 800,00	536 846,00	8 515
B3. Opérations non budgétaires	298	292	454	363	273	458	2 902	15	517	340	448	492	6 852
Emprunts : décaissement en capital	0	0	0	65	0	0	0	0	0	75	0	0	141
Prêts : décaissement en capital	0	0	0	0	1	0	2	0	1	1	0	0	5
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	15
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA décaissée	250	230	400	230	240	430	2 778	13	394	206	240	419	5 829
Dispositif d'intervention pour compte de tiers	48	62	54	68	32	28	22	2	122	58	208	58	763
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0	100
B. TOTAL	26 107	28 803	28 996	27 918	29 074	30 538	34 268	26 100	29 254	30 252	32 999	38 948	363 257
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-24 939	-25 402	-24 711	105 595	-25 513	-17 642	62 792	-24 718	-23 659	17 828	-26 529	-18 771	-25 668
SOLDE CUMULE (1) + (2)	61 993	36 592	11 881	117 476	91 963	74 321	137 113	112 396	88 736	106 564	80 035	61 264	

#REF!

Variation annuelle -25 668
dont trésorerie fléchée = A2 - B2 -7 285
dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3 -2 293
dont trésorerie sur op. globalisées = A1-B1 -16 091

Tableau Plan de trésorerie
BUDGET PRINCIPAL

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	53 370	28 573	3 454	-20 832	77 638	52 686	35 330	98 718	74 280	51 045	69 156	43 049	566 467
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	1 096	2 758	3 556	125 876	2 461	4 201	92 986	1 267	4 298	43 942	6 201	17 376	306 017
Subvention pour charges de service public	0	0	0	121 966	446	0	90 087	0	0	38 803	3 024	2 092	256 417
Autres financements de l'Etat	0	15	4	0	38	35	424	0	7	48	0	76	645
Fiscalité affectée	0	1 148	0	0	0	0	0	0	827	0	0	306	2 281
Autres financements publics	67	590	613	493	978	1 083	1 162	636	1 313	2 060	1 594	7 246	17 836
Recettes propres	1 029	1 006	2 939	3 417	999	3 084	1 313	631	2 151	3 031	1 583	7 656	28 838
A2 . Recettes budgétaires fléchées	7	12	642	43	713	8 599	3 183	89	218	3 360	34	2 565	19 464
Financements de l'Etat fléchés	0	0	0	0	0	7 717	300	0	0	860	0	423	9 300
Autres financements publics fléchés	0	0	630	39	707	878	2 883	87	217	2 500	23	2 035	9 997
Recettes propres fléchées	7	12	11	4	6	3	0	2	1	0	12	107	167
A3. Opérations non budgétaires	65	631	87	47	387	96	892	28	1 079	778	234	235	4 559
Emprunts : encaissement en capital	0	423	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	423
Prêts : encaissement en capital	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	15
Opérations gérées en compte de tiers													0
TVA encaissée	36	58	70	36	49	86	782	27	177	775	84	220	2 400
Dispositif d'intervention pour compte de tiers	29	150	17	10	338	10	10	0	902	2	150	0	1 619
Autres encaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0	100
A. TOTAL	1 168	3 401	4 285	125 966	3 561	12 896	97 061	1 383	5 595	48 080	6 470	20 177	330 041
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	24 652	26 528	26 358	24 477	25 796	27 667	28 066	24 604	25 711	27 874	29 132	33 408	324 273
Personnel	21 249	22 006	21 662	21 400	21 402	21 593	22 430	23 729	20 736	21 515	21 931	21 940	261 591
Fonctionnement	2 464	3 062	3 378	2 324	3 279	4 675	3 543	454	3 700	3 160	4 621	8 100	42 759
Intervention													0
Investissement	940	1 460	1 319	752	1 115	1 399	2 093	421	1 276	3 198	2 580	3 369	19 923
B2. Dépenses sur recettes fléchées	1 019	1 703	1 765	2 660	2 447	2 134	2 746	1 201	2 608	1 758	3 000	3 608	26 649
Personnel	589	611	600	592	593	598	621	658	574	595	607	544	7 181
Fonctionnement	180	634	478	864	641	795	849	86	1 444	833	1 706	2 533	11 043
Intervention													0
Investissement	250	458	687	1 203	1 213	741	1 277	458	591	331	687	531	8 425
B3. Opérations non budgétaires	294	289	448	360	270	451	2 861	15	511	337	445	486	6 766
Emprunts : décaissement en capital	0	0	0	65	0	0	0	0	0	75	0	0	141
Prêts : décaissement en capital	0	0	0	0	1	0	2	0	1	1	0	0	5
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	15
Opérations gérées en compte de tiers													0
TVA décaissée	246	226	394	226	236	423	2 737	13	388	203	237	413	5 742
Dispositif d'intervention pour compte de tiers	48	62	54	68	32	28	22	2	122	58	208	58	763
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0	100
B. TOTAL	25 965	28 520	28 571	27 496	28 513	30 252	33 673	25 821	28 830	29 969	32 577	37 502	357 688
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-24 797	-25 119	-24 286	98 469	-24 952	-17 356	63 388	-24 438	-23 235	18 111	-26 107	-17 325	-27 647
SOLDE CUMULE (1) + (2)	28 573	3 454	-20 832	77 638	52 686	35 330	98 718	74 280	51 045	69 156	43 049	25 723	

Variation annuelle	-27 647
dont trésorerie fléchée = A2 - B2	-7 185
dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3	-2 207
dont trésorerie sur op. globalisées = A1-B1	-18 256

Tableau Plan de trésorerie
Budget Annexe immobilier

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	33 562	33 420	33 137	32 713	39 838	39 277	38 991	38 396	38 116	37 691	37 409	36 986	439 536
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	0	0	0	7 548	0	0	0	0	0	0	0	0	7 548
Subvention pour charges de service public	0	0	0	7 548	0	0	0	0	0	0	0	0	7 548
Autres financements de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A2 . Recettes budgétaires fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financements de l'Etat fléchés													0
Autres financements publics fléchés													0
Recettes propres fléchées													0
A3. Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : encaissement en capital													0
Prêts : encaissement en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
Opérations gérées en compte de tiers													0
TVA encaissée													0
Dispositif d'intervention pour compte de tiers													0
Autres encaissements d'opérations non budgétaires													0
A. TOTAL	0	0	0	7 548	0	0	0	0	0	0	0	0	7 548
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	135	273	409	409	544	273	544	273	409	273	409	1 434	5 383
Personnel													0
Fonctionnement	6	15	22	22	28	15	28	15	22	15	22	305	514
Intervention													0
Investissement	129	258	387	387	516	258	516	258	387	258	387	1 128	4 869
B2. Dépenses sur recettes fléchées	3	7	10	10	13	7	10	7	10	7	10	6	100
Personnel													0
Fonctionnement	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	10
Intervention													0
Investissement	3	6	9	9	12	6	9	6	9	6	9	6	90
B3. Opérations non budgétaires	4	3	6	3	4	6	41	0	6	3	4	6	86
Emprunts : décaissement en capital													0
Prêts : décaissement en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
Opérations gérées en compte de tiers													0
TVA décaissée	3 700,00	3 400,00	6 000,00	3 400,00	3 500,00	6 300,00	41 000,00	200,00	5 900,00	3 000,00	3 500,00	6 200,00	86
Dispositif d'intervention pour compte de tiers													0
Autres décaissements d'opérations non budgétaires													0
B. TOTAL	142	283	425	422	561	286	596	280	425	283	422	1 446	5 569
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-142	-283	-425	7 126	-561	-286	-596	-280	-425	-283	-422	-1 446	1 978
SOLDE CUMULE (1) + (2)	33 420	33 137	32 713	39 838	39 277	38 991	38 396	38 116	37 691	37 409	36 986	35 540	

Variation annuelle	1 978
dont trésorerie fléchée = A2 - B2	-100
dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3	-86
dont trésorerie sur op. globalisées = A1-B1	2 165

Tableau des opérations liées aux recettes fléchées
(pour information)

Tableau BUDGET ETABLISSEMENT
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	2027 et suivantes
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	9 875 935	2 591 179	-	-
Recettes fléchées (b)	120 037 525	19 464 155	4 979 571	2 724 530	11 945 481
Financements de l'État fléchés	12 712 329	9 300 000	-	-	300 000
Autres financements publics fléchés	103 988 568	9 997 481	4 979 571	2 724 530	11 599 420
Recettes propres fléchées	3 336 628	166 674	-	-	46 061
Dépenses sur recettes fléchées (c)	110 161 591	26 748 911	22 576 668	17 123 311	56 793 584
Personnel					
<i>AE=CP</i>	40 712 280	7 180 605	7 462 122	2 076 940	6 579 446
Fonctionnement et intervention					
<i>AE</i>	37 660 270	10 216 786	9 944 936	2 693 614	5 418 335
<i>CP</i>	36 195 462	11 052 860	10 537 630	1 434 014	5 454 375
Investissement					
<i>AE</i>	38 970 151	4 047 940	37 040 788	4 887 971	19 771 481
<i>CP</i>	33 253 849	8 515 446	4 576 916	13 612 357	44 759 763
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	9 875 935	7 284 756	17 597 097	14 398 781	44 848 104
<i>X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)</i>					
Autofinancement des opérations fléchées (d)	-	-	15 005 918	14 398 781	44 848 104
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	-	-	-	-	-
Position du financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	9 875 935	2 591 179	-	-	-

Tableau BUDGET ETABLISSEMENT
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget principal

	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	2027 et suivantes
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	9 175 935	1 991 179	-	-
Recettes fléchées (b)	119 337 525	19 464 155	4 979 571	2 724 530	11 945 481
Financements de l'État fléchés	12 712 329	9 300 000	-	-	300 000
Autres financements publics fléchés	103 288 568	9 997 481	4 979 571	2 724 530	11 599 420
Recettes propres fléchées	3 336 628	166 674	-	-	46 061
Dépenses sur recettes fléchées (c)	110 161 591	26 648 911	22 576 668	17 123 311	56 793 584
Personnel					
<i>AE=CP</i>	40 712 280	7 180 605	7 462 122	2 076 940	6 579 446
Fonctionnement et intervention					
<i>AE</i>	37 655 722	10 211 334	9 944 936	2 693 614	5 418 335
<i>CP</i>	36 195 462	11 042 860	10 537 630	1 434 014	5 454 375
Investissement					
<i>AE</i>	38 970 151	3 957 940	37 040 788	4 887 971	19 771 481
<i>CP</i>	33 253 849	8 425 446	4 576 916	13 612 357	44 759 763
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	9 175 935	7 184 756	17 597 097	14 398 781	44 848 104
<i>X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)</i>					
Autofinancement des opérations fléchées (d)	-	-	15 605 918	14 398 781	44 848 104
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	-	-	-	-	-
Position du financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	9 175 935	1 991 179	-	-	-

Tableau BUDGET ETABLISSEMENT
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget annexe immobilier

	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	2027 et suivantes
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	700 000	600 000	600 000	600 000
Recettes fléchées (b)	700 000	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés	-	-	-	-	-
Autres financements publics fléchés	700 000	-	-	-	-
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	100 000	-	-	-
Personnel					
<i>AE=CP</i>	-				
Fonctionnement et intervention					
<i>AE</i>	4 548	5 452	-	-	-
<i>CP</i>	-	10 000	-	-	-
Investissement					
<i>AE</i>	-	90 000	-	-	-
<i>CP</i>	-	90 000	-	-	-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	700 000	- 100 000	-	-	-
<i>X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)</i>					
Autofinancement des opérations fléchées (d)	-	-	-	-	-
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	-	-	-	-	-
Position du financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	700 000	600 000	600 000	600 000	600 000

LES TABLEAUX BUDGETAIRES

3.Analyse de la soutenabilité

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles
(pour vote)

BUDGET ETABLISSEMENT
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures à 2024	AE consommées au titre des années antérieures à 2024	AE reportées ou reprogrammées en année 2024	AE nouvelles ouvertes en année 2024	Total des AE ouvertes	CP ouverts au titre des années antérieures à 2024	CP consommés au titre des années antérieures à 2024	CP reportés ou reprogrammés en année 2024	CP nouveaux ouverts en année 2024	Total des CP ouverts pour l'année à 2024	Restes à engager en fin d'année 2024 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2024 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
PUI	2 500 000	1 448 722	1 448 722	-	982 778	982 778	1 448 722	1 448 722	-	982 778	982 778	68 500	-
ASDESR	1 687 500	-	-	-	107 000	107 000	-	-	-	107 000	107 000	1 580 500	-
I-SITE	93 563 127	67 845 939	67 845 939	-	12 252 330	12 252 330	67 312 023	67 312 023	-	12 252 330	12 252 330	13 464 858	533 916
Contrats Recherche Antérieur à 2021 NF	20 998 590	18 118 125	18 118 125	-	2 451 347	2 451 347	17 951 308	17 951 308	-	2 519 794	2 519 794	429 118	98 370
Contrats Recherche Antérieur à 2021 FL	2 563 646	2 465 783	2 465 783	-	97 863	97 863	2 465 783	2 465 783	-	97 863	97 863	-	-
Contrats Recherche 2021 NF	9 778 238	6 222 068	6 222 068	-	2 284 220	2 284 220	6 159 159	6 159 159	-	2 342 315	2 342 315	1 271 950	4 814
Contrats Recherche 2021 FL	6 647 278	5 993 905	5 993 905	-	653 373	653 373	5 415 562	5 415 562	-	1 231 716	1 231 716	-	-
Contrats Recherche 2022 NF	8 298 221	2 675 038	2 675 038	-	2 901 514	2 901 514	2 504 398	2 504 398	-	3 087 912	3 087 912	2 721 669	15 758
Contrats Recherche 2023 NF	5 413 174	835 519	835 519	-	2 882 623	2 882 623	798 669	798 669	-	2 946 473	2 946 473	1 695 032	27 000
Contrats Recherche 2023 FL	1 870 000	-	-	-	500 000	500 000	-	-	-	500 000	500 000	1 370 000	-
PUI 2	4 000 000	-	-	-	1 452 675	1 452 675	-	-	-	1 452 675	1 452 675	2 547 325	-
Total Contrats de Recherche	157 319 775	105 605 100	105 605 100	-	26 565 723	26 565 723	104 055 624	104 055 624	-	27 520 856	27 520 856	25 148 952	594 343
CVCE Part reportable NF	10 625 540	4 962 673	4 962 673	-	2 681 100	2 681 100	4 726 379	4 726 379	-	2 152 100	2 152 100	2 981 767	765 294
Autres contrats d'enseignement NF	2 651 328	878 228	878 228	-	1 132 249	1 132 249	872 181	872 181	-	1 132 729	1 132 729	640 851	5 567
CHOREOMUNDUS FL	3 120 004	3 081 424	3 081 424	-	38 580	38 580	3 008 833	3 008 833	-	111 171	111 171	-	-
Projet Master Choréomundus Gamma FL	4 473 712	2 850 067	2 850 067	-	1 033 700	1 033 700	2 796 366	2 796 366	-	1 033 700	1 033 700	589 945	53 701
MODEV FL	1 475 000	1 474 942	1 474 942	-	-	-	1 474 942	1 474 942	-	-	-	58	-
MonPassPro FL	3 055 000	1 496 827	1 496 827	-	350 000	350 000	1 494 068	1 494 068	-	350 000	350 000	1 208 173	2 759
Contrats Erasmus NF	6 698 649	4 660 805	4 660 805	-	1 892 258	1 892 258	4 660 383	4 660 383	-	1 892 258	1 892 258	146 008	-
Projet ANR-CAP GS FL	16 237 898	2 572 492	2 572 492	-	1 939 564	1 939 564	2 476 140	2 476 140	-	1 939 564	1 939 564	11 725 842	96 352
Projet ANR CAP ART FL	3 000 000	226 800	226 800	-	406 944	406 944	226 800	226 800	-	406 944	406 944	2 366 256	-
Total Contrats d'Enseignement	51 337 131	22 204 258	22 204 258	-	9 474 395	9 474 395	21 736 092	21 736 092	-	9 018 466	9 018 466	19 658 900	923 673
Intracting FL	1 756 338	901 515	894 934	-	760 151	760 151	884 211	884 211	-	646 038	646 038	101 253	124 836
Learning Center FL	24 211 243	23 615 664	23 615 664	-	430 000	430 000	18 005 915	18 005 915	-	5 946 277	5 946 277	165 579	93 472
Maison de l' innovation FL	4 293 377	4 278 376	4 278 376	-	15 000	15 000	4 255 948	4 255 948	-	15 000	15 000	1	22 429
Hors dévolution FL	61 350 000	541 000	541 000	-	1 312 699	1 312 699	345 000	345 000	-	558 633	558 633	59 496 301	950 066
Crèche partenariat public privé NF	31 410 988	19 784 103	19 784 103	-	818 863	818 863	9 332 168	9 332 168	-	1 350 000	1 350 000	10 808 022	9 920 798
UFR STAPS NF	6 201 000	6 181 000	6 181 000	-	20 000	20 000	3 259 155	3 259 155	-	2 493 429	2 493 429	-	448 416
Plan de relance NF	5 081 500	5 027 354	5 027 354	-	53 054	53 054	5 027 353	5 027 353	-	53 054	53 054	1 092	1
Hors dévolution NF	22 373 255	13 211 989	13 211 989	-	4 234 772	4 234 772	12 229 349	12 229 349	-	5 050 239	5 050 239	4 926 494	167 173
Dévolution FL	100 000	4 548	4 548	-	95 452	95 452	-	-	-	100 000	100 000	-	-
CRBC NF	23 856 523	22 299 099	22 299 099	-	-	-	21 917 313	21 917 313	-	-	-	1 557 424	381 786
Dévolution NF	198 440 606	81 748 751	81 748 751	-	32 428 003	32 428 003	82 148 022	82 148 022	-	5 382 904	5 382 904	84 263 822	26 645 828
Total Programme pluriannuels d'investissement	379 074 830	177 593 399	177 586 818	-	40 167 994	40 167 994	157 404 434	157 404 434	-	21 595 574	21 595 574	161 320 018	38 754 804
Total	587 731 735	305 402 757	305 395 753	-	76 208 112	76 208 112	283 196 149	283 196 149	-	58 134 896	58 134 896	206 127 870	40 272 820

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures à 2024	Encaissements pour l'année 2024	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
PUI	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000	-
ASDESR	1 687 500	595 500	1 092 000	-	163 800	928 200
I-SITE	93 563 127	0	93 563 127	83 614 839	9 238 647	709 641
Contrats Recherche Antérieur à 2021 NF	20 998 590	137 038	21 135 629	16 942 388	3 006 019	1 187 221
Contrats Recherche Antérieur à 2021 FL	2 563 646	212 904	2 350 742	508 806	1 841 936	-
Contrats Recherche 2021 NF	9 778 238	15 908	9 794 146	6 108 827	1 899 418	1 785 901
Contrats Recherche 2021 FL	6 647 278	190	6 647 468	5 673 459	974 009	-
Contrats Recherche 2022 NF	8 298 221	0	8 298 221	4 590 484	1 703 334	2 004 403
Contrats Recherche 2023 NF	5 413 174	4 200	5 408 973	2 106 475	1 053 289	2 249 209
Contrats Recherche 2023 FL	1 870 000	-	1 870 000	-	500 000	1 370 000
PUI 2	4 000 000	-	4 000 000	-	1 600 000	2 400 000
Total Contrats de Recherche	157 319 775	659 468	156 660 306	121 545 279	22 480 452	12 634 575
CVCE Part reportable NF	10 625 540	-	10 625 540	8 703 660	1 921 880	-
Autres contrats d'enseignement NF	2 651 328	46 005	2 605 323	707 475	684 920	1 212 928
CHOREOMUNDUS FL	3 120 004	-	3 120 004	3 120 004	-	-
Projet Master Choréomundus Gamma FL	4 473 712	-	4 473 712	4 473 712	-	-
MODEV FL	1 475 000	-	1 475 000	-	-	-
MonPassPro FL	3 055 000	-	3 055 000	1 649 700	274 950	1 130 350
Contrats Erasmus NF	6 698 649	422	6 699 071	4 806 813	1 225 588	666 670
Projet ANR-CAP GS FL	16 237 898	4 237 898	12 000 000	4 050 000	1 350 000	6 600 000
Projet ANR CAP ART FL	3 000 000	-	3 000 000	675 000	337 500	1 987 500
Total Contrats d'Enseignement	51 337 131	4 283 481	47 053 650	29 661 364	5 794 838	11 597 448
Intracting FL	1 756 338	951 811	2 708 149	2 133 148	-	575 001
Learning Center FL	24 211 243	8 075 183	16 136 060	9 317 345	3 183 313	3 635 402
Maison de l' innovation FL	4 293 377	743 377	3 550 000	3 236 512	-	313 488
Hors dévolution FL	61 350 000	61 240 000	110 000	110 000	-	-
Crèche partenariat public privé NF	31 410 988	5 503 444	25 907 544	6 771 062	1 098 000	18 038 482
UFR STAPS NF	6 201 000	4 670 534	1 530 466	1 500 000	30 466	-
Plan de relance NF	5 081 500	790 603	4 290 897	4 013 794	-	277 103
Hors dévolution NF	22 373 255	21 093 845	1 279 410	904 410	365 000	10 000
Dévolution FL	100 000	600 000	700 000	700 000	-	-
CRBC NF	23 856 523	3 838 872	20 017 651	20 017 651	-	-
Dévolution NF	198 440 606	13 902 752	184 537 854	92 455 547	7 547 500	84 534 807
Total Programme pluriannuels d'investissement	379 074 830	118 306 799	260 768 031	141 159 469	12 224 279	107 384 283
Total	587 731 735	123 249 749	464 481 987	292 366 112	40 499 569	131 616 306

Tableau de suivi des opérations immobilières
(pour information)

C - Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement

	Années antérieures à 2024	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Années > 2026	Total (autofinancement par l'établissement)
Intracting FL	1 248 937	- 646 038	- 103 658	- 26 330	478 900	951 811
Intracting NF	-	-	-	-	-	-
Learning Center FL	8 688 570	- 2 762 964	-	-	3 376 351	8 075 183
Maison de l' innovation FL	1 019 436	- 15 000	-	-	291 059	743 377
Hors dévolution FL	235 000	- 558 633	- 2 627 381	- 13 154 427	- 44 664 559	61 240 000
Crèche partenariat public privé NF	2 561 106	- 252 000	504 985	504 985	- 3 700 308	5 503 444
UFR STAPS NF	1 759 155	- 2 462 963	- 448 416	-	0	4 670 534
Plan de relance NF	1 013 559	- 53 054	-	-	276 010	790 603
Hors dévolution NF	11 324 939	- 4 685 239	- 2 465 000	-	- 2 618 667	21 093 845
Dévolution FL	700 000	- 100 000	-	-	-	600 000
CRBC NF	1 899 662	-	-	-	- 1 939 210	3 838 872
Dévolution NF	10 307 524	2 164 596	492 401	- 8 859 702	- 18 007 572	13 902 752
Total toutes opérations	16 244 965	- 9 371 295	- 4 647 069	- 21 535 474	- 66 507 997	- 118 306 799

	Années antérieures à 2024	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Années > 2026	Total (autofinancement par l'établissement)
HORS DEVOL	-25 352 827 €	-11 435 891 €	-5 139 470 €	-12 675 772 €	-46 561 215 €	-101 165 175 €
DEVOL	9 107 862 €	2 064 596 €	492 401 €	-8 859 702 €	-19 946 782 €	-17 141 624 €
TOTAL	-16 244 965 €	-9 371 295 €	-4 647 069 €	-21 535 474 €	-66 507 997 €	-118 306 799 €

Notice

- Une opération immobilière doit être mentionnée dans le tableau dès lors que le conseil d'administration en a validé le principe.
 - Colonne (1) "Coût total de l'opération" doit être du même montant que la colonne (18) "Montant de l'opération envisagé".
 - Colonne "Restes à engager en fin d'année N" doit être égale à la somme des colonnes (12), (14) et (16).
 - Les restes à payer sur AE consommées se distinguent de la somme des CP prévus pour les années N+1 et suivantes. En effet, la prévision pluriannuelle des CP tient compte à la fois des CP ayant déjà fait l'objet d'une consommation d'AE mais également des CP à venir pour lesquels les engagements fermes n'ont pas encore été pris par l'établissement.
 - Colonne (18) "Montant de l'opération envisagé" correspond au plan de financement prévisionnel de l'opération tel que mentionné dans le dossier d'expertise lorsqu'il y en a un, ou aux éventuels réajustements du budget de l'opération.
 - Les colonnes de couleur jaune correspondent à du suivi d'exécution de l'opération alors que les autres colonnes renvoient à de la prévision budgétaire.
 - Colonnes (19a), (19b) et (19c) relatives aux notications : il importe de rappeler qu'il s'agit d'inscrire les notications de dotations de l'Etat ou les conventions de financement pour les collectivités. A titre d'illustration un CPER signé ne vaut pas notification de financement et n'a donc pas vocation à être inscrit.
- Les montants à renseigner correspondent à la date de notification (et non à la date à laquelle les crédits seront versés). A titre d'exemple une notification faite en année N pour les crédits de N et N+1 devra faire apparaître le cumul de l'ensemble des crédits mentionnés dans le document de notification.
- Les montants notifiés peuvent être distincts des encaissements prévus. Ainsi un encaissement peut être prévu sur une année même si aucune notification n'a été reçue, notamment si le dossier d'expertise prévoyait l'existence de la recette extérieure
- Colonne (19b) "Montant notifié en N" doit être actualisé à chaque mise à jour du tableau (BI ou BR).
 - Colonne (22) "Restes à encaisser" doit être égale à la somme des colonnes (23), (24) et (25).

**Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et
programmation (pour information)**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision	Prévision N										Prévision N+1 et suivantes					
		Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à 2024	AE consommées les années antérieures à 2024	AE reprogrammées ou reportées en 2024	AE nouvelles ouvertes en 2024	TOTAL des AE ouvertes en 2024	CP ouverts les années antérieures à 2024	CP consommés les années antérieures à 2024	CP reprogrammés ou reportés en 2024	CP nouveaux ouverts en 2024	TOTAL des CP ouverts en 2024	AE prévues en 2025	CP prévus en 2025	AE prévues en 2026	CP prévus en 2026	AE prévues > 2026	CP prévus > 2026
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
PUI	Personnel	350 000	131 500	131 500	-	150 000	131 500	131 500	-	150 000	150 000	68 500	68 500	-	-	-	-	
	Fonctionnement et intervention	2 036 000	1 283 222	1 283 222	-	752 778	1 283 222	1 283 222	-	752 778	752 778	-	-	-	-	-	-	
	Investissement	114 000	34 000	34 000	-	80 000	80 000	34 000	-	80 000	80 000	-	-	-	-	-	-	
PUI		2 500 000	1 448 722	1 448 722	-	982 778	1 448 722	1 448 722	-	982 778	982 778	68 500	68 500	-	-	-	-	
ASDESR	Personnel	1 611 500	-	-	-	91 000	-	-	-	91 000	91 000	182 000	182 000	257 500	257 500	1 081 000	1 081 000	
	Fonctionnement et intervention	76 000	-	-	-	16 000	-	-	-	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	28 000	28 000	
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ASDESR		1 687 500	-	-	-	107 000	107 000	-	-	107 000	107 000	198 000	198 000	273 500	273 500	1 109 000	1 109 000	
I-SITE	Personnel	45 507 319	34 657 319	34 657 319	-	5 350 000	34 657 319	34 657 319	-	5 350 000	5 350 000	5 500 000	5 500 000	-	-	-	-	
	Fonctionnement et intervention	38 201 033	25 546 537	25 546 537	-	5 889 640	25 546 537	25 546 537	-	5 889 640	5 889 640	6 764 856	7 197 497	-	-	-	-	
	Investissement	9 854 776	7 642 084	7 642 084	-	1 012 690	7 642 084	7 540 809	-	1 012 690	1 012 690	1 200 002	1 301 277	-	-	-	-	
I-SITE		93 563 127	67 845 939	67 845 939	-	12 252 330	67 845 939	67 312 023	-	12 252 330	12 252 330	13 464 858	13 998 774	-	-	-	-	
Contrats Recherche Antérieur à 2021 NF	Personnel	12 428 272	11 433 543	11 433 543	-	850 999	11 433 543	11 433 543	-	850 999	850 999	111 209	111 209	32 521	32 521	-	-	
	Fonctionnement et intervention	6 443 244	4 577 558	4 577 558	-	1 580 298	4 577 558	4 421 410	-	1 580 298	1 580 298	266 892	354 593	18 496	18 496	-	-	
	Investissement	2 127 075	2 107 025	2 107 025	-	20 050	2 107 025	2 096 355	-	20 050	2 096 355	-	-	-	-	-	-	
Contrats Recherche Antérieur à 2021 NF		20 998 590	18 118 125	18 118 125	-	2 451 347	18 118 125	17 951 308	-	2 451 347	2 451 347	378 101	476 471	51 017	51 017	-	-	
Contrats Recherche Antérieur à 2021 FL	Personnel	666 539	568 676	568 676	-	97 863	568 676	568 676	-	97 863	97 863	-	-	-	-	-	-	
	Fonctionnement et intervention	480 988	480 988	480 988	-	-	480 988	480 988	-	-	480 988	-	-	-	-	-	-	
	Investissement	1 416 119	1 416 119	1 416 119	-	-	1 416 119	1 416 119	-	-	1 416 119	-	-	-	-	-	-	
Contrats Recherche Antérieur à 2021 FL		2 563 646	2 465 783	2 465 783	-	97 863	2 465 783	2 465 783	-	97 863	97 863	-	-	-	-	-	-	
Contrats Recherche 2021 NF	Personnel	5 362 367	3 542 127	3 542 127	-	1 292 113	3 542 127	3 542 127	-	1 292 113	1 292 113	444 128	444 128	83 999	83 999	-	-	
	Fonctionnement et intervention	3 466 775	1 834 345	1 834 345	-	893 607	1 834 345	1 771 248	-	893 607	1 771 248	416 394	416 662	322 429	327 163	-	-	
	Investissement	949 096	845 596	845 596	-	98 500	845 596	845 784	-	98 500	845 784	5 000	5 000	-	188	-	-	
Contrats Recherche 2021 NF		9 778 238	6 222 068	6 222 068	-	2 284 220	6 222 068	6 159 159	-	2 284 220	6 159 159	865 522	865 790	406 428	410 974	-	-	
Contrats Recherche 2021 FL	Personnel	3 328 048	3 010 550	3 010 550	-	317 498	3 010 550	3 010 550	-	317 498	3 010 550	-	-	-	-	-	-	
	Fonctionnement et intervention	2 278 220	1 942 345	1 942 345	-	335 875	1 942 345	1 364 002	-	335 875	1 364 002	-	-	-	-	-	-	
	Investissement	1 041 010	1 041 010	1 041 010	-	-	1 041 010	1 041 010	-	-	1 041 010	-	-	-	-	-	-	
Contrats Recherche 2021 FL		6 647 278	5 993 905	5 993 905	-	653 373	5 993 905	5 415 562	-	653 373	5 415 562	-	-	-	-	-	-	
Contrats Recherche 2022 NF	Personnel	3 924 249	1 289 060	1 289 060	-	1 459 459	1 289 060	1 289 060	-	1 459 459	1 289 060	897 457	897 457	278 273	278 273	-	-	
	Fonctionnement et intervention	3 842 689	1 004 424	1 004 424	-	1 302 326	1 004 424	833 963	-	1 302 326	1 488 724	967 656	951 719	568 283	568 283	-	-	
	Investissement	531 283	381 554	381 554	-	139 729	381 554	381 375	-	139 729	381 375	10 000	10 178	-	-	-	-	
Contrats Recherche 2022 NF		8 298 221	2 675 038	2 675 038	-	2 901 514	2 675 038	2 504 398	-	2 901 514	3 087 912	1 875 113	1 859 354	846 556	846 556	-	-	
Contrats Recherche 2023 NF	Personnel	2 461 231	360 911	360 911	-	1 215 317	360 911	360 911	0	1 215 317	1 215 317	540 793	540 793	344 210	344 210	-	-	
	Fonctionnement et intervention	1 170 123	282 508	282 508	-	518 262	282 508	245 658	-	518 262	582 112	205 234	178 234	164 119	164 119	-	-	
	Investissement	1 781 820	192 100	192 100	-	1 149 044	192 100	192 100	-	1 149 044	1 149 044	265 676	265 676	175 000	175 000	-	-	
Contrats Recherche 2023 NF		5 413 174	835 519	835 519	-	2 882 623	835 519	798 669	-	2 882 623	2 946 473	1 011 703	984 703	683 329	683 329	-	-	
Contrats Recherche 2023 FL	Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Fonctionnement et intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Investissement	1 870 000	-	-	-	500 000	1 870 000	500 000	-	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	370 000	370 000	-	
Contrats Recherche 2023 FL		1 870 000	-	-	500 000	1 870 000	500 000	-	-	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	370 000	370 000		
PUI 2	Personnel	598 700	-	-	-	130 000	-	-	-	130 000	144 800	144 800	144 800	169 900	154 000	-	-	
	Fonctionnement et intervention	3 401 300	-	-	-	1 322 675	-	-	-	1 322 675	1 322 675	1 322 675	1 322 675	63 075	63 075	692 875	692 875	
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PUI 2		4 000 000	-	-	1 452 675	4 000 000	-	-	-	1 452 675	1 467 475	1 467 475	1 467 475	232 975	232 975	846 875	846 875	
Total Contrats de Recherche	Personnel	76 238 224	54 993 685	54 993 685	-	10 954 249	54 993 685	54 993 685	-	10 954 249	7 888 887	7 888 887	7 888 887	1 166 403	1 166 403	1 235 000	1 235 000	
	Fonctionnement et intervention	61 396 372	36 951 927	36 951 927	-	12 611 461	36 951 927	35 514 387	-	12 611 461	13 566 594	9 959 707	10 437 380	1 152 402	1 157 136	720 875	720 875	
	Investissement	19 685 179	13 659 488	13 659 488	-	3 000 013	13 659 488	13 547 552	-	3 000 013	3 000 013	1 980 678	2 092 801	675 000	674 812	370 000	370 000	
Total Contrats de Recherche		157 319 775	105 605 100	105 605 100	-	26 565 723	105 605 100	104 055 624	-	26 565 723	19 829 272	20 419 067	2 993 805	2 998 351	2 325 875	2 325 875		

CVEC Part reportable NF	Personnel	1 487 576
	Fonctionnement et intervention	5 100 259
	Investissement	4 037 705
CVEC Part reportable NF		10 625 540
Autres contrats d'enseignement NF	Personnel	861 748
	Fonctionnement et intervention	1 296 206
	Investissement	493 374
Autres contrats d'enseignement NF		2 651 328
CHOREOMUNDUS FL	Personnel	162 563
	Fonctionnement et intervention	2 957 441
	Investissement	-
CHOREOMUNDUS FL		3 120 004
Projet Master Choréomundus Gamma FL	Personnel	222 865
	Fonctionnement et intervention	4 250 847
	Investissement	-
Projet Master Choréomundus Gamma FL		4 473 712
MODEV FL	Personnel	46 709
	Fonctionnement et intervention	1 428 291
	Investissement	-
MODEV FL		1 475 000
MonPassPro FL	Personnel	2 663 800
	Fonctionnement et intervention	350 260
	Investissement	40 940
MonPassPro FL		3 055 000
Contrats Erasmus NF	Personnel	66 054
	Fonctionnement et intervention	6 632 595
	Investissement	-
Contrats Erasmus NF		6 698 649
Projet ANR-CAP GS FL	Personnel	7 119 010
	Fonctionnement et intervention	9 082 672
	Investissement	36 216
Projet ANR-CAP GS FL		16 237 898
Projet ANR CAP ART FL	Personnel	2 084 340
	Fonctionnement et intervention	770 660
	Investissement	145 000
Projet ANR CAP ART FL		3 000 000
Total Contrats d'Enseignement	Personnel	14 714 665
	Fonctionnement et intervention	31 869 231
	Investissement	4 753 235
Total Contrats d'Enseignement		51 337 131
Intracting FL	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	42 100
	Investissement	1 714 238
Intracting FL		1 756 338
Learning Center FL	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	567 000
	Investissement	23 644 243
Learning Center FL		24 211 243
Maison de l' innovation FL	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	62 588
	Investissement	4 230 789
Maison de l' innovation FL		4 293 377
Hors dévolution FL	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	715 000
	Investissement	60 635 000
Hors dévolution FL		61 350 000
Crèche partenariat public privé NF	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	18 126 924
	Investissement	13 284 064
Crèche partenariat public privé NF		31 410 988
UFR STAPS NF	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	807 749
	Investissement	5 393 251
UFR STAPS NF		6 201 000
Plan de relance NF	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	57 293
	Investissement	5 024 207
Plan de relance NF		5 081 500
Hors dévolution NF	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	8 351 862
	Investissement	14 021 393
Hors dévolution NF		22 373 255
Dévolution FL	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	10 000
	Investissement	90 000
Dévolution FL		100 000
CRBC NF	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	860 638
	Investissement	22 995 885
CRBC NF		23 856 523
Dévolution NF	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	105 006 177
	Investissement	93 434 429
Dévolution NF		198 440 606
Total Programme pluriannuels d'inv	Personnel	-
	Fonctionnement et intervention	134 607 331
	Investissement	244 467 499
Total Programme pluriannuels d'inv		379 074 830
Ss total personnel		90 952 889
Ss total fonctionnement et intervention		227 872 933
Ss total investissement		268 905 913
TOTAL		587 731 735

880 217	880 217	-	353 401	353 401	880 217	880 217	-	353 401	353 401
2 182 206	2 182 206	-	910 199	910 199	2 153 553	2 153 553	-	910 199	910 199
1 900 250	1 900 250	-	1 417 500	1 417 500	1 692 609	1 692 609	-	888 500	888 500
4 962 673	4 962 673	-	2 681 100	2 681 100	4 726 379	4 726 379	-	2 152 100	2 152 100
335 705	335 705	-	416 657	416 657	335 705	335 705	-	416 657	416 657
409 949	409 949	-	354 792	354 792	403 902	403 902	-	355 272	355 272
132 574	132 574	-	360 800	360 800	132 574	132 574	-	360 800	360 800
878 228	878 228	-	1 132 249	1 132 249	872 181	872 181	-	1 132 729	1 132 729
162 563	162 563	-	-	-	162 563	162 563	-	-	-
2 918 861	2 918 861	-	38 580	38 580	2 846 270	2 846 270	-	111 171	111 171
3 081 424	3 081 424	-	38 580	38 580	3 008 833	3 008 833	-	111 171	111 171
139 343	139 343	-	55 000	55 000	139 343	139 343	-	55 000	55 000
2 710 724	2 710 724	-	978 700	978 700	2 657 023	2 657 023	-	978 700	978 700
2 850 067	2 850 067	-	1 033 700	1 033 700	2 796 366	2 796 366	-	1 033 700	1 033 700
46 709	46 709	-	-	-	46 709	46 709	-	-	-
1 428 233	1 428 233	-	-	-	1 428 233	1 428 233	-	-	-
1 474 942	1 474 942	-	-	-	1 474 942	1 474 942	-	-	-
1 287 346	1 287 346	-	300 000	300 000	1 287 346	1 287 346	-	300 000	300 000
180 541	180 541	-	40 000	40 000	177 782	177 782	-	40 000	40 000
28 940	28 940	-	10 000	10 000	28 940	28 940	-	10 000	10 000
1 496 827	1 496 827	-	350 000	350 000	1 494 068	1 494 068	-	350 000	350 000
44 476	44 054	-	22 000	22 000	44 054	44 054	-	22 000	22 000
4 616 329	4 616 329	-	1 870 258	1 870 258	4 616 329	4 616 329	-	1 870 258	1 870 258
4 660 805	4 660 383	-	1 892 258	1 892 258	4 660 383	4 660 383	-	1 892 258	1 892 258
702 974	702 974	-	592 444	592 444	702 974	702 974	-	592 444	592 444
1 833 302	1 833 302	-	1 347 120	1 347 120	1 736 950	1 736 950	-	1 347 120	1 347 120
36 216	36 216	-	-	-	36 216	36 216	-	-	-
2 572 492	2 572 492	-	1 939 564	1 939 564	2 476 140	2 476 140	-	1 939 564	1 939 564
136 800	136 800	-	246 800	246 800	136 800	136 800	-	246 800	246 800
85 000	85 000	-	125 144	125 144	85 000	85 000	-	125 144	125 144
5 000	5 000	-	35 000	35 000	5 000	5 000	-	35 000	35 000
226 800	226 800	-	406 944	406 944	226 800	226 800	-	406 944	406 944
3 736 133	3 735 711	-	1 986 302	1 986 302	3 735 711	3 735 711	-	1 986 302	1 986 302
16 365 145	16 365 145	-	5 664 793	5 664 793	16 105 042	16 105 042	-	5 737 864	5 737 864
2 102 980	2 102 980	-	1 823 300	1 823 300	1 895 339	1 895 339	-	1 294 300	1 294 300
22 204 258	22 203 836	-	9 474 395	9 474 395	21 736 092	21 736 092	-	9 018 466	9 018 466
41 080	41 080	-	-	-	39 650	39 650	-	-	-
860 435	853 854	-	760 151	760 151	844 561	844 561	-	646 038	646 038
901 515	894 934	-	760 151	760 151	884 211	884 211	-	646 038	646 038
372 524	372 524	0	30 000	30 000	150 081	150 081	-	238 592	238 592
23 243 139	23 243 139	0	400 000	400 000	17 855 834	17 855 834	-	5 707 685	5 707 685
23 615 664	23 615 664	-	430 000	430 000	18 005 915	18 005 915	-	5 946 277	5 946 277
57 588	57 588	-	5 000	5 000	57 588	57 588	-	5 000	5 000
4 220 789	4 220 789	-	10 000	10 000	4 198 360	4 198 360	-	10 000	10 000
4 278 376	4 278 376	-	15 000	15 000	4 255 948	4 255 948	-	15 000	15 000
58 000	58 000	-	82 600	82 600	58 000	58 000	-	54 600	54 600
483 000	483 000	-	1 230 099	1 230 099	287 000	287 000	-	504 033	504 033
541 000	541 000	-	1 312 699	1 312 699	345 000	345 000	-	558 633	558 633
6 500 039	6 500 039	-	818 863	818 863	6 446 548	6 446 548	-	850 000	850 000
13 284 064	13 284 064	-	-	-	2 885 620	2 885 620	-	500 000	500 000
19 784 103	19 784 103	-	818 863	818 863	9 332 168	9 332 168	-	1 350 000	1 350 000
797 749	797 749	-	10 000	10 000	797 750	797 750	-	10 000	10 000
5 383 251	5 383 251	-	10 000	10 000	2 461 405	2 461 405	-	2 483 429	2 483 429
6 181 000	6 181 000	-	20 000	20 000	3 259 155	3 259 155	-	2 493 429	2 493 429
53 183	53 183	-	3 054	3 054	53 182	53 182	-	3 054	3 054
4 974 171	4 974 171	-	50 000	50 000	4 974 171	4 974 171	-	50 000	50 000
5 027 354	5 027 354	-	53 054	53 054	5 027 353	5 027 353	-	53 054	53 054
5 494 446	5 494 446	-	1 501 128	1 501 128	5 204 762	5 204 762	-	1 771 428	1 771 428
7 717 543	7 717 543	-	2 733 644	2 733 644	7 024 586	7 024 586	-	3 278 811	3 278 811
13 211 989	13 211 989	-	4 234 772	4 234 772	12 229 349	12 229 349	-	5 050 239	5 050 239
4 548	4 548	-	5 452	5 452	-	-	-	10 000	10 000
-	-	-	90 000	90 000	-	-	-	90 000	90 000
4 548	4 548	-	95 452	95 452	-	-	-	100 000	100 000
577 427	577 427	-	-	-	574 737	574 737	-	-	-
21 721 673	21 721 673	-	-	-	21 342 576	21 342 576	-	-	-
22 299 099	22 299 099	-	-	-	21 917 313	21 917 313	-	-	-
34 496 889	34 496 889	-	513 910	513 910	32 388 564	32 388 564	-	513 910	513 910
47 251 862	47 251 862	-	31 914 093	31 914 093	49 759 458	49 759 458	-	4 868 994	4 868 994
81 748 751	81 748 751	-	32 428 003	32 428 003	82 148 022	82 148 022	-	5 382 904	5 382 904
48 453 473	48 453 473	-	2 970 007	2 970 007	45 770 862	45 770 862	-	3 456 584	3 456 584
129 139 926	129 133 344	-	37 197 987	37 197 987	111 633 572	111 633 572	-	18 138 990	18 138 990
177 593 399	177 586 818	-	40 167 994	40 167 994	157 404 434	157 404 434	-	21 595 574	21 595 574
58 729 818	58 729 396	-	12 940 551	12 940 551	58 729 396	58 729 396	-	12 940 551	12 940 551
101 770 545	101 770 545	-	21 246 261	21 246 261	97 390 290	97 390 290	-	22 761 042	22 761 042
144 902 394	144 895 813	-	42 021 300						

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision 2024		Prévisions en 2025 et suivantes		
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à 2024	Encaissement prévus en 2024	Encaissements prévus en 2025	Encaissements prévus en 2026	Encaissements prévus >2026
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
PUI	Financement de l'Etat*	2 500 000	2 000 000	500 000			
	Autres financements publics**	-					
	Autres financements***	-					
PUI		2 500 000	2 000 000	500 000	-	-	-
ASDESR	Financement de l'Etat*	-					
	Autres financements publics**	1 092 000		163 800	207 480	262 080	458 640
	Autres financements***	-					
ASDESR		1 092 000	-	163 800	207 480	262 080	458 640
I-SITE	Financement de l'Etat*	9 572 329	9 572 329	9 000 000			
	Autres financements publics**	83 348 993	73 465 705	173 647	709 641		
	Autres financements***	641 805	576 805	65 000			
I-SITE		93 563 127	83 614 839	9 238 647	709 641	-	-
Contrats Recherche Antérieur à 2021 NF	Financement de l'Etat*	-					
	Autres financements publics**	18 962 975	14 842 466	2 933 288	1 107 221	80 000	
	Autres financements***	2 172 654	2 099 923	72 731			
Contrats Recherche Antérieur à 2021 NF		21 135 629	16 942 388	3 006 019	1 107 221	80 000	-
Contrats Recherche Antérieur à 2021 FL	Financement de l'Etat*	-					
	Autres financements publics**	2 345 977	504 041	1 841 936			
	Autres financements***	4 765	4 765				
Contrats Recherche Antérieur à 2021 FL		2 350 742	508 806	1 841 936	-	-	-
Contrats Recherche 2021 NF	Financement de l'Etat*	505 377	387 077	48 445	69 855		
	Autres financements publics**	6 884 416	3 749 799	1 552 205	513 123	1 069 289	
	Autres financements***	2 404 353	1 971 951	298 768	30 000	103 634	
Contrats Recherche 2021 NF		9 794 146	6 108 827	1 899 418	612 978	1 172 923	-
Contrats Recherche 2021 FL	Financement de l'Etat*	-					
	Autres financements publics**	5 979 042	5 106 707	872 335			
	Autres financements***	668 426	566 752	101 674			
Contrats Recherche 2021 FL		6 647 468	5 673 459	974 009	-	-	-
Contrats Recherche 2022 NF	Financement de l'Etat*	78 640	68 548		10 092		
	Autres financements publics**	7 093 212	3 700 952	1 464 831	1 111 554	815 875	
	Autres financements***	1 126 369	820 984	238 503	66 882		
Contrats Recherche 2022 NF		8 298 221	4 590 484	1 703 334	1 188 528	815 875	-
Contrats Recherche 2023 NF	Financement de l'Etat*	250 000	125 000	31 250	93 750		
	Autres financements publics**	4 234 628	1 457 883	774 695	344 763	1 657 287	
	Autres financements***	924 345	523 592	247 344	134 400	19 009	
Contrats Recherche 2023 NF		5 408 973	2 106 475	1 053 289	572 913	1 676 296	-
Contrats Recherche 2023 FL	Financement de l'Etat*	-					
	Autres financements publics**	1 870 000		500 000	500 000	500 000	370 000
	Autres financements***	-					
Contrats Recherche 2023 FL		1 870 000	-	500 000	500 000	500 000	370 000
PUI 2	Financement de l'Etat*	-					
	Autres financements publics**	4 000 000		1 600 000	1 600 000		800 000
	Autres financements***	-					
PUI 2		4 000 000	-	1 600 000	1 600 000	-	800 000
Total Contrats de Recherche	Financement de l'Etat*	12 906 346	12 152 954	9 579 695	173 697	-	-
	Autres financements publics**	135 811 243	102 827 553	11 876 737	6 093 782	4 384 531	1 628 640
	Autres financements***	7 942 717	6 564 772	1 024 020	231 282	122 643	-
Total Contrats de Recherche		156 660 306	121 545 279	22 480 452	6 498 761	4 507 174	1 628 640

CVEC Part reportable NF	Financement de l'Etat*	10 127 812	8 344 592	1 783 220	-	-	-
	Autres financements publics**	245 042	150 932	94 110	-	-	-
	Autres financements***	252 686	208 136	44 550	-	-	-
CVEC Part reportable NF	10 625 540	8 703 660	1 921 880	-	-	-	-
Autres contrats d'enseignement NF	Financement de l'Etat*	-	-	-	821 277	247 900	143 751
	Autres financements publics**	2 600 706	702 858	684 920	-	-	-
	Autres financements***	4 617	4 617	-	-	-	-
Autres contrats d'enseignement NF	2 605 323	707 475	684 920	821 277	247 900	143 751	-
CHOREOMUNDUS FL	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	3 076 000	3 076 000	-	-	-	-
	Autres financements***	44 004	44 004	-	-	-	-
CHOREOMUNDUS FL	3 120 004	3 120 004	-	-	-	-	-
Projet Master Choréomundus Gamma FL	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	4 422 000	4 422 000	-	-	-	-
	Autres financements***	51 712	51 712	-	-	-	-
Projet Master Choréomundus Gamma FL	4 473 712	4 473 712	-	-	-	-	-
MODEV FL	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	1 340 558	1 340 558	-	-	-	-
	Autres financements***	134 442	134 442	-	-	-	-
MODEV FL	1 475 000	1 475 000	-	-	-	-	-
MonPassPro FL	Financement de l'Etat*	-	-	-	274 950	274 950	580 450
	Autres financements publics**	3 055 000	1 649 700	274 950	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
MonPassPro FL	3 055 000	1 649 700	274 950	274 950	274 950	580 450	-
Contrats Erasmus NF	Financement de l'Etat*	-	-	-	666 670	-	-
	Autres financements publics**	6 688 019	4 795 761	1 225 588	-	-	-
	Autres financements***	11 052	11 052	-	-	-	-
Contrats Erasmus NF	6 699 071	4 806 813	1 225 588	666 670	-	-	-
Projet ANR-CAP GS FL	Financement de l'Etat*	-	-	-	1 350 000	1 350 000	3 900 000
	Autres financements publics**	12 000 000	4 050 000	1 350 000	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Projet ANR-CAP GS FL	12 000 000	4 050 000	1 350 000	1 350 000	1 350 000	3 900 000	-
Projet ANR CAP ART FL	Financement de l'Etat*	-	-	-	337 500	337 500	1 312 500
	Autres financements publics**	3 000 000	675 000	337 500	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Projet ANR CAP ART FL	3 000 000	675 000	337 500	337 500	337 500	1 312 500	-
Total Contrats d'Enseignement	Financement de l'Etat*	10 127 812	8 344 592	1 783 220	-	-	-
	Autres financements publics**	36 427 325	20 862 809	3 967 068	3 450 397	2 210 350	5 936 701
	Autres financements***	498 513	453 963	44 550	-	-	-
	Total Contrats d'Enseignement	47 053 650	29 661 364	5 794 838	3 450 397	2 210 350	5 936 701
Intracting FL	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	750 000	175 000	-	-	-	575 000
	Autres financements***	1 958 149	1 958 148	-	-	-	1
Intracting FL	2 708 149	2 133 148	-	-	-	575 001	-
Learning Center FL	Financement de l'Etat*	3 080 000	2 480 000	300 000	-	-	300 000
	Autres financements publics**	13 010 000	6 837 345	2 883 313	-	-	3 289 342
	Autres financements***	46 060	-	-	-	-	46 060
Learning Center FL	16 136 060	9 317 345	3 183 313	-	-	3 635 402	-
Maison de l'innovation FL	Financement de l'Etat*	550 000	550 000	-	-	-	-
	Autres financements publics**	3 000 000	2 686 512	-	-	-	313 488
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Maison de l'innovation FL	3 550 000	3 236 512	-	-	-	313 488	-
Hors dévolution FL	Financement de l'Etat*	110 000	110 000	-	-	-	-
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Hors dévolution FL	110 000	110 000	-	-	-	-	-
Crèche partenariat public privé NF	Financement de l'Etat*	25 907 544	6 771 062	1 098 000	1 098 000	1 098 000	15 842 482
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Crèche partenariat public privé NF	25 907 544	6 771 062	1 098 000	1 098 000	1 098 000	15 842 482	-
UFR STAPS NF	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	1 530 466	1 500 000	30 466	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
UFR STAPS NF	1 530 466	1 500 000	30 466	-	-	-	-
Plan de relance NF	Financement de l'Etat*	4 200 000	3 922 897	-	-	-	277 103
	Autres financements publics**	90 897	90 897	-	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Plan de relance NF	4 290 897	4 013 794	-	-	-	277 103	-
Hors dévolution NF	Financement de l'Etat*	398 600	388 600	-	-	-	10 000
	Autres financements publics**	880 810	515 810	365 000	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Hors dévolution NF	1 279 410	904 410	365 000	-	-	10 000	-
Dévolution FL	Financement de l'Etat*	-	-	-	-	-	-
	Autres financements publics**	700 000	700 000	-	-	-	-
	Autres financements***	-	-	-	-	-	-
Dévolution FL	700 000	700 000	-	-	-	-	-
CRBC NF	Financement de l'Etat*	15 000 000	15 000 000	-	-	-	-
	Autres financements publics**	5 000 000	5 000 000	-	-	-	-
	Autres financements***	17 651	17 651	-	-	-	-
CRBC NF	20 017 651	20 017 651	-	-	-	-	-
Dévolution NF	Financement de l'Etat*	183 952 500	91 870 193	7 547 500	7 547 500	7 547 500	69 439 807
	Autres financements publics**	-	-	-	-	-	-
	Autres financements***	585 354	585 354	-	-	-	-
Dévolution NF	184 537 854	92 455 547	7 547 500	7 547 500	7 547 500	69 439 807	-
Total PPI	Financement de l'Etat*	233 198 644	121 092 752	8 945 500	8 645 500	8 645 500	85 869 392
	Autres financements publics**	24 962 173	17 505 564	3 278 779	-	-	4 177 830
	Autres financements***	2 607 214	2 561 153	-	-	-	46 061
	Total PPI	260 768 031	141 159 469	12 224 279	8 645 500	8 645 500	90 093 283
Ss total financement de l'Etat	256 232 802	141 590 298	20 308 415	8 819 197	8 645 500	85 869 392	-
Ss total autres financements publics	197 200 741	141 195 926	19 122 584	9 544 179	6 594 881	11 743 171	-
Ss total autres financements	11 048 443	9 579 887	1 068 570	231 282	122 643	46 061	-
TOTAL	464 481 987	292 366 112	40 499 569	18 594 658	15 363 024	97 658 624	-

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et autres recettes fléchés

LES DOCUMENTS ANNEXES

Programme Pluriannuel Immobilier
(pour information)

TABLEAU 6-2 : Modalités de financement des opérations en cours ou programmées

Tableau de financement agrégé prévisionnel 2024 - Budget initial

EMPLOIS						RESSOURCES					
	2020	2021	2022	2023 (BR)	2024 (BI)		2020	2021	2022	2023 (BR)	2024 (BI)
IAF PREVISIONNELLE	-	-	-	-	-	CAF PREVISIONNELLE	6 624 359	7 116 068	7 405 068	6 849 414	7 023 590
Remboursement du capital (emprunt)						Emprunt					
						Subvention	18 000 000	- 5 000 000	-	-	-
Investissements	21 119 199	- 888 826	4 161 766	3 878 497	4 958 994						
TOTAL DES EMPLOIS	21 119 199	- 888 826	4 161 766	3 878 497	4 958 994	TOTAL DES RESSOURCES	24 624 359	2 116 068	7 405 068	6 849 414	7 023 590
APPORT PREVISIONNEL AU FDR	3 505 160	3 004 894	3 243 302	2 970 917	2 064 596	PRELEVEMENT PREVISIONNEL SUR LE FDR	-	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	24 624 359	2 116 068	7 405 068	6 849 414	7 023 590	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	24 624 359	2 116 068	7 405 068	6 849 414	7 023 590

Commentaires :

pour servir ce tableau, l'établissement doit par ailleurs établir un compte de résultat prévisionnel lui permettant de déterminer sa capacité d'autofinancement prévisionnelle

Tableau des unités mixtes de recherche – UMR
(pour information)

**Budget propre intégré (BPI)
de l'IUT (pour information)**

III- LE PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (pour vote)

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

Le projet annuel de performance (PAP), produit en application des articles R719-52 et R719-55 du Code de l'éducation, présente les objectifs poursuivis, les résultats obtenus ainsi que ceux attendus pour les exercices à venir.

Ce document essentiel exposant la stratégie de l'établissement, doit être annexé au budget initial.

Sur la base d'un ensemble d'indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public de l'enseignement supérieur, le PAP permet d'avoir une vision dynamique des éléments d'activité et de suivi de performance de l'université.

Les indicateurs retenus, nationaux et spécifiques à l'établissement, sont en cohérence :

- D'une part, avec ceux déclinés dans les programmes 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » et 231 « Vie étudiante » ;
- D'autre part, avec ceux négociés entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Université Clermont Auvergne dans le contrat d'établissement.

Ainsi, le PAP concourt à l'information du Conseil d'Administration sur la stratégie et les choix politiques de l'établissement ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement.

Le contrat de site 2021-2026, voté en Conseil d'administration le 17 décembre 2021, dégage six grands axes stratégiques :

Axe 1 – Poursuivre le développement d'une université de rang international, porteuse de la signature scientifique du site

Axe 2 – Promouvoir un écosystème intégré de la valorisation de la recherche, du transfert de technologie et de la création d'entreprises

Axe 3 – Conduire une stratégie systématique d'internationalisation du site universitaire et de ses activités de recherche et de formation

Axe 4 – Développer la contribution de l'Université aux dynamiques de l'ensemble des territoires en mobilisant notamment tous les leviers de l'initiative CAP20-25

Axe 5 – Inscire tous les publics accueillis à l'université dans des trajectoires de réussite étudiante et professionnelle

Axe 6 – Adapter le pilotage de l'établissement public expérimental à l'évolution de ses missions et de son périmètre

Le projet d'établissement qui en découle, voté en Conseil d'administration le 11 mars 2022, vient préciser la mise en œuvre de ces objectifs stratégiques et en définir les indicateurs et jalons de suivi pour la durée du contrat.

Le projet annuel de performance de l'Université Clermont Auvergne décrit donc les moyens déployés pour satisfaire la réalisation des objectifs que l'université s'est assignés et recense les actions prévues ainsi que les moyens engagés au titre de l'année budgétaire 2024.

Ces moyens et actions sont présentés ci-après, par nature d'activité de l'université.

Mission « formation »

Toutes les équipes de la Direction de la formation sont mobilisées pour mettre en place le volet formation du projet d'établissement ainsi que l'ensemble des réformes nationales qui mobilisent les équipes (Réformes des études de Santé, réforme de l'admission en Master, réforme du BUT).

Le suivi des éléments du volet formation du contrat d'objectifs de moyens et de performance est aussi une priorité allouée aux équipes avec notamment les travaux de suivi de la soutenabilité de l'Offre de Formation (OF). L'année 2024 sera marquée par un reformatage de l'OF.

1. PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION ET GESTION DES CURSUS

1.1. La soutenabilité de l'offre de formation

Les méthodologies de suivi des subventions en lien avec la formation ou des dotations en heures des composantes font l'objet d'une analyse et d'une révision annuelle, en lien avec les composantes.

1.2. Préparation du déploiement de PEGASE à la rentrée 2026

Pour l'Université Clermont Auvergne, le déploiement de la nouvelle solution PC-SCOL PEGASE, en remplacement d'APOGEE, constitue une opportunité de contribuer au projet d'établissement.

Certaines potentialités de l'outil font écho à des axes stratégiques du contrat pour les cinq années à venir, comme l'approche par compétences, la valorisation de l'engagement étudiant, les travaux autour de la soutenabilité de l'offre de formation ou le développement d'un réseau d'alumni.

Pour la gouvernance de l'établissement, PEGASE sera ainsi, avec les potentialités d'interopérabilité prévues avec les applicatifs déjà utilisés, un outil central contribuant à la mise en œuvre de la politique de l'équipe élue en 2021. Au cours des différents échanges avec le groupe projet, nous avons fait le constat, courant 2023, que le domaine fonctionnel de la solution PEGASE n'était pas encore en totale adéquation avec nos attentes, notamment sur le domaine « santé ».

Un copil exceptionnel, en juin 2023, a acté la nécessité de reporter la mise en production, initialement prévue en 2024. Au regard des éléments en notre possession, nous avons fait le choix de la reporter en 2026. Cependant, l'UCA apporte son soutien à ce projet ambitieux en particulier sur le plan financier en versant une cotisation exceptionnelle correspondant à 2 années de redevances. En outre, l'UCA met à disposition des experts métiers pour participer au projet national.

Par ailleurs, la nouvelle équipe administrative en charge du pilotage de la Formation souhaite faire de l'opportunité que représente PEGASE un levier, afin de moderniser les processus métier de scolarité. C'est dans ce cadre, qu'il est envisagé la tenue d'un séminaire d'une journée s'adressant aux personnels de scolarité (date à préciser, objectif printemps 2024).

2. CELLULE D'APPELS D'OFFRE, PROJETS, CONVENTIONS

Dans le périmètre de la Formation, la Cellule a mis en place une veille et un service d'appui à la réponse aux appels à projets et accompagne la Gouvernance et les composantes dans leurs projets de partenariats, y compris des partenariats complexes et stratégiques.

3. L'INNOVATION PEDAGOGIQUE ET LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE (IPPA)

En 2024, le Pôle IPPA poursuivra les objectifs de 2023 :

↻ D'accompagner et former les enseignants à la pédagogie universitaire :

- Accompagner collectivement et/ou individuellement dans leur développement professionnel les enseignants dont les nECS (nouveaux EC bénéficiant d'une formation réglementaire obligatoire à la pédagogie)
- Améliorer et moderniser les pratiques pédagogiques via un catalogue de formation à la pédagogie en perpétuel renouvellement.
- Aménager et équiper sur tous les sites de l'UCA des espaces dédiés à la création et l'expérimentation pédagogique ouverts à tous
- Déployer l'accompagnement de proximité des EC en assurant des permanences régulières d'ingénieurs pédagogiques sur les sites du centre-ville et des Cézeaux (les 3 sites territoriaux ont recruté un(e) ingénieur(e) pédagogique).
- Inciter les enseignants à devenir formateurs en pédagogie : formations de formateurs, rémunération des EC formateurs par l'AMI Hybridation (Résilience, fin du dispositif en 2024) ; implication des ambassadeurs IPPA
- D'inciter, notamment via des liens avec la recherche, les enseignants à faire évoluer leurs pratiques pédagogiques
- Collaborer avec le programme Learn'In Auvergne (LIA) de l'I-Site CAP 20-25, programme porté par le Pôle IPPA, exclusivement consacré aux dispositifs pédagogiques innovants avec les nouvelles approches numériques, mais aussi avec des chercheurs du laboratoire ACTé via l'étude de l'impact des transformations de pratiques pédagogiques du site clermontois
- Soutenir la Transformation Pédagogique (STP) : financement et accompagnement par les ingénieurs pédagogiques et les audiovisuelistes de projets pédagogiques innovants contenant ou non un aspect numérique permettant de développer de nouvelles compétences.

↻ De déployer les projets ministériels et les projets d'établissement en matière de pédagogie :

- ↻ Accompagner toutes les composantes et toutes les formations au déploiement de l'APC (approche par compétences)
- ↻ Être un appui important pour la réussite de la mise en place des réformes ministérielles (approche par compétences ; études de santé PASS-LAS, création du PASS-R réadaptation, mise en place des BUT).

↻ De proposer, développer, améliorer les outils pédagogiques numériques et former les enseignants à leurs usages :

- Accompagner la transformation numérique à l'UCA en incitant les enseignants à mettre en place des enseignements hybrides ou en co-modalité et en les formant aux outils (Moodle, Teams, UCAMedia, Wooclap) afin de produire de nouveaux contenus multimédias : vidéos scénarisées, quiz, chat, visioconférence, etc.
- Produire des ressources pédagogiques audiovisuelles pour les équipes pédagogiques et leurs enseignements, grâce à son équipe de 4 audiovisuelistes
- Déployer des outils de création de vidéos en autonomie (UCA Media) et leur diffusion large

- Contribuer au dépannage en ligne des enseignants en difficulté avec les outils numériques
- Inciter fortement les enseignants à profiter des Universités Numériques Thématiques (UNT) comme UNISCIEL, UNESS, UNJF ...

4. LA FABRIQUE – REUSSITE, ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

4.1. Renfort de la communication et lisibilité de nos services

La Fabrique intervient à la fois dans la lisibilité de l'offre de formation et également dans la visibilité de ses actions envers les étudiants et envers ses partenaires.

Afin de répondre à différents indicateurs, un outil de suivi interne a été mis en place.

Concernant l'accessibilité et la lisibilité de l'offre de formation, La Fabrique va prendre part aux différentes réunions permettant une meilleure visibilité des parcours et passerelles pour les étudiants, collaborant également avec le service communication pour améliorer à la fois l'offre de formation UCA et nos actions.

4.2. Actions en lien avec la transition secondaire supérieur

La Fabrique participe en présentiel à l'ensemble des forums lycéens de l'académie. Le service produit de la documentation permettant une meilleure adaptation à l'université. La Fabrique a également noué un partenariat avec les services académiques et le CIO de Mayotte afin d'accompagner au mieux les futurs étudiants mahorais au sein de notre université.

Depuis 2021, La Fabrique co-porte avec le Service Universitaire Handicap la cordée Accessi'Sup qui consiste à développer l'ambition des collégiens et lycéens en situation de handicap pour l'accès aux études supérieures et à promouvoir l'inclusion.

4.3. Actions envers les étudiants de premier cycle

Le service répond aux sollicitations des composantes pour intervenir auprès des premières années et faciliter leurs adaptations, aussi par l'essaiage du volet RéoPass (aide à l'orientation des étudiants de première année) de MonPassPro. La fabrique via ce dispositif RéoPass propose aux étudiants de mener une réflexion approfondie sur leur choix de formation et les accompagner à se réorienter soit au sein de l'université soit vers d'autres types de structures. Les liens avec le monde socio-économique et les organismes de formations non universitaires ou proposant de l'alternance, seront renforcés.

4.4. Actions vers les étudiants en cours de cursus et non sélectionnés en Master

Face à la montée des demandes d'informations et de rendez-vous, les conférences et ateliers vont évoluer. La Fabrique va proposer des semaines de l'orientation en insistant sur les formations sélectives (sur les prérequis des candidatures notamment), le plan B et en présentant le dispositif de saisine.

Une prise en charge des étudiants titulaires de licence et non pris en Master sera accentuée. L'équipe prévoit la mise en place d'une action à la rentrée consacrée aux alternatives.

4.5. Actions en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants

L'équipe BAIP va maintenir ses actions autour de l'accompagnement des étudiants à la recherche de stage, d'alternance et du 1er emploi (ateliers, conférences, journée coaching, simulation d'entretiens) en consolidant ses partenariats avec des acteurs de l'insertion (ARAO, APEC...) et des professionnels RH.

Des interventions au sein des formations demeurent programmées tout au long de l'année, en particulier auprès des publics Masters et LP, et également au sein des UE de PPP.

La nouvelle version de la plateforme UCAP Pro est consolidée, un renfort sur la publication des offres va être apporté par le recrutement d'un contrat étudiant.

L'animation du réseau des référents stage et insertion professionnelle est relancée après une période impactée par la crise sanitaire

4.6. Renfort des partenariats et collaborations

Outre les actions partenariales cités plus haut, **les liens avec la Région** sont renforcés par l'intégration de la Fabrique au SPRO (Service Public Régional de l'Orientation), par exemple avec l'accueil d'une des matinales du SPRO, occasion de rencontrer des acteurs territoriaux œuvrant pour l'orientation et l'insertion professionnelle.

La Fabrique poursuit également activement ses liens avec le **réseau Courroie** où elle participe aux visioconférences hebdomadaires et aux journées nationales de l'orientation.

MonPassPro poursuit également l'animation du **réseau national de NCU**.

4.7. La poursuite de MonPassPro

En 2022, MonPassPro a été évalué par le jury international qui avait élu MonPassPro comme lauréat.

Fin 2022, le projet a été fortement refondu à la suite de la préconisation du jury. Une nouvelle audition est intervenue en juillet 2023. A l'heure actuelle, le résultat de l'audition de la nouvelle version du projet n'est pas parvenu.

Par ailleurs, La Fabrique étant éligible à recevoir la taxe d'apprentissage, elle met à profit cette taxe pour mettre en œuvre des actions en faveur des étudiants en FI, notamment dans la mise en place d'évènements favorisant l'insertion professionnelle, ou la recherche d'alternance (financement d'un prestataire pour un job dating alternance en ligne).

5. FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNALISATION

La loi de 2018 a permis de saisir les nouvelles opportunités en matière de formation continue et d'alternance. C'est pourquoi, il convient de consolider l'activité FC, levier d'innovation et de développement important pour l'UCA, également en lien avec des appels à projets nationaux comme ASDESR : accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur.

L'UCA a déposé une réponse sur le volet formation continue, CAP RUPTURE et sur l'appel à projets ASDESR sur le volet formation continue. Ces deux propositions ont reçu un avis défavorable au cours de l'année 2023 ce qui ne permet pas de réaliser les recrutements initialement prévus pour restructurer et renforcer les services existants pour répondre aux prévisions de croissance en matière de formation continue.

5.1. La formation continue

En 2022-23, l'UCA a réalisé en formation continue 2,8 M€ de chiffre d'affaires sur 280 actions de formation avec 1 198 apprenants dont 249 en contrat de professionnalisation et 949 en convention/contrat de formation professionnelle. Les objectifs de 2024 sont de consolider ces résultats avec un maintien à la fois de l'activité en contrats de professionnalisation et en conventions /contrats de formation professionnelle.

Le Pôle assure le suivi du consortium Digital FCU qui regroupe 19 établissements universitaires et le GIP France Université Numérique pour la diffusion, avec un soutien de l'ANR, de contenus de formation continue payants. L'UCA bénéficie d'un financement pour chaque contenu déposé ainsi que de royalties lorsque ces contenus sont utilisés. Pour 2024 un premier contenu produit par l'INSPE sur la formation d'enseignants du primaire exerçant en milieu rural sera disponible et la production de nouveaux contenus devraient être lancés.

Le Pôle suit également le projet Formation en Intelligence Artificielle Auvergne Rhône Alpes – FI Aura – retenu en 2023 sur un appel à projets Compétences et Métiers d'Avenir de la Région et de la Caisse des Dépôts et Consignations. L'ISIMA et l'EUPI sont associées à ce projet et devraient pouvoir développer les premières actions financées dans le cadre de ce projet au cours de l'année 2024.

5.2. L'alternance

Dans le cadre du projet d'établissement et du contrat, il s'agit d'ouvrir de nouvelles formations en apprentissage (+50% sur le contrat) et augmenter le nombre d'alternants dans les formations existantes (+30% sur le contrat).

Pour 2023-24, 29 formations ont été ouvertes en alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage). Ce sont désormais 43% des formations de l'UCA qui peuvent être réalisées en alternance avec environ 1 800 étudiant-e-s qui choisissent désormais chaque année cette modalité de formation. Le pôle formation continue alternance poursuit son accompagnement des équipes administratives et pédagogiques sur ces ouvertures ainsi que l'appui sur le suivi des liens avec afin de poursuivre les ouvertures en alternance et la hausse des effectifs. Une veille sera également maintenue sur l'évolution des Niveaux de Prises en Charge pour les contrats d'apprentissage afin d'assurer l'équilibre économique de cette offre de formation.

Une quatrième édition du job dating alternance est envisagée pour juin 2024, afin de faciliter la recherche de contrats et d'alternants pour les candidats et les entreprises.

Les conventions avec les 9 CFA partenaires de l'Université (Formasup, CFA sport, CFA Banque, CFA Leem, CFAI, 4 CFAs préparateurs pharmaceutiques) seront reconduites en assurant l'équilibre économique de ces partenariats, la bonne visibilité de l'UCA sur ces formations et la coordination pédagogique de ces cursus notamment au sein des conseils de perfectionnement.

5.3. La validation des acquis (VAE, VAP et VES)

Suite à la réforme de la VAE votée en décembre 2022 et au lancement de la plateforme France VAE en juillet 2023, l'Université Clermont Auvergne s'est positionnée à la fois comme certificateur et Architectes Accompagnateurs de Parcours. L'objectif de la plateforme étant un triplement du nombre de VAE au niveau national, on peut donc imaginer un accroissement d'activité pour l'UCA à terme après une année 2024 de transition pour l'information des candidat-e-s et l'intégration des nouveaux process d'accompagnement et de certification.

En 2024, l'équipe VAE assurera donc la prise en charge des demandes de certification et d'accompagnement en VAE via France VAE pour les personnes salariées du privé et les demandeurs d'emploi et via les procédures internes pour les agents publics et personnes étrangères. Sur le volet accompagnement des nouvelles ressources seront à construire pour alimenter notamment les 20 heures d'accompagnement collectif mobilisables et éventuellement

les 70h de compléments formatifs. L'objectif est de maintenir une activité à 60/65 jurys annuels et de définir un modèle économique avec les prises en charge définies par France VAE.

Le Pôle organisera la quatrième édition de la cérémonie « réussite VAE » en novembre/décembre 2024 qui réunira en présence des membres des jurys de VAE les lauréats de l'année 2024.

Le Pôle assurera le traitement d'un nombre équivalent de VAP qu'en 2023 (environ 60) et de VES (moins de 5).

5.4. Pilotage financier et répartition des recettes formation continue-alternance

Depuis juin 2023 le Pôle formation continue alternance avec l'appui du SAPCG réalise un tableau de bord financier de l'activité alternance et formation continue de l'UCA avec au total de 280 actions de formation réalisées générant 12 996 000 € de recettes. Ces données de pilotage ont été intégrées aux dialogues de gestion et permis l'application d'une répartition des recettes définie par la gouvernance en juin 2023 : 30% des recettes au bénéfice de l'établissement et 70% des recettes au bénéfice des composantes pour les actions à l'équilibre ou excédentaire et 100% pour l'établissement pour les formations déficitaires. En 2024 le pôle actualisera ce tableau de bord en appui aux dialogues de gestion de septembre 2024 pour la construction du budget 2025.

5.5. Fonctions support à la formation continue, l'alternance et la validation des acquis

En 2024 le pôle poursuivra sa mission d'appui sur le déploiement du logiciel de l'AMUE FCA Manager pour la gestion des activités de formation continue et de VAE.

En septembre 2024 sera lancée une solution d'émargement numérique pour le suivi des apprenants en formation continue et des alternants.

6. OBSERVATOIRE DES FORMATIONS ET DU DEVENIR DES ETUDIANTS (OFDE)

L'ensemble des enquêtes annuelles sur le devenir des diplômés (ministérielles, à 18 mois de l'obtention du diplôme et UCA, à moins d'un an de l'obtention du diplôme) sont réalisées par l'OFDE, afin d'assurer l'impartialité et la fiabilité des résultats affichés. Les résultats de ces enquêtes (description de l'insertion professionnelle et des poursuites d'étude) sont accessibles à tous les publics via le site web de l'UCA. Elles sont aussi la base de calcul d'indicateurs pour le pilotage des formations.

En 2023/2024, 10 000 diplômés de licence, licence professionnelle, master, doctorat, diplôme d'ingénieur et les étudiants ayant suivi le Reopass, seront interrogés sur leur devenir.

L'OFDE réalise aussi des études thématiques ponctuelles, ainsi que la mise en place annuelle des paramétrages, l'accompagnement des enseignants référents de l'application ConPeRe, pour les contrats pédagogiques personnalisés dématérialisés des étudiants en 1ère année de licence.

Les suivis de cohorte sur la réussite en licence ont commencé avec la promotion 2019/2020 pour analyser les facteurs de réussite et d'échecs afin de repérer les profils des étudiants en difficulté, notamment les étudiants inscrits dans des dispositifs de remédiation de la loi ORE.

Le suivi de cohorte sur les études de santé et paramédicales ont commencé avec la 1ère promotion de PASS et LAS en 2020/2021 pour analyser les parcours des études des étudiants inscrits dans ces cursus.

En 2024, la mise en œuvre des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants va être poursuivie. L'objectif est que chaque formation ou enseignement puisse être évalué au moins une fois pendant le contrat de l'établissement avec les résultats présentés en conseil de perfectionnement. Pour cela, L'OFDE, avec la DOSI, ont finalisé le choix et l'acquisition d'un logiciel pouvant répondre aux exigences de la Charte d'évaluations des formations et enseignements de l'établissement et de mettre en place des évaluations systématiques.

L'audit de suivi pour le maintien de la Certification ISO 9001 : 2015 des enquêtes et études de l'OFDE a eu lieu en mai 2023 et a abouti au maintien de cette certification.

Mission « vie universitaire »

La « vie universitaire », incarnée par la Direction de la Vie Universitaire, renvoie aux notions de « vie étudiante » et de « vie des personnels ». Elle est pilotée par une Directrice et une Directrice adjointe. Elles sont assistées dans leurs missions par une gestionnaire administrative et financière qui assure le lien avec les différents pôles sur ces questions. La direction compte au total 18 agents.

La « vie étudiante » regroupe à l'université une grande partie de ce qui concerne les étudiants hors questions de pédagogie, scolarité et d'insertion professionnelle, et qui contribue à leur réussite et à leur épanouissement. Au sein de la DVU, cette mission est portée par le Pôle Maison de la Vie Etudiante (MVE) à travers sa responsable et l'adjointe administrative, et le Pôle Vie de Campus, à travers sa responsable et la chargée de projets CVEC. Un chargé de communication Vie étudiante contribue pleinement aux missions pré citées.

La « vie des personnels » concerne :

- L'action sociale et les actions en faveur des personnels dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs et de bien-être au travail. Cet aspect est mis en œuvre par le Pôle CLASS à travers sa responsable et ses 4 agents qui sont également en charge des dispositifs de mobilité durable et de la crèche universitaire Les Pascaloups.
- La Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT), mission portée par la chargée de communication Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). La chargée de communication RSE peut être amenée à travailler en lien avec le pôle RSE sur des projets Développement durable.

La DVU porte également des missions transversales, incarnées par :

- Le Pôle Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), à travers son responsable, une gestionnaire administrative et un chargé de projet schéma directeur DDRSE,
- Un chargé de projet sensibilisation aux handicaps,
- Un chef de projet Creative center prendra ses fonctions le 4 janvier 2024.

1. VIE ETUDIANTE

1.1. Le Pôle MVE

Projet d'établissement : Axe 4 Domaine vie étudiante, objectif 4 et Axe 1 objectif 6 indicateur 9

Le pôle MVE a une mission double :

- Gérer la Maison de la Vie Etudiante comme un lieu de travail partagé pour les services universitaires qui l'occupent mais également un lieu de vie étudiante au cœur du campus
- Initier des actions d'animation de la vie étudiante en s'appuyant notamment sur le Bureau de la vie étudiante géré par des étudiants en contrat et mettre en place des dispositifs visant à valoriser l'engagement des étudiants. Cette valorisation contribue à l'objectif de pleine réussite des étudiants.
- Ces missions sont menées en collaboration étroite et régulière avec les services et composantes en interne mais aussi des partenaires extérieurs à l'université.

1.2. Le Pôle Vie de Campus

Le pôle est en charge de l'appui aux services de vie étudiante (Service de Santé Universitaire-SSU, Service Université Handicap-SUH, Service Université Culture-SUC, Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives-SUAPS), la gestion administrative des fonds CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus), du déploiement du schéma directeur de la vie étudiante, l'accompagnement des services de vie étudiante dans la mise en valeur de leurs actions afin de construire avec eux une politique de communication plus visible et articulée avec la communication réalisée par les différents services et Instituts de l'UCA. Le pôle assure également la collecte et la remontée de l'ensemble des indicateurs relevant de la vie étudiante dans le projet d'établissement. La responsable du Pôle, en tant que Directrice adjointe, co-gère avec la Directrice de la Vie universitaire le dossier de l'emploi étudiant.

Outre sa responsable, le Pôle compte également un agent en CDD de chargé de projets CVEC, l'UCA ayant fait le choix de consacrer 2% de l'enveloppe CVEC globale au financement de ce poste.

Les missions assignées au Pôle entrent en cohérence avec :

- Le contrat d'établissement : l'objectif 4 de l'axe 4, l'indicateur 9b « Nombre de projets vie étudiante »,
- Le projet d'établissement : l'objectif 4 de l'axe 4 « Vie Etudiante », les indicateurs 58, 59 et 61.

1.3. Chargé de communication « Vie étudiante »

Le chargé de communication Vie étudiante contribue aux côtés des pôles MVE et Vie de Campus au développement des actions en faveur des étudiants.

Il a également en charge la préparation de la commémoration de la rafle du 25 novembre 1943, en lien avec le Cabinet de la Présidence, la gestion du Prix de l'Engagement en partenariat avec la Mairie de Clermont-Ferrand, la communication étudiante autour de Europa Vox Campus, ainsi que du déploiement du réseau social Discord. Il est l'interlocuteur privilégié de la Direction de la Communication pour toutes les questions relevant de la vie étudiante.

2. VIE DES PERSONNELS

2.1. Le Pôle CLASS

Projet d'établissement : Axe 1, objectif 4 indicateurs 8 et 15

Le CLASS (Culture, Loisirs, Action Sociale et Sport) contribue de par ses missions à améliorer les conditions de travail et renforcer le sentiment d'appartenance à l'UCA tout en favorisant la cohésion des personnels.

Afin de répondre aux objectifs du projet d'établissement, en 2024 les actions du CLASS sont les suivantes compte-tenu du budget qui lui est attribué :

- Pour la crèche universitaire les nouvelles modalités du marché de gestion seront mises en place ainsi que l'adaptation aux nouveaux modes de financements de la CAF.
- La ligne budgétaire dédiée à l'action sociale va permettre de traiter les demandes de prestations sociales des agents UCA et INP ainsi que celles des agents de l'ENSA.
- Pour le volet culture, loisirs et sport et le volet cohésion, bien-être au travail et sentiment d'appartenance, les crédits ouverts vont favoriser le suivi des indicateurs ainsi que le renouvellement et l'élargissement de l'offre de billetterie via de nouveaux marchés.
- Le CLASS continuera également le déploiement de la dématérialisation du dispositif de remboursement partiel des abonnements de transport en commun.

2.2. Chargé de communication Responsabilité sociale et environnementale

Projet d'établissement : Axe 1 objectif 4

La chargée de communication RSE intervient dans les domaines « Développement durable » et « Qualité de vie au travail (QVCT) » en lien avec les vice-présidents concernés. Elle a pour principales missions la conception, la coordination et la communication relative aux événements dont la Fête des personnels. Cet événement initié à la demande de la gouvernance est destiné à l'ensemble des personnels de tous les sites universitaires (sites clermontois et territoriaux). Elle a également en charge la refonte de la rubrique RSE du site web de l'UCA ; la communication concernant la prévention des Risques psycho-sociaux en lien avec le SPR ; la conception et la réalisation de campagnes et de supports de communication relevant des domaines RSE (guide proche aidant par exemple).

3. MISSIONS TRANSVERSES

3.1. Le Pôle RSE

Projet d'établissement :

Axe 1 objectif 3 indicateur 13/ Axe 4 objectif 3 action 2/ Axe 1 objectif 1 Action 1

Le Pôle Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) porte la demande de labellisation Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS) de l'EPE, la construction et la formalisation du Schéma directeur DDRSE (financement COMP) avec une démarche participative de l'ensemble des parties prenantes de l'université, la réalisation du bilan carbone de l'université (financement COMP), la réalisation du nouveau plan de mobilité sur l'ensemble des campus (financement COMP), le plan d'Egalité professionnelle, le plan lié au baromètre de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) et les Discriminations (financement MESR et AAP Région). Le pôle organise également des événements, conférences et expositions pour sensibiliser la communauté universitaire à la transition écologique et sociétale ainsi qu'à l'égalité et la lutte contre les discriminations.

3.2. Chargé de projet « sensibilisation aux handicaps »

Projet d'établissement : Axe 1 objectif 3/ Axe 4 objectif 3 action 1

La question de la sensibilisation aux handicaps à destination des personnels et des étudiants est portée sur les années 2024 à 2026 par un chargé de projet (financement COMP). Le positionnement de cet agent se situe à la fois sur le champ de la vie étudiante (en partenariat avec le SUH) et sur le champ de la vie des personnels (en partenariat avec la DRH).

3.3. Chef de projet « Creative center »

La gouvernance a souhaité confier à la DVU la responsabilité hiérarchique du poste de chef de projet Creative center, futur tiers lieu étudiant qui sera implanté sur le site Carnot. Cet agent partagera son activité entre une démarche participative visant à créer ce tiers lieu et sa contribution à Europa Vox campus (sous l'égide du SUC) et Clermont Fête ses Etudiants (sous l'égide de la Direction de la Communication).

Mission « relations internationales »

Le Projet Annuel de Performances (PAP) de la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) revêt une importance capitale, car il se construit et se concrétise dans un contexte mondial caractérisé par d'importantes transformations et des ambitions renouvelées pour l'Université Clermont Auvergne (UCA).

En effet, l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche est devenue un impératif incontournable dans un monde de plus en plus interconnecté et où les enjeux globaux ne peuvent être traités de manière isolée. Dans ce contexte et en tant que service central, la DRIF s'appuie sur plusieurs objectifs fixés par le contrat d'établissement pour construire son projet de service :

- L'objectif 7 : « Conduire une stratégie globale et systématique d'internationalisation à l'échelle de l'établissement » - **Domaine Pilotage et Moyens**
- L'objectif 3 : « Renforcer l'internationalisation de la Recherche / Europe – **Domaine Recherche**
- L'objectif 5 « Internationalisation des formations » - **Domaine Formation**
- L'objectif 3 : « Développer une politique inclusive » - **Domaine vie étudiante**

Depuis la labellisation I-Site en 2017 où le jury international d'évaluateurs avait souligné la nécessité de renforcer l'internationalisation de notre établissement et la coordination par l'UCA de la future alliance européenne ERASMove, cette stratégie n'est pas seulement un choix, mais une nécessité.

Notre Université doit s'adapter aux changements mais aussi répondre aux attentes de ses étudiants, de ses chercheurs et de ses partenaires du monde entier. Ce faisant, l'UCA renforce sa réputation, son influence et s'engage à jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale.

Ainsi, le PAP de la DRIF est une feuille de route stratégique cruciale pour l'UCA, car il définit les actions concrètes visant à relever ces défis mondiaux, à répondre aux aspirations de la communauté académique et à répondre pleinement à la politique internationale exigée au niveau de la Gouvernance conformément aux directives de notre Ministère de tutelle.

CONTEXTE ET GENERALITES

Dans un monde post-COVID, où les frontières sont de nouveau franchissables et les échanges académiques reprennent, notre université se positionne comme un acteur central de la mobilité internationale. Il est également important de noter que depuis près d'un an les chargés d'internationalisation des Instituts travaillent à la consolidation d'une cartographie des partenariats internationaux structurants et des dispositifs de soutien à la mobilité. Ce travail permet à la DRIF de mieux comprendre les enjeux autour de l'International et ainsi d'établir les priorités.

Dans ce contexte et afin de s'inscrire pleinement dans la politique d'attractivité et rayonnement international demandée par la Gouvernance dans le cadre du développement et de la structuration du nouvel EPE, la DRIF renforcera les quatre axes ci-dessous :

- Tout d'abord, la stabilisation et la pérennisation des actions engagées en faveur de l'internationalisation de notre établissement restent au cœur de nos efforts (*appels à projets en faveur de la mobilité internationale voir point II°) 1.1) du PAP 2023*). Nous nous engageons à maintenir la continuité de ces initiatives, assurant ainsi la poursuite de notre mission visant à offrir des opportunités internationales enrichissantes pour les étudiants, chercheurs et enseignants de l'UCA.
- En parallèle, la DRIF coordonne le dépôt d'un AAP pour la création d'une alliance d'universités européennes ERASMOVE en réponse à un appel à projets de la Commission Européenne. Le but est de positionner

concrètement et fortement notre établissement sur la scène déjà bien engagée de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

- Ensuite, un travail sur l'amélioration de l'accueil des publics et partenaires internationaux (étudiants, enseignants, chercheurs, réfugiés et délégations étrangères) doit s'intensifier. Que ce soit à travers le développement d'actions dans le cadre de la labellisation « *Bienvenue en France* » ou en renforçant l'accueil des enseignants-chercheurs par le biais du centre d'accueil Euraxess, l'objectif est de mieux cerner les difficultés auxquelles sont confrontés les publics internationaux et ainsi d'identifier des pistes d'amélioration de leurs conditions d'accueil et de séjour. Par ailleurs, nous entendons renforcer l'accueil des délégations étrangères au sein de notre université. Cela vise à développer des partenariats durables et fructueux avec d'autres institutions académiques à travers le monde, tout en favorisant les échanges d'idées et de bonnes pratiques.
- Enfin, nous travaillons à la construction et au développement d'une stratégie de communication spécifique à destination des acteurs internationaux. L'objectif est de faire rayonner les actions de la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) ainsi que de l'UCA, renforçant notre visibilité et notre attrait auprès de publics du monde entier.

Ces éléments constituent les fondations de notre PAP, traduisant notre vision ambitieuse pour l'UCA en tant qu'acteur incontournable de l'enseignement supérieur international et de la coopération académique à l'échelle mondiale.

1. LA PERENNISATION DES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DE L'INTERNATIONALISATION DE NOTRE ETABLISSEMENT

1.1. Appels à projets de l'établissement

(Objectif 7 - Actions 1 et 2 – Jalons 1, 2 et 3)

L'Université s'est engagée dans une démarche de valorisation internationale de la formation et de la recherche. Pour mettre en œuvre cette politique et consolider le positionnement de notre établissement dans l'espace international, l'UCA mise sur la participation active des composantes et des laboratoires aux AAP.

Dans ce contexte, la politique d'appels à projets sur ressources propres sera poursuivie sur l'année 2024 et adossée à des financements incitatifs visant davantage à encourager la qualité des projets plutôt que leur quantité. L'année 2022, près de 174 752 euros ont été alloués aux composantes et aux laboratoires. En 2023, ce n'est pas moins de 347 615 euros qui ont été provisionnés pour la réalisation des AAP.

Ci-dessous un état des lieux des fonds octroyés dans le cadre des AAP ainsi que la ventilation des fonds liés au co-financement « Conseil de la Recherche ».

	Budget DRIF	Attribution vague 1	Reliquat après vague 1	Budget recherche	Attribution vague 2	Reliquat
Mobilité sortante	100 000	80 460	19 540	35 000	46 005	8 535
Conf. Invités	130 000	85 680	44 320	15 000	55 010	4 310
Salaires conf.	60 000	20 886	39 114		5 723	33 391

Avec cette année supplémentaire de recul sur les AAP, nous prévoyons la répartition suivante :

- Missions bilatérales AAP mobilité internationale sortante : **120 000 euros**.
- Soutien à l'internationalisation des formations AAP Summer Schools : **15 000 euros**.
- Conférenciers invités compos & labos AAP Conférenciers invités internationaux : **150 000 euros**.

A noter que sur demande de la Cellule "Budget", la DRIF doit prévoir sur son budget l'ensemble des heures d'enseignement pour les conférenciers invités internationaux soit 60 000 euros. Cela correspond à la partie des heures d'enseignement versées aux professeurs invités, en complément du soutien aux frais de séjour et de transport, et ce, afin d'améliorer l'accueil et l'attractivité de l'établissement. Cette ligne budgétaire était antérieurement prévue sur le budget de la DRH.

- Soutien à projet international collectif étudiants AAP projet international collectif étudiants : **10 000 euros**. Cette action est mise en place afin de soutenir les projets collectifs à caractère international portés par des étudiants. En effet, jusque-là ce public ne bénéficiait d'aucun dispositif (appel à projets) ou financement européen permettant d'accompagner un projet d'étude ou scientifique organisé de manière collective.

1.2. Les projets de soutien à la mobilité sur ressources européennes

(Objectif 7 - Actions 2 et 4 – Jalons 3 et 5)

Le développement de la mobilité sortante étudiante aux niveaux Licence, Master et Doctorat est une priorité adossée aux dispositifs KA1 Erasmus+ et se décline au travers de plusieurs conventions de financement pluriannuelles respectivement dédiées au volet études (sur périmètre UCA) et au volet stages (sur périmètre site).

Aux conventions citées ci-dessus vient s'ajouter une convention de financement pluriannuelle dédiée aux actions de mobilités internationales de crédits (projets extra-européens en partenariat avec l'Albanie et la Géorgie). L'ensemble des conventions représente au cumul une enveloppe de 1 892 258 euros dans le cadre de la nouvelle programmation Erasmus+.

1.3. Dépenses de fonctionnement en faveur du développement international

(Objectif 7 - Actions 2 et 4 – Jalons 3 et 5)

Les autres dépenses prévues sur dotation établissement sont liées à des frais de fonctionnement incompressibles de la structure, en particulier les cotisations aux réseaux internationaux dont l'établissement est membre (Campus France, Institut des Amériques, Agence Universitaire de la Francophonie, Centre Jacques Cartier, réseau Euraxess).

Sont également programmées des dépenses liées aux frais engendrés par l'accueil des délégations étrangères dans le cadre des partenariats institutionnels mais également par les missions politiques respectivement confiées à la Vice-présidente relations internationales, à la chargée de mission "*stratégie d'internationalisation à la maison*", ainsi qu'à l'ensemble des missions assurées par les personnels de la DRIF (réunions, formations...).

Cet ensemble d'activités représente un total de 116 000 euros. A noter que ces dépenses ne peuvent être couvertes par aucun financement Erasmus+ puisque ces derniers représentent des subventions fléchées sur des projets européens qui représentent à eux seul 80% des ressources du service.

2. LA COORDINATION DU PROJET D'UNIVERSITE EUROPEENNE ERASMOVE

(Objectif 7 - Action 1 – Jalons 1 et 2 / Objectif 3 – Actions 1 et 2 – Jalons 1, 2 et 3 / Objectif 5 – Action 1 – Jalons 1 et 3)

2.1. Le projet et son évolution

La DRIF s'apprête à relever un nouveau défi de taille. En effet, depuis quatre ans, sous la coordination de l'UCA, cinq puis une sixième université partenaire se sont associées pour développer des partenariats pour répondre aux besoins sociétaux et économiques en matière de mobilité durable. Le but initial était d'offrir aux citoyens et aux entreprises un meilleur accès aux transports, de renforcer l'équité territoriale et de stimuler la compétitivité européenne grâce à de nouvelles avancées technologiques et au développement des compétences. Le projet visait également à former les étudiants aux enjeux de la mobilité et du développement durables.

Les partenaires, soigneusement sélectionnés pour leur expertise et leur engagement envers l'inclusion et la mobilité durable, comprennent des universités de divers pays européens, des organisations de la société civile, ainsi que des acteurs locaux impliqués dans le développement éducatif et régional.

- o Université Clermont Auvergne Clermont, France (Coordinateur du projet)
- o HVL Bergen, Norvège
- o Vives Kortrijk, Belgique
- o OTH Regensburg, Allemagne
- o Université d'Ovidius Constanta, Roumanie
- o Université de Ioannina, Grèce
- o TTK Tallinn, Estonie

Le Projet ERASMOVE couvre quatre grands domaines :

- o Science, Ingénierie et Technologie,
- o Droit, Economie, Management,
- o Sciences Humaines et Sociales et Arts,
- o Santé et Environnement

Avec le temps, ce projet a évolué et repose aujourd'hui sur la volonté audacieuse d'amener l'Europe dans des territoires enclavés, offrant des opportunités éducatives et culturelles aux communautés qui pourraient difficilement y accéder autrement en intégrant dans ce périmètre le défi de la mobilité durable.

A travers cette Université Européenne, nous aspirons à forger des citoyens européens éclairés dans des régions parfois oubliées, à travers des programmes novateurs et des approches pédagogiques qui transcendent les frontières. La Direction compte sur la collaboration et le soutien de l'ensemble de la communauté universitaire pour mener à bien ce projet ambitieux, créant ainsi un impact positif durable sur l'avenir de notre institution et de l'enseignement supérieur européen. Nous sommes convaincus que cette entreprise ambitieuse renforcera non seulement notre position sur la scène européenne mais contribuera également à l'inclusion éducative.

2.2. Les phases et actions de mise en œuvre

D'ici février, la Direction devra mettre en œuvre les actions ci-dessous dans le but de renforcer les fondements du projet :

- o Rédaction de l'AAP européen et dépôt de celui-ci
- o Amorcer des dispositifs au soutien de la candidature :
 - o Programmes Intensifs Hybrides adossés au Programme ERASMUS + en parallèle du soutien à la construction de doubles diplômes
 - o Summer School
 - o Co-Tutelle de thèse
 - o Accompagner la réussite des étudiants internationaux en renforçant l'apprentissage du Français Langue Etrangère via le centre FLEURA
 - o Conforter et renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire notamment la ville et le RIVM pour aider à trouver de nouveaux membres associés et construire des projets ancrés dans les régions.
- o Accélération des partenariats dans la mise en œuvre avec la mise en contact des enseignants- chercheurs, réflexion sur la mise en œuvre de formations d'excellences communes, programmes culturels et inclusifs en vue de la création d'un campus européen ...
- o D'un point de vue administratif, faciliter la mise en place de dispositifs facilitant la création et la gestion de la future université européenne ERASMOVE. Il s'agit ici de déployer des outils facilitant la gestion administrative des publics de l'Université Européenne et faire communiquer les SI des différentes universités. L'UCA est d'ailleurs très engagée dans le Projet SMILE (Système de gestion en ligne des étudiants en mobilité internationale) qui permettra à terme de gérer les spécificités liées au périmètre de l'International : suivi des mobilités courtes, catalogues de cours interactif, pré-inscription avec bascule automatique dans le SI, édition des relevés de notes et conversion automatiques, gestion des partenariats et des financements associés ainsi que la veille sécuritaire.

Un budget de 7,56 millions d'euros pour 4 ans pourrait être alloué dans ce cadre. Actuellement à la DRIF nous avons une personne à temps plein sur le projet et l'ensemble du pôle partenariat qui est mobilisé à 50% de son temps de travail. Il convient également de préciser que des agents dans les Directions centrales seront ponctuellement mobilisés pour leur expertise sur des périmètres préalablement définis et ainsi aider à la rédaction du projet :

- o Formation
- o Vie de campus
- o Communication
- o Recherche et valorisation

3. LE RENFORCEMENT DE L'ACCUEIL INTERNATIONAL

3.1. Le renforcement des actions d'accompagnement et d'intégration des publics internationaux

(Objectif 7 – Actions 1 et 3 – Jalons 1,2 et 4 / Objectif 5 – Action 2 – Jalons 1 et 2 / Objectif 3 – Action 3 – Jalons 1 et 3)

L'amélioration de la qualité de l'accueil des publics internationaux demeure un enjeu primordial pour promouvoir l'internationalisation et accroître l'attractivité de notre établissement. À cet égard, le Label "Bienvenue en France" constitue une référence internationale qui définit un standard de qualité pour les établissements d'enseignement

supérieur français et est attribué aux institutions souhaitant mettre en valeur leurs dispositifs d'accueil pour les étudiants en mobilité individuelle (*). Depuis 2019, notre institution a été labellisée et a ainsi bénéficié d'un fonds d'amorçage pour renforcer les dispositifs existants, tout en lançant de nouvelles initiatives.

Dans le cadre de notre engagement envers cette labellisation et pour répondre à nos obligations, nous avons sanctuarisé un budget de 12 500 euros sur nos fonds propres. Nous allons également bénéficier de fonds et de ressources humaines alloués dans le cadre du COMP (390 400 euros sur 3 ans) afin de proposer à nos publics internationaux un lieu d'accueil spécifique et répondant parfaitement à leurs problématiques.

En effet, l'Espace Accueil Etudiants co-géré avec le CROUS et qui remplit actuellement la fonction de Welcome Desk n'accueille pas l'intégralité des publics de notre périmètre et exclut notamment les chercheurs et doctorants internationaux.

Le futur Welcome Desk tel que pensé par la Direction sera un espace multi-service dont l'objectif sera d'accueillir les publics internationaux (les étudiants, les doctorants, les chercheurs et leurs familles ou les salariés des centres R & D) sur le périmètre du site et aidera ces publics à accomplir leurs démarches en un minimum de temps et de déplacement.

A noter que les fonds serviront également pour la mise en œuvre de dispositifs complémentaires ci-après :

- Déploiement d'une plateforme numérique Online Welcome Desk dédiée aux nouveaux arrivants internationaux
- Mise en place du mois de l'Accueil / goûter de l'international
- Pilotage du parrainage international à l'échelle du site
- Création d'Open badges sur le périmètre de la direction
- La couverture des coûts fixes liés au renouvellement du Label Bienvenue en France.
- Événements d'intégration pour les chercheurs et leurs familles
- Café labo pour bien comprendre les procédures administratives liées au statut d'enseignant-chercheur étranger
- Rentrée des doctorants internationaux
- Appui de la cellule EURAXESS pour la Labellisation HRS4S
- Formation insertion professionnelle des jeunes chercheurs
- « Visit tour » pour les publics réfugiés

En somme, le Welcome Desk et les dispositifs qui lui seront associés constitueront un point central pour garantir un accueil de qualité et une expérience réussie pour nos publics internationaux. Cette expérience ira au-delà de la simple orientation administrative. Elle englobera l'intégration sociale et culturelle des publics internationaux au sein de notre institution mais également sur le territoire local faisant ainsi écho à notre projet d'Université Européenne.

*(*Il s'agit des étudiants qui viennent au sein de notre établissement en dehors des conventions d'accord. Ce public représente 80% de nos étudiants internationaux)*

3.2. Les actions pour les publics réfugiés

(Objectif 3 – Action 3 – Jalons 1 et 3)

Depuis l'année dernière, un membre de l'équipe de la Direction est entièrement dédié à l'accueil et à l'accompagnement des publics réfugiés et en exil. Sa mission consiste à diriger et à coordonner l'ensemble des dispositifs destinés à ces publics, tout en œuvrant activement à la création d'un réseau de collaboration avec divers organismes d'État susceptibles d'apporter leur soutien aux réfugiés, notamment la DDETS et la Préfecture. L'année précédente, une révision complète des sources de financement des dispositifs a permis d'améliorer l'efficacité du suivi des étudiants et d'accroître les ressources pour mener davantage d'actions.

De plus, l'agent en charge de cette mission a pour principal objectif pour l'année 2023-2024 de rechercher des financements, notamment par le biais du mécénat, et de répondre à plusieurs Appels à Projets (AAP). Des discussions ont également été entamées avec la Fondation UCA en vue d'établir une feuille de route pour collecter des fonds.

Enfin, l'ensemble des dispositifs déployés en faveur des publics réfugiés et en exil bénéficieront du précieux soutien logistique et organisationnel apporté par les équipes du Centre FLEURA.

3.3. L'accueil des délégations étrangères

(Objectif 7 – Actions 1, 3 et 4 – Jalons 1, 2, 4 et 5)

L'accueil de délégations étrangères dans le cadre universitaire revêt une importance stratégique majeure. Au-delà de simples rencontres protocolaires, l'accueil de délégations étrangères offre une plateforme essentielle pour établir des partenariats stratégiques durables, favoriser les échanges intellectuels que ce soit dans le cadre de programmes de recherche conjoints, d'échanges scientifiques entre enseignants-chercheurs, et pour renforcer la réputation internationale de l'université.

Le périmètre de cette nouvelle activité au sein de la DRIF englobe plusieurs dimensions. Tout d'abord sur place, il s'agit de créer une expérience d'accueil exceptionnelle, démontrant l'hospitalité de l'institution et facilitant l'intégration des invités dans le contexte académique et culturel local :

- La centralisation de la demande avec la mise en place d'un formulaire de demande dématérialisé en ligne pour clarifier les besoins et les souhaits des délégations et y répondre au mieux tout en incluant cela dans les agendas de la Gouvernance.
- La coordination logistique en amont de l'arrivée (communication, outils de suivi, réservations, gestion budgétaire ...)
- La planification d'itinéraires pertinents pour valoriser le territoire et les acteurs locaux.
- La mise en place d'un programme personnalisé qui met en lumière les atouts académiques, scientifiques et culturels de l'université.

4. LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

(Objectif 7 – Actions 1, 3 et 4 – Jalons 1,2,4 et 5 / Objectif 5 – Action 3)

Pour appuyer le point précédent et accueillir dignement les délégations étrangères qui se déplacent jusqu'à nous, il est primordial de mettre en place d'une stratégie de communication à coloration internationale qui renforcera nos relations existantes et permettra d'attirer de nouveaux partenaires. La mise en œuvre de cette stratégie se déroulera en plusieurs étapes clés.

Tout d'abord, nous entreprendrons une analyse approfondie de nos partenariats actuels, évaluant leurs forces et leurs opportunités d'amélioration. Cette évaluation nous permettra de cibler les domaines prioritaires où une communication plus efficace est nécessaire.

Ensuite, l'élaboration d'un plan de communication détaillé sera nécessaire pour identifier les canaux de communication les plus pertinents et ainsi bien communiquer pour renforcer notre présence sur la scène internationale et promouvoir l'excellence de notre institution. Ce plan mettra en avant nos réalisations, nos domaines d'expertise, nos collaborations fructueuses, et notre engagement envers l'internationalisation.

À moyen terme, notre plan de communication comportera des initiatives tangibles. Ainsi, la Direction souhaite créer des plaquettes de communication ciblées que ce soit pour nos partenaires, pour la présentation de notre établissement lors des grands salons internationaux ou bien pour accueillir les publics internationaux. Ces documents serviront de support de présentation lors de nos échanges avec les partenaires et nous aideront à promouvoir notre université de manière efficace.

De plus, nous envisageons d'organiser des rencontres thématiques avec nos partenaires afin d'offrir un espace d'échange d'idées et de bonnes pratiques. Ces événements permettront non seulement de renforcer nos relations, mais aussi de favoriser la coopération autour de projets spécifiques. En parallèle, nous développerons une présence active sur les réseaux sociaux et mettrons en place un bulletin d'information régulier.

Enfin, il est important de former les personnels à l'accueil protocolaire. Nous proposerons des outils à destination des personnels de l'établissement pour répondre à toutes les obligations qu'implique le respect de l'étiquette et du protocole lié à l'accueil de délégation.

Ces outils et ces actions nous aideront à maintenir une communication continue avec nos partenaires et renforceront la communication avec la communauté universitaire clermontoise contribuant ainsi à favoriser les opportunités de collaboration et le rayonnement de notre Université.

Mission « recherche, innovation et valorisation »

1. MISE EN ŒUVRE DES TRAJECTOIRES DE LA RECHERCHE DANS LE NOUVEAU CONTRAT

La politique recherche de l'UCA se construit en lien avec la politique du site clermontois sur la base du projet I-Site labellisé en mars 2022. Elle s'appuie sur les appels à projets dont l'UCA est lauréat comme le label SAPS et le label PUI et prépare les éventuelles évolutions liées aux projets déposés (Universités Européennes ERASMOve et CAP RUPTURE dans le cadre d'ASDESR). Cela appelle une coordination des missions.

1.1. Mutualiser l'activité de recherche au sein de l'université et avec les partenaires du site clermontois

L'UCA a organisé la recherche avec ses partenaires EPST en veillant à renouveler les conventions-cadres. A noter que la convention cadre avec l'INSERM est en cours de discussion pour une signature envisagée début 2024. A cet effet, l'UCA et ses partenaires travaillent de concert sur la gestion des contrats et la gestion des résultats de la recherche (en liaison avec sa filiale Clermont Auvergne Valorisation).

Elle organise des réunions ponctuelles, avec le CNRS et INRAE, afin de fluidifier la transmission d'informations et faciliter la concertation sur des dossiers communs. Cela permet aussi de préparer l'émergence de la Maison de l'Innovation avec les partenaires du site, impliqué dans le PUI.

1.2. Renforcer l'appui au pilotage et à la gestion financière des laboratoires

- **Poursuite du développement de CAPLAB**

L'UCA poursuit la co-construction du système d'information recherche CAPLAB avec l'implication active de deux Pôles de la DRED (Pôle d'Appui au Pilotage et à l'Activité des Laboratoires et Pôle Ingénierie de Projets), des échanges nourris avec l'AMUE et les autres co-constructeurs, ainsi que de deux unités de recherche pilotes dans les travaux relatifs à l'évolution des différentes fonctionnalités de l'outil. 2024 devrait être une année charnière pour le déploiement de CAPLAB à l'ensemble des unités de recherche de l'établissement.

- **Intégration de PARTAGE dans la DRED et PAPAL**

L'équipe PARTAGE (Pôle Administratif de Renfort Technique et d'Appui à la Gestion des laboratoires) a intégré la DRED au sein du Pôle d'Appui au Pilotage et à l'Activité des Laboratoires. Elle assure la continuité de service pour la gestion des commandes et missions au sein des UR en cas d'absence ponctuelle de gestionnaire ou de manière récurrente pour certaines d'entre elles. Elle accompagne également les UR dans les évolutions en cours autour de ces thématiques « commandes » et « missions » (certification, marchés, SI-Mission, etc.).

1.3. Consolider l'accompagnement de la communauté scientifique dans la réponse à des appels à projets

Avec l'obtention du projet CAP RUPTURE, l'UCA adapte sa stratégie d'accompagnement de la communauté scientifique dans la réponse à des appels à projets. Le Pôle Ingénierie de Projets se restructure afin d'optimiser l'accompagnement qu'il propose, en adéquation avec la création du Centre Clermontois d'Ingénierie de Projets Européens en tant que service de la Direction Générale UCA.

1.4. Renforcer l'internationalisation de la recherche

L'internationalisation de la recherche est un mot clé de l'établissement expérimental et du contrat d'établissement. Il s'agit d'un axe qui renforce l'attractivité du territoire et le rayonnement de ses activités.

- **Autoévaluation HRS4R**

Le Pôle Etudes doctorales et HDR a mis en place pour répondre aux aspects professionnels et éthique un module obligatoire à destination des doctorants. Un livret du doctorant en français et anglais est également disponible en ligne et distribué à chaque rentrée. Pour le volet insertion professionnelle, les enquêtes à N+1, N+3 et N+5 sont en cours de réalisation pour l'année en cours et seront communiquées aux doctorants en 2024. Plusieurs modules mis en place proposent une immersion en entreprise et l'accompagnement à l'insertion professionnelle est délivrée à travers plusieurs formations dédiées ou via un entretien personnalisé avec le chargé d'orientation et d'insertion professionnelle. Enfin, les pratiques de co-encadrement, après avoir baissé à cause de la COVID, sont en train de repartir à la hausse notamment grâce à l'implication du CED dans des partenariats étrangers.

- **Internationalisation du doctorat**

Afin d'augmenter encore sa visibilité à l'échelle internationale, le Pôle Etudes doctorales et HDR participe de plus en plus aux événements internationaux afin de promulguer le doctorat. Ce nombre augmentera encore en 2024 et permettra d'accroître le nombre de partenariat avec des universités étrangères. Des événements organisés par le CED sont également à destination des doctorants internationaux comme une journée de rentrée spécifique pour ce public ou encore des ateliers thématiques.

1.5. Renforcer les activités de culture scientifique

L'UCA a obtenu, en première vague - en novembre 2021 - le Label "Science Avec et Pour la Société (SAPS)" - du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour le projet stratégique SAPSAU 2022-2024 (Science Avec et Pour la Société en Auvergne), qui consiste à structurer et à coordonner les actions de médiation scientifique sur tous les territoires auvergnats. L'UCA a obtenu la plus forte dotation au niveau national : 500 K€ par an pendant trois ans.

Après une année de co-construction entre associés de l'EPE UCA, le portail de culture scientifique « Puy de Sciences », livrable phare du projet SAPSAU, a été lancé avec succès début octobre 2023. L'objectif pour 2024 est donc d'accroître la visibilité de ce nouveau média de site. Le projet 2024 prévoit aussi la poursuite des actions de médiation initiées pour les citoyens auvergnats, et notamment auprès du jeune public, cible prioritaire du projet SAPSAU avec les événements phares : Echanges Doctorants/Lycéens, Journée Internationale des Femmes et des Filles de Science, Fête de la Science et Ma thèse en 180 secondes (nouveau prix des lycéens). Un accompagnement aux projets de Recherches Participatives du site sera également un axe développé pour cette dernière année SAPSAU, suite au workshop dédié organisé le 1^{er} décembre 2023.

2. EVOLUTION DU L'ECOSYSTEME DE L'INNOVATION

L'UCA travaille depuis septembre 2019 de concert avec sa filiale de valorisation Clermont Auvergne Innovation (CAI), en charge de la détection, maturation et transfert de technologies des résultats de la recherche du site auvergnat. Le contrat cadre entre l'UCA et CAI a été signé en 2022 et délimite les périmètres des missions du Pôle Valorisation de la Direction de la Recherche de l'UCA.

De même, l'obtention du PUI demande une articulation territoriale entre les partenaires.

2.1. La mise en œuvre du PUI

L'UCA a fait partie des cinq établissements pilote des Pôles Universitaire d'Innovation avec une dotation de 2,5 millions d'euros et l'objectif de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et optimiser la valorisation, le transfert de technologie de l'ensemble des projets innovants.

A l'été 2023, l'UCA a été retenu comme lauréat avec une dotation de 4 millions d'euros pour son projet CAP I-TERR (Clermont Auvergne Project Innovation et Territoires). L'UCA porte l'ambition de dynamiser les relations entre le monde académique et le monde socio-économique.

A cet effet, sont engagés des travaux impliquant Clermont Auvergne Innovation et le Pôle Valorisation pour le développement d'un système d'informations (SI) commun. Parmi les briques composant ce SI, le Pôle Valorisation est particulièrement engagé dans : (i) le développement d'une contrathèque afin d'optimiser la gestion des contrats de recherche, de la rédaction à la signature, (2) la mise en place d'un CRM commun à la DRED et à CAI en vue d'optimiser le partage d'informations entre les structures et (3) le référentiel des inventeurs. Au 20 octobre 2023, le choix de l'éditeur de la solution de la contrathèque est en cours et des ateliers sont prévus sur la fin de l'année 2023 pour accompagner le Pôle Valorisation et CAI dans l'utilisation de la solution qui sera retenue, pour un déploiement en 2024.

2.2. Le lancement de la Maison de l'Innovation

La Maison de l'Innovation, en liaison avec CAP I-TERR, a pour objectif de symboliser un lieu unique d'échanges et de mutualisation de pratiques sur les aspects de valorisation et d'innovation. La DRED, CAI, PEPITE Auvergne mais aussi le CNRS sont installés depuis l'été 2023 ; la livraison finale du bâtiment et son inauguration officielle auront lieu début 2024.

Equipée de salles de réunions et de box, elle a aussi l'ambition d'animer un showroom et de faire la promotion de l'innovation de la recherche avec les différents partenaires du PUI.

2.3. L'évolution des plateaux techniques

L'année 2023 a été marquée par la création des Business Units, définies comme des plateaux techniques ayant bénéficié d'un investissement de la filiale CAI et dont la gestion administrative, juridique et financière est dévolue à CAI. Des échanges sont également en cours avec le CNRS pour organiser la gestion de plateaux techniques issus de laboratoires sous tutelle UCA/CNRS.

Enfin, est prévue en 2024 la mise en place de devis adossés à des conditions générales de vente, générés via l'outil de calcul des coûts de la recherche. Ces devis se substitueront aux contrats de prestation de service négociés par le Pôle Valorisation et pourront être émis dès lors que les coûts des prestations réalisées par les plateaux techniques UCA PARTNER n'excéderont pas 5 000€.

Mission « pilotage »

1. MISSION RESSOURCES HUMAINES

1.1. La constitution du budget de masse salariale

Le Budget Initial 2024 (BI2024) a été construit sur le principe de sincérité, à partir d'éléments connus par la Direction des Ressources Humaines (DRH) et la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion (DPCG) à la mi-octobre 2023 ainsi que d'hypothèses plausibles reposant sur l'expertise métier.

La prévision qui en résulte permet ainsi d'obtenir une image fidèle de la situation budgétaire future de notre établissement. Le chiffrage et les analyses ont été présentés à la Gouvernance lors du comité de pilotage qui s'est tenu en date du 25 octobre 2023³.

Il convient d'exposer les grandes lignes de ce budget qui se caractérise principalement par :

- La projection des éléments de rémunération de l'ensemble des agents présents en septembre 2023 comportant les événements de carrière (GVT, reclassements, avancements, départs en retraites, congés maladie, CFP, détachements, durée de contrat des contractuels en CDD ...)
- La prise d'hypothèses en termes de recrutement, notamment pour :
 - La campagne d'emplois prévisionnelle 2024 des Enseignants, Enseignants-chercheurs et des BIATSS, telle que votée au Conseil d'Administration (CA) du 20 Octobre 2023 pour une volumétrie de 138 postes : 70 postes d'EEC⁴, 47 postes BIATSS, 9 postes de personnels hospitalo-universitaires et 2 postes de chaire de professeur junior ;
 - La campagne des moyens provisoires 2024/2025 articulée avec la campagne d'emploi 2024 des titulaires ;
 - Les appels à projet (I-SITE, CAP ART, PUI, CAP GS) et les contrats financés par la Recherche et la Fondation ;
 - Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) réparti sur 6 volets (26,5 ETP prévus sur 2024) ;
- Les impacts inhérents aux décisions politiques prises à l'échelle nationale comme :
 - La Loi de Programmation de la Recherche (LPR) : repyramidages de postes, trajectoires définies dans le cadre du RIPEC (augmentation de la prime C1 et augmentation du nombre de C3 du RIPEC) ;
 - L'augmentation de la valeur du point d'indice (+1,5%) entrée en vigueur au 1er juillet 2023 ;
 - L'octroi de cinq points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents titulaires ainsi que le passage à l'INM minimum dans la Fonction Publique à 366 au lieu de 361 ;
 - Une meilleure prise en charge de l'abonnement aux transports collectifs (75% au lieu de 50%)

³ La Gouvernance ayant demandé de revoir certaines hypothèses, le chiffrage final a été livré la semaine suivante.

⁴ Mise à jour au 14 novembre 2023 : 68 postes EEC (17 PR, 38 MCF, 13 ESAS).

1.2. La formation des personnels

Dans une perspective forte de développement des compétences individuelles et collectives et d'un pilotage à moyen terme de la formation de ses personnels, l'Université Clermont Auvergne élabore pour 2024 son nouveau plan pluriannuel de développement des compétences regroupant le plan de formation et les dispositifs d'accompagnement de carrière permettant d'accompagner les agents dans leurs souhaits d'évolution de carrière. Ce plan est en lien avec une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour tenir compte des besoins en compétences actuelles ou futures.

Tout en maintenant les bases acquises, d'autres axes ou thématiques seront développé(e)s trouvant un équilibre juste entre présentiel, distanciel et auto-formation, tout en intégrant la structuration du nouvel établissement EPE UCA.

Les axes de formation se déclineront sur des thématiques récurrentes et déployées depuis plusieurs années à l'Université comme les préparations aux concours, l'hygiène et la sécurité, l'efficacité professionnelle, les formations métiers, la formation des enseignants à la pédagogie universitaire et innovante intégrant ou non le numérique (assurée en partie par le pôle IPPA).

Les thématiques développées sont la formation des encadrants, l'ouverture à l'international, le développement de l'accompagnement à la mobilité et de carrière, les thématiques autour des responsabilités sociales, sociétales et en accompagnant de manière volontariste les actions dans ces domaines en lien avec les schémas directeurs élaborés : thématiques sur l'égalité et lutte contre les discriminations, l'inclusion, le développement durable, qualité de vie et des conditions de travail. Ces dernières thématiques transversales s'intégreront dans différentes actions du plan (formation des encadrants notamment...).

La formation des encadrants sera remaniée et étoffée pour répondre, face à un service public en évolution constante, aux diverses mutations, modes d'organisation, responsabilités sociétales et environnementales. Le développement des compétences d'encadrement et de mobilisation des équipes, renforce la capacité des managers à fédérer le collectif autour d'un projet partagé.

Dans une démarche d'accompagnement des carrières et de valorisation des parcours de chacun, ce plan intègre ainsi les dispositifs de formation et d'accompagnement de carrière permettant aux agents d'ouvrir leur horizon professionnel, que ce soit par la reprise d'étude ou l'accès à des formations permettant d'accéder à nouveau projet professionnel qui aura été préparé et accompagné par le conseiller en évolution professionnelle.

Par ailleurs, une meilleure prise en compte de l'ancrage et de l'aspect géographique de l'Université est opérée en construisant de nombreuses formations au plus près des agents sur les sites territoriaux, et un lien renforcé, se basant sur un principe de collaboration et d'échange, a été établi avec les partenaires du site clermontois tels que le Rectorat, le Crous et les EPST.

1.3. La mobilité interne

L'université facilite la mobilité interne de ces personnels et accompagne les structures dans leur restructuration d'emplois. Pour ce faire, en plus des deux campagnes annuelles de bourse à l'emploi, des campagnes au fil de l'eau peuvent être organisées en fonction des besoins de l'Institution et de l'évolution rapide du marché de l'emploi. La

première au printemps permet de préparer la rentrée de septembre et celle de l'automne prépare la campagne d'emplois définitive.

Dans les deux cas, ce pilotage des emplois permet de faciliter la mobilité tout en accompagnant les agents en matière de formation et donc d'adapter les compétences attendues aux besoins.

Par ailleurs, pour les corps enseignants et enseignants-chercheurs, une campagne annuelle de mobilité interne est effective et réalisée avant la campagne d'emplois définitive. Ces mobilités ne peuvent se faire qu'à la demande de l'agent et avec les avis favorables de la structure de départ et de celle d'accueil.

1.4. Le schéma directeur handicap

L'année 2022 marque la fin du premier Schéma Directeur Handicap (SDH) dans le cadre duquel de nombreuses actions récurrentes ont pu être mises en place.

Outre le recrutement d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi et leur accompagnement qui sont habituels, la thématique du handicap est également devenue récurrente dans la formation des managers et le recours au dispositif expérimental du détachement dans le corps supérieur a pu être expérimenté.

En complément du renouvellement de ces actions déjà mises en place, le deuxième SDH qui sera finalisé début 2024 et couvrira la période 2024-2028 sera l'occasion de mettre l'accent notamment sur le recrutement d'apprentis en situation de handicap et l'accessibilité numérique.

2. MISSION NUMERIQUE

2.1. Structuration des services numériques en contexte UCA

En 2024, après plusieurs années d'effort financier pour l'harmonisation des services numériques, nous allons rentrer dans une nouvelle ère. Le budget 2024 est construit pour travailler au développement de chaque pôle de la direction informatique via une approche pluriannuelle.

- Pour le pôle d'appui à la recherche, le développement de son offre de service va permettre à l'ensemble des structures de recherche de bénéficier d'une solution de stockage modernisée au cours de cette année. Le financement interne plus le financement via les fonds FEDER vont permettre la mise à niveau de la solution de cloud IASS proposée aux laboratoires ainsi que le renouvellement des serveurs pour le calcul haute performance (HPC). Ces évolutions technologiques permettront aux équipes de recherche de développer des synergies et d'étendre la mutualisation des ressources de calcul et de stockage pour l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La structuration du pôle sécurité devient une priorité afin de faire face à l'émergence des problématiques grandissantes autour de la sécurité du système d'informations. Cette structuration passe par le recrutement de deux ETP et le portage de plusieurs projets techniques comme le déploiement en complément de l'antivirus d'une solution de type Endpoint Detection & Response (EDR) en mode managé afin de disposer d'une bonne réactivité sur la détection d'incidents critiques ainsi que la mise en place d'une authentification double facteur sur certains services.

- Suite aux différents confinements, les usages et pratiques liés au poste de travail ont considérablement évolué. L'équipement nomade devient petit à petit la norme pour tous. Courant 2024, une enveloppe fléchée accompagnera ces changements, elle permettra de continuer à investir sur l'infrastructure du réseau wifi en renouvelant les bornes les plus anciennes et en augmentant la couverture de ce réseau et de répondre aux directives sur le télétravail.
- Plusieurs dossiers à fort enjeu seront portés au cours de l'année 2024 par la DOSI. On peut citer le projet d'urbanisation du pôle partenariats avec la création d'un entrepôt de données, d'un outil de pilotage et l'interfaçage avec les différentes briques du Système d'Information (convention, stage, ...). La continuité du projet archivage avec le lancement d'une étude sur la mise en place d'une solution de GED. L'urbanisation de la gestion du registre des activités de traitement en lien avec la cellule DPO. Le projet de Welcome Desk de la direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) ainsi que le déploiement d'un outil de gestion RH sur le cycle de recrutement d'un agent, de la publication du profil jusqu'à l'embauche.
- L'effort de sécurisation des services hébergés dans le data centre Turing va se poursuivre l'année prochaine avec l'installation des premiers équipements dans le data centre secondaire et la rédaction du plan d'actions pour la mise en place du Plan de Reprise d'Activité (PRA). Au niveau du data centre Turing, il est prévu de mettre à niveau les équipements réseau qui assurent l'interconnexion de l'ensemble des composants du data centre (Fabric IP)

2.2. Le fonctionnement des services numériques

Depuis la structuration de l'EPE UCA au 1^{er} janvier 2022 et la création des instituts, les appels à projets sont maintenant intégrés dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) des instituts. A ce titre la DOSI va porter l'ensemble des dépenses IT de ces CPOMs. Les besoins remontés pour les cinq années à venir portent essentiellement sur des besoins d'hybridation des formations et la mise à niveau des équipements numériques présents dans salles d'enseignement.

Dans le cadre du projet de construction du Learning Centre, lieu dédié au développement de nouveaux outils pédagogiques et à la mise à disposition de ressources pour la formation des étudiants. La direction des systèmes d'information est en charge de l'étude et de l'installation de l'ensemble des équipements numériques du bâtiment, son budget intégrera également l'ensemble des dépenses. L'ouverture au public est prévue pour la rentrée 2024. Pour le reste, les dépenses de fonctionnement concentrent essentiellement les redevances de maintenance éditeurs ou constructeurs, avec un focus fort sur le SI technique (reprographie, sauvegarde, bureautique, équipements) et sur le SI de gestion (scolarité, finance, RH, recherche, ...). En effet, ce dernier s'est professionnalisé auprès d'éditeurs privés y compris via l'offre AMUE. Sa couverture a augmenté ces dernières années. Les SI pédagogiques s'appuient quant à eux plus fréquemment sur des solutions participatives issues de la communauté et/ou des solutions open sources.

Le projet de changement du SI de gestion de la scolarité initialement prévu pour la rentrée 2024 est reporté à la rentrée 2026, compte tenu de retards dans son développement national. En effet, le périmètre fonctionnel du nouveau SI scolarité Pegase ne répond pas totalement aux attentes de l'établissement notamment sur la gestion des cursus de santé. Le comité de pilotage a ainsi décidé de reporter sa mise en production. Les équipes techniques et fonctionnelles restent mobilisés et suivent l'évolution de l'outil.

L'année 2024, verra également le lancement de nouveaux projets de dématérialisation afin de fluidifier et de sécuriser les processus RH. Les enjeux sur ce domaine sont importants, après la livraison d'un premier module sur la dématérialisation du dossier vacataire, il est prévu cette année de développer l'intégration de l'outil Recrut avec le SI RH SIHAM.

Le positionnement de l'outil de gestion des emplois du temps doit être repensé. Les freins à lever sont notamment une meilleure intégration dans le SI, et la consolidation et mise en qualité des données qu'il contient. L'objectif est d'en faire une brique centrale dans la gestion des services d'enseignement. Plusieurs structures de l'UCA se sont positionnées pour être pilote dans cette démarche. La mise en qualité des données, permettra de mettre un place un processus de validation des heures et de simplifier le processus de paiement des vacances et par effet de bord de disposer de données plus fiables sur l'occupation des locaux, tout en offrant un service de qualité aux usagers (étudiants, enseignants).

Mission « immobilier »

1. UN BUDGET CONFORME A LA STRATEGIE IMMOBILIERE DE L'ETABLISSEMENT

Le budget proposé en 2024 respecte à la fois la stratégie d'établissement voté en CA du 21 février 2020, le plan de sobriété de l'établissement mais également la délibération du CA du 29 septembre 2023 portant sur l'actualisation de la stratégie immobilière. Cette stratégie correspond à l'application du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2019/2024 et se traduit par la réalisation d'opérations sur le patrimoine dévolu et non dévolu notamment dans le cadre du CPER 2021/2027.

1.1. CPER 2021 - 2027

Après la réception d'une première opération du CPER 2021-2027 dès 2023 à Montluçon, la réception de l'opération du KAP – Learning Centre - se réalisera au premier semestre 2024. L'établissement avait décidé d'avancer sur ces opérations malgré le retard de signature du CPER. Concernant les autres projets, ils sont au stade des études préalables pour la plupart. C'est le cas notamment de l'antenne du Learning Centre au Puy en Velay mais également de la réhabilitation du site de Besse ainsi que l'opération de réhabilitation-construction du site Gergovia. Les études préalables du site Carnot débiteront également mais à un horizon plus lointain car il est nécessaire de réaliser l'opération de Gergovia avant l'opération de Carnot. S'agissant de l'actualisation de la stratégie immobilière, les études préalables du bâtiment des amphithéâtres des Cézeaux seront également réalisées en 2024.

1.2. Dévolution

En parallèle du programme du CPER, l'établissement poursuit la remise à niveau de son périmètre dévolu avec la poursuite des études de l'opération de réhabilitation et d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment Mitterrand. Le deuxième projet concerne le bâtiment informatique de l'IUT des Cézeaux pour lequel les études se poursuivront en 2024. Les études préalables pour l'opération d'extension de Dunant visant à accueillir les services de santé, les écoles paramédicales et l'extension de la restauration seront reprises également.

1.3. Autres programmes

Dans le cadre de l'actualisation de la délibération portant actualisation de la stratégie immobilière, seront lancées les études préalables pour la bibliothèque universitaire des Cézeaux, pour une réhabilitation partielle du pôle chimie mais également pour l'installation de panneaux photovoltaïques sous forme principalement d'ombrières sur les parkings du campus des Cézeaux.

La DPIE pilote par ailleurs une opération du CPER pour le compte de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand à travers un mandat de maîtrise d'ouvrage.

1.4. Nouvelles opportunités – être proactif

Au-delà des deux principales sources de financement que sont le CPER et la contribution de dévolution, l'établissement se prépare pour saisir les différentes opportunités. A ce titre l'établissement va déposer plusieurs dossiers de projets, études et/ou travaux, dans le cadre de l'appel à projet « Transition environnementale » 2024 lancé par la DIE pour plusieurs millions d'euros.

Également, l'UCA reste engagée dans le groupe pilote national PEEC 2030 dans l'optique d'obtenir de nouveaux financements.

Enfin, dans le même sens, l'établissement cherche des opportunités de cofinancement, entre autres avec l'appui du FEDER. Par exemple, une réponse à un dossier déposé fin d'année 2023 devrait nous être donnée début 2024 pour un peu plus d'un million d'euros (FEDER sur la transition écologique d'un projet).

2. STABILISATION DES COMPETENCES DE LA DPIE

L'organigramme de la Direction du Patrimoine Immobilier et de l'Energie (DPIE) est structuré autour de deux piliers d'activités :

- Les activités techniques et énergétiques : POTER, MOOP et MEE (42 agents au total dont 16 au siège et 26 répartis sur les sites clermontois)
- Les activités supports indispensables : financier, juridique, système d'information, marchés immobiliers (procédures et exécution). La création du Pôle Pilotage financier et juridique, ainsi que le pôle contractualisation et exécution des marchés immobiliers, répond à la nécessité d'optimiser les ressources en la matière (13 agents au total).

Les deux dernières années se sont traduites par un turn-over important sur la fonction immobilière. Trois responsables de service sont partis de la direction à un an d'intervalle, tout comme plusieurs autres collègues au siège ce qui a pour conséquence de fragiliser la structure. Or l'année 2024 verra le lancement des procédures de marché des opérations du CPER, la mise en œuvre de la dévolution totale du parc immobilier UCA ainsi que de nouvelles opérations ambitieuses venant s'ajouter dans le cadre d'une démarche estampillée « sobriété énergétique » (Cf. délibération du CA du 29 septembre 2023). L'un des critères de réussite de l'année 2024 sera donc également d'accueillir et de stabiliser les effectifs de la direction.

3. UNE BAISSÉ SUBSTANTIÉLLÉ DES COÜTS DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ÉNERGIE

Au jour de la rédaction du présent projet annuel de performance, l'établissement a notifié le marché de fournitures de gaz et des marchés de fourniture d'électricité en novembre 2023.

Pour rappel en 2022, il avait été difficile d'obtenir des propositions de fournitures d'électricité en l'absence de visibilité sur le long terme. Compte-tenu des tarifs très élevés, l'Université ne s'était engagée que sur une année de fourniture. En effet, l'augmentation du tarif de l'électricité était de plus de 400 %.

Le montant des fluides prévu au BI 2023 était supérieur à 22 millions d'€. Le montant prévu au BI 2024 sera juste en dessous de 9 millions d'euros. Compte-tenu du marché de l'énergie, il n'est pas prévu de pouvoir retrouver les coûts antérieurs à 2022 qui était de l'ordre de 7,5 millions d'euros. Cette tendance à long terme a donc un impact négatif pérenne, sauf évidemment des consommations à la baisse, sur notre capacité d'autofinancement.

4. MISE EN ŒUVRE DE LA DEVOLUTION DU PATRIMOINE SUR LE RESTANT DU PARC ACTUELLEMENT PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

Par courrier du 10 octobre 2023, le MESR a fait part de la sélection de l'Université au titre de la troisième vague de dévolution du patrimoine immobilier sur la base de l'audit pré-dévolution réalisé par l'Inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette mission a reconnu que les prérequis nécessaires à la dévolution complète du patrimoine de l'UCA étaient réunis. Bien entendu, cet avis est assorti de plusieurs recommandations comme la constitution d'un budget annexe immobilier et de maintenance. L'année 2024 permettra à l'établissement de calibrer et d'organiser la mise en place de ce budget annexe. D'autres recommandations seront à appliquer les prochaines années. Il est à noter également qu'un travail important sera nécessaire y compris sur le plan juridique pour la finalisation des transferts de propriétés.

Mission Partenariats, Territoires et Projets Structurants

Le Pôle Partenariats et Territoires s'appuie sur l'ensemble des Directions et Services opérationnels et fonctionnels de l'UCA afin d'assurer une coordination de l'ensemble des projets de partenariats structurants dans tous leurs aspects - budget, ressources humaines, communication, formation, recherche, innovation, vie universitaire, contractualisation, ... ainsi que la coordination des interactions et actions territoriales issues des collaborations entre les Instituts, les services centraux et les filiales de l'Université.

Le Pôle Partenariats et Territoires est ainsi notamment la structure référente pour l'Université en matière d'installation du cadre des appels à projet transverses, il recense les besoins des porteurs et les accompagne, répond aux demandes liées aux réglementations et autres actes de gestion des crédits et assure les liens avec les financeurs dans le cadre des justifications. Il assure la mise en place des actions correspondantes et leur suivi administratif en lien avec les différents services centraux, les instituts et les partenaires (académiques, socio-économiques et collectivités).

Les activités du pôle permettent d'avoir le panorama des financements externes (PIA, CPER, AAP AURA, collectivités territoriales, PUI ...) que reçoit l'université et de répondre aux demandes de la gouvernance sur l'utilisation et la disponibilité de ces crédits mais aussi sur l'avancée et le bon déroulé de la mise en place des actions. Le pôle PT, grâce à sa connaissance fine des différents projets dont il a la charge est également en mesure de répondre aux questions des différents interlocuteurs de façon à ce que la collaboration entre les parties prenantes soit la plus efficace.

AXE 1 – POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE UNIVERSITE DE RANG INTERNATIONAL, PORTEUSE DE LA SIGNATURE SCIENTIFIQUE DU SITE

1.1. CAP 20-25

En tant que coordinateur administratif et budgétaire du projet CAP 20-25, le pôle Partenariats et Territoires assure la coordination administrative et budgétaire des différents programmes CAP 20-25.

1.2. CAP A-R-T

Il porte également le projet CAP A-R-T : il en assure à la fois la gestion administrative et financière et est en charge de sa déclinaison opérationnelle ainsi que de l'écriture des rapports d'activité et des rapports d'avancement qui permettent le suivi de projet par les financeurs. Il participe ainsi à la stratégie de reconnaissance scientifique du site par le développement de projets de recherche à fort rayonnement international tout en étant très ancrés territorialement.

1.3. CPER 2021-2027

Le pôle coordonne également le CPER 2021-2027. Ce dernier définit les projets d'investissements structurants (bâtimentaires et recherche) que l'État, le Conseil Régional AURA et maintenant des collectivités territoriales s'engagent à mener et à financer conjointement pour favoriser l'aménagement et le développement des territoires.

AXE 2 – PROMOUVOIR UN ECOSYSTEME INTEGRE DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE, DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DE LA CREATION D'ENTREPRISES

2.1. PUI

Le Pôle Partenariats et Territoires assure le portage opérationnel ainsi que la coordination administrative et budgétaire du projet « Pôle Universitaire d'Innovation » (PUI). L'UCA a été retenue parmi les 5 sites pilotes en France en 2022 (2,5 millions d'euros reçu pour le site) et vient d'être de nouveau lauréate de la nouvelle vague de labellisation en 2023 (4 millions d'euros supplémentaires pour le site). Dans ce cadre, un chef de projet PUI « CAP I-TERR » a intégré le pôle depuis novembre 2022, en lien fonctionnel avec le VP en charge de l'innovation, de la professionnalisation et des relations avec le monde socio-économique. Il participe à l'exécution des actions portées par l'UCA ainsi qu'au suivi et à la coordination des actions portées par les partenaires de l'UCA (Clermont Auvergne Innovation, Clermont Auvergne Pépite, INRAe, CNRS, CHU, VetAgro Sup et l'IRD). Ses missions concernent également la négociation de partenariats stratégiques en synergie et avec l'appui des structures partenaires (accord cadre, laboratoire commun...). Il assure la coordination administrative et budgétaire du projet, en lien avec les services centraux, ainsi que l'écriture des rapports d'activité et des rapports d'avancement qui permettent le suivi de projet par les financeurs (MESR, ANR et Bpi).

2.2. Promotion et de développement de l'innovation

Depuis le mois de septembre 2023, une « chargée de promotion et de développement de l'innovation » a également intégré le Pôle Partenariats et Territoires afin de renforcer la visibilité des actions menées dans le cadre du PUI et de faire rayonner le nouveau lieu totem de l'Innovation de notre site académique : la Maison de l'Innovation. Ses missions consistent à développer l'offre de services du site académique en termes d'innovation, en lien avec toutes les parties prenantes et notamment les services/structures hébergées à la Maison de l'innovation. Elle participe également à développer l'accès à cette offre de service et à créer les outils mobilisables par les personnels de recherche et les partenaires socio-économiques/collectivités pour innover, en s'appuyant sur l'expression de leurs besoins. Ses activités permettent donc de renforcer l'attractivité du site académique pour les partenaires et d'accroître le flux et la qualité des projets d'innovation. Au regard de l'ambition portée par ce lieu totem qu'est la Maison de l'Innovation, il est important de considérer, à moyen terme, la pérennisation de ce poste afin de continuer à développer et promouvoir l'attractivité du lieu et, plus largement, du site académique dans le champ de l'innovation.

2.3. Professionnalisation de la relation partenariale de l'université

Afin de contribuer à l'augmentation du nombre de partenariats, qui est un indicateur fort, le pôle Partenariats et Territoires contribue également à la professionnalisation de la relation partenariale de l'université. Ceci se traduit par le travail engagé avec l'ensemble des directions de l'université (dont prioritairement la DOSI, la DAIJ et le SAPCG) depuis janvier 2022, par l'accompagnement de la société CARINA depuis juillet 2022, et par le recrutement de deux agents dans le cadre du PUI (profils technique et fonctionnel) pour développer à la fois un outil de pilotage (outil de « Business Intelligence ») et un outil de gestion de la relation partenariale (outil de type « CRM »). La mise en place de ces outils permettra une professionnalisation de l'université dans ses activités partenariales, une contractualisation plus rapide et enfin une augmentation des ressources propres pour l'université. Une première version de l'outil de pilotage sera mise en place au premier semestre 2024 et des développements continus permettront d'enrichir le nombre de données traitées par cet outil. L'outil de type CRM nécessite un temps de travail plus long et un cahier des charges sera proposé d'ici la fin de l'année 2024. D'après le benchmark effectué auprès

de plusieurs universités, la mise en place d'un CRM s'étend généralement entre 5 et 7 ans. Grâce au travail effectué jusqu'à présent, nous sommes en avance de phase et prévoyons la mise en place de l'outil d'ici 2-3 ans. A ce titre, au vu des développements continus nécessaires pour l'outil de pilotage, il est essentiel de pouvoir prolonger le travail de ces deux agents au-delà de la prolongation d'un an d'ores et déjà prévue sur le budget « PUI 2 », jusqu'en Mai 2025.

AXE 3 – CONDUIRE UNE STRATEGIE SYSTEMATIQUE D'INTERNATIONALISATION DU SITE UNIVERSITAIRE ET DE SES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Le projet SFRI - CAP GS (graduate school composée de 7 graduate tracks) vise à soutenir une politique d'attractivité internationale renforcée au niveau des Masters et des écoles doctorales :

- Mis sur l'effet d'entraînement des Graduate Tracks au plan européen et international pour amplifier les flux d'étudiants et de jeunes chercheurs en mobilité accueillis en Master & en Doctorat ;
- Développer le rôle structurant des programmes Graduate Tracks au niveau de la politique de site (implication, dans le projet SFRI, de Clermont Auvergne INP, de l'ENSA-CF, de VetAgro Sup) ;
- Clermont Auvergne INP ouvrira l'année prochaine un 4ème MASTER qui sera une déclinaison de la GT IMM gérée au sein de cet Institut. Il est espéré dépasser les 100 étudiants avec jusqu'à 16 boursiers sélectionnés.
- Renforcer le continuum Recherche –Formation –Innovation.

Les effets attendus du projet CAP GS sont notamment traduits par les indicateurs suivants du contrat d'établissement :

- Implication des personnels des EPST dans les formations UCA ;
- Nombre d'heures annuelles assurées par des personnels des EPST à l'UCA ;
- Nombre de délégations annuelles UCA vers les EPST [Objectif sur la durée du contrat : + 15%] ;
- Nombre annuel d'étudiants internationaux accueillis au niveau Master dans les *graduate tracks* ;
- Nombre annuel de doctorants internationaux accueillis dans les *graduate tracks* [Cible 1: + 10% en point d'étape 2023-24 ; Cible 2 : + 15% en fin du contrat ; Objectif sur la durée du contrat : +10% cible 1 et +15% cible 2.
- La *Graduate School* CAP GS a regroupé pour 2022-2023 **794** étudiants en master et 112 doctorants à travers ses 7 filières de formation (*graduate tracks GT*) qui incluent 17 masters répartis dans 13 UFR et 5 écoles doctorales.
- L'exécution des budgets est en croissance et reflète la poursuite du développement des dispositifs d'accueil et des aides à la mobilité des étudiants à l'international.

En tant que coordinateur administratif et financier du programme CAP 20-25, le pôle Partenariats et Territoires s'inscrit dans la stratégie d'internationalisation de l'UCA en matière de recherche et de formation, notamment dans la conception de modèles de vie et de production durables. Ce thème est en effet décliné en programmes scientifiques et transverses soutenus et administrés par l'ISITE.

AXE 4 – DEVELOPPER LA CONTRIBUTION DE L’UNIVERSITE AUX DYNAMIQUES DE L’ENSEMBLE DES TERRITOIRES EN MOBILISANT NOTAMMENT TOUS LES LEVIERS DE L’INITIATIVE CAP20-25

4.1. Déploiement territorial de l’initiative CAP 20-25 et développement des campus territoriaux

Dans le cadre du programme CAP A-R-T des chargé(e)s de projets territoriaux ont été recrutés pour les départements de la Haute-Loire, du Cantal et de l’Allier afin d’amplifier le déploiement territorial de l’initiative CAP 20-25 et d’appuyer le développement des campus territoriaux. Ces chargés de projets territoriaux accompagnent des initiatives innovantes qui irriguent les territoires et mettent en synergie des forces académiques, des forces entrepreneuriales et des collectivités locales autour de projets partagés à forte valeur ajoutée scientifique économique et sociale. Le portefeuille des actions portées dans les territoires par les chargés de projets territoriaux à vocation à se développer et à se consolider au cours de l’année 2024 en intégrant notamment le volet innovation (PUI).

4.2. Déploiement de la politique d’innovation de l’université sur les territoires

Avec sa signature Territoriale, le projet PUI CAP I-TERR s’attache également à déployer la politique d’innovation de l’université sur les territoires afin d’être au plus proches des forces et des besoins de l’écosystème local. Parmi les actions pilotées par l’UCA, il est prévu en 2024 de déployer des Maisons de l’Innovation Territoriales (MIT) dans l’Allier, dans le Cantal et en Haute-Loire, en articulation avec les actions menées dans CAP A-R-T. Les MIT permettront de faciliter l’accès à l’offre de services proposée par le site en termes d’innovation et d’entrepreneuriat à nos partenaires socio-économiques et aux collectivités. Le Pôle Partenariats et Territoires pilotera la coordination des acteurs représentés aux MIT et de leur offre (incubation, sensibilisation à l’entrepreneuriat, détection, prospection, ...).

4.3. Conventions cadres territoriales partenariales sur les campus territoriaux

La construction et la signature de conventions cadres territoriales partenariales sur les campus territoriaux permet d’amplifier les collaborations et les coopérations avec les collectivités de proximité que sont les communautés d’agglomération et les conseils départementaux. Le Pôle Partenariats et Territoires travaille également à l’élaboration de conventions partenariales sur les territoires émergents notamment dans les zones rurales des quatre départements auvergnats grâce à des contractualisations avec des communautés de communes ou des communes. Ainsi, en 2023, le Pôle Partenariats et Territoires a porté au total 33 conventions impliquant notamment 8 collectivités territoriales.

AXE 5 – INSCRIRE TOUS LES PUBLICS ACCUEILLIS A L’UNIVERSITE DANS DES TRAJECTOIRES DE REUSSITE ETUDIANTE ET PROFESSIONNELLE

Le pôle Partenariat et Territoires coordonne l’ensemble des appels à projet de soutien au développement territorial de la Région Auvergne Rhône Alpes. Les Directions régionales de l’économie, de l’emploi, du travail et des solidarités (DREETS) a par exemple lancé un AAP dont des actions d’accompagnement de la montée en compétences des structures et de leur encadrement en matière d’ingénierie de formation à partir d’une analyse des besoins des entreprises et du territoire, particulièrement sur des métiers en tension. D’autres actions visent à faciliter le développement d’une dynamique partenariale et territoriale autour des enjeux d’accès à la formation.

Deux nouvelles réponses à des appels à Projet de la Région ont été déposées au 1er semestre 2023 et vont pouvoir découler sur l'attribution d'aides sur les volets Soutien au développement territorial de l'ES en AURA et Agir pour la réussite des étudiants. Déjà 733k€ ont été obtenus en 2023 sur ces deux AAP Région (d'autres dossiers sont toujours en cours d'instruction par la Région).

AXE 6 – ADAPTER LE PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL A L'EVOLUTION DE SES MISSIONS ET DE SON PERIMETRE

En contribuant à la professionnalisation de la relation partenariale de l'université en son sein et avec ses partenaires dont CAI, le pôle Partenariat et Territoires interagit sur l'amélioration de son pilotage et amène à une réflexion obligatoire sur l'urbanisation de son système d'information. La mise en place d'un outil de pilotage des partenariats et d'un outil de gestion de la relation partenariale sont en cours de développement (cf. 2.3). Une première version de l'outil de pilotage sera livrée au cours du premier semestre 2024.

Le travail porté autour de la professionnalisation des outils de gestion des partenariats au sein du pôle Partenariat et Territoires s'inscrit également et en concertation avec les démarches engagées sur la thématique de l'allègement des procédures et plus globalement de simplification administrative, en lien avec les services centraux (DBF, DAJ, SAPCG, ...). Ce travail a déjà mobilisé des moyens RH en 2023 et ceux-ci devront être maintenus en 2024 voire plus. Le premier jalon lancé en 2022 en concertation avec la DOSI qui se concrétisera en 2024-2025 est l'adaptation de l'application conventions de la DAJ en V2 afin que celle-ci puisse répondre à des besoins de pilotage et afin que celle-ci puisse justement s'interfacer à l'entrepôt de données.

Le pôle Partenariats et Territoires est la structure référente pour l'Université en matière d'installation du cadre des appels à projet structurants. Il assure une coordination administrative et budgétaire de l'ensemble des projets de partenariats structurants sachant que la gestion de projets structurants à l'université est un vrai défi car elle nécessite de coordonner des ressources, des équipes et des échéances souvent complexes.

Elle demande une planification minutieuse, une connaissance et un suivi administratif et financier forts, une communication efficace et une collaboration entre les parties prenantes mais surtout une grande flexibilité, car les projets évoluent au fil du temps.

Au regard du développement des projets territoriaux et du développement des projets structurants et de leurs actions, la mission de coordination nécessitera des moyens humains supplémentaires pour assurer un suivi du pilotage opérationnel et technique sur chaque projet.